

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt , le vingt neuf juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Thierry FALCONNET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry FALCONNET - Mme Brigitte POPARD - M. Patrick AUDARD - Mme Christiane JACQUOT - M. Nouredine ACHERIA - Mme Aziza AGLAGAL - M. Ludovic RAILLARD - Mme Joëlle BOILEAU - M. Léo LACHAMBRE - M. Bruno HABERKORN - M. Martino AMODEO - M. Didier GIRARD - Mme Brigitte BERTHE - Mme Marie-Thérèse BOUGÉ - M. Yves-Marie BRUGNOT - M. Pascal KELLER - M. Mongi BAHRI - Mme Christine BUCHALET - Mme Anne VILLIER - M. Sylvain BLANDIN - Mme Jamila DE LA TOUR D'Auvergne - Mme Caroline CARLIER - M. Lhoussaine MOURTADA - Mme Saliha OUARTI - Mme Stéphanie DROUIN - Mme Nezha NANG-BEKALE - Mme Sophie MOREAU - Mme Hana WALIDI-ALAOUI - M. Philippe NEYRAUD - Mme Saliha M'PIAYI - M. Dominique MICHEL - M. Philippe SINGER

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Marc FOMBARLET donne pouvoir à Mme Brigitte POPARD

T. FALCONNET – Nous allons ouvrir cette séance du Conseil municipal. Je vous souhaite le bonsoir à toutes et à tous. À partir du moment où nous respectons les distances de sécurité, je vous propose de retirer vos masques, parce que nous allons avoir un Conseil municipal assez important et assez dense. Pour les orateurs, qui parleront droit devant eux, cela va être beaucoup plus simple de parler sans masque.

Je vous propose tout d'abord de désigner notre secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau : M. Patrick AUDARD. Je vous donne immédiatement la parole pour faire l'appel des membres présents.

Le secrétaire de séance, Patrick AUDARD, procède à l'appel.

T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Je vais mettre aux voix immédiatement l'approbation des procès-verbaux du 25 mai 2020 et du 8 juin 2020. Vous avez reçu ces procès-verbaux dans l'application *i-delibRE*. Y a-t-il des remarques à faire sur les procès-verbaux ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, ils sont adoptés à l'unanimité.

Je voudrais vous faire part de l'ajout d'une délibération sur table, il s'agit d'un rapport d'information que j'ai souhaité vous donner ce soir à propos du programme d'activités des vacances d'été 2020. Je vous propose de le traiter en premier point de l'ordre du jour. Y a-t-il des oppositions à ce que ce programme vous soit délivré ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je vous remercie. L'ordre du jour est ainsi modifié.

Mes chers collègues, mesdames et messieurs. Tout d'abord, une fois encore, nous nous retrouvons pour une séance du Conseil municipal de Chenôve sans la présence du public, que je salue devant leur ordinateur ou leur smartphone, comme nous l'impose pour le moment les mesures sanitaires et les directives préconisées par les autorités, mises en œuvre dans le cadre du déconfinement progressif à l'œuvre depuis le 11 mai dernier. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler toute l'importance de continuer d'observer les gestes barrières pour garantir la bonne santé de tous et, en particulier, celles des plus fragiles d'entre nous. Ce soir, c'est un peu particulier, vous pouvez retirer vos

masques puisque nous sommes à bonne distance les uns des autres. Après la période de confinement que nous avons vécue et subie, il est important que la vie puisse reprendre son cours à Chenôve comme ailleurs, tout en gardant vis à vis d'une reprise annoncée de l'épidémie COVID-19, la plus grande vigilance. C'est le sens de l'action de dépistage massif qui a été menée dimanche 22 juin, en marge de notre marché dominical sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé avec le concours actif de la Croix Rouge Française, des médecins de la Maison Universitaire de Santé et de Soins Premiers et des services de la ville de Chenôve. Vigilance, il en a été une fois de plus question, malheureusement, en matière de sécurité et de maintien de l'ordre. Les événements récents que nous avons connus sur le territoire de Dijon métropole, honteusement exploité à des fins politiciennes, politicardes devrais-je dire, par la droite dijonnaise et départementale pour ratisser l'électorat du R.N., ont montré une fois de plus la pertinence et l'urgence de moyens humains, matériels et logistiques supplémentaires, réguliers et continus de force de sécurité, de policiers en particulier pour le territoire de Chenôve. J'ai donc saisi l'occasion récemment de réitérer les demandes que j'ai formulées auprès de l'État depuis un an, à M. Laurent NUNEZ, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Intérieur, lors de sa venue à Dijon il y a quinze jours et avec qui j'ai pu échanger, à ma demande, lors d'un entretien privé.

Nous avons obtenu ces derniers jours des renforts importants, enfin devrais-je dire, suite à nos différents appels et cris d'alarme. Les Compagnies Républicaines de Sécurité dépêchées pour remplir leur mission d'apaisement, le font avec engagement, professionnalisme et leur présence est fortement appréciée des habitants qui saluent un retour au calme, salubre pour leur tranquillité, notamment la nuit où ils peuvent à nouveau dormir. Simplement dormir, mes chers collègues, vous m'entendez bien. Mais pour combien de temps ?

Au-delà de cette nouvelle crise conjoncturelle, nous avons plus que besoin de moyens sur la long terme pour traiter les problèmes récurrents en matière de sécurité publique, de lutte contre les incivilités, contre la délinquance que nous ne connaissons que trop bien. C'est dans ce cadre, je le rappelle, que nous avons voté à l'unanimité au sein de ce Conseil municipal un vœu « pour vivre en paix dans nos communes », un vœu que j'avais initié, soutenu au niveau national par une soixantaine de maires, de toutes couleurs politiques et trois associations d'élus.

C'est également dans ce même état d'esprit qu'à l'automne 2019, j'ai saisi M. le Ministre de l'Intérieur par le biais de Monsieur le Préfet de région, pour demander le classement d'une partie de notre territoire communal en Quartier de Reconquête Républicaine. Cette proposition est reprise aujourd'hui par les députés de la République En Marche élus des 1^{re} et 3^e circonscriptions de la Côte-d'Or. Nous pourrions tous nous féliciter de cette adhésion, tardive, à contre-temps, à ces demandes légitimes pour que l'ordre républicain soit respecté à Chenôve comme partout ailleurs sur le territoire national.

Je profite d'ailleurs, de ce moment, pour remercier les élus, anciens et actuels, qui m'ont apporté une fois encore et au-delà de leur étiquette politique, leur soutien alors que Chenôve se trouvait, certes de manière collatérale, une fois encore, emporté dans la tourmente. Je ne remercie bien évidemment pas pas celles et ceux qui ne se sont pas donnés la peine de le faire, montrant ainsi tout le mépris et le désintérêt qu'ils peuvent porter à notre ville, plus prompts qu'ils sont à présenter des recours en annulation des élections municipales où ils ont été sèchement battus, qu'à manifester leur solidarité en ces temps troublés. Chacun se reconnaîtra.

Mes chers collègues, nous nous retrouvons, ce soir, pour un moment important du début du mandat 2020-2026. Après avoir échangé dans un premier temps dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et sur la base du rapport que va nous présenter notre collègue Patrick AUDARD, nous examinerons le projet de Budget Primitif pour l'année 2020. Pour lui donner plus de force, vous le savez, j'avais souhaité qu'il soit examiné et voté après les

élections municipales, afin tout d'abord de respecter la respiration démocratique de l'élection mais aussi qu'il soit la traduction chiffrée des premières actions de notre majorité. Malheureusement, aujourd'hui, nous sommes contraints de le présenter dans un contexte économique et social bien différent de celui que nous connaissions avant que nous ne soyons durement touchés par cette crise sanitaire, dont nous ignorons encore totalement les conséquences économiques et sociales pour le pays, l'agglomération dijonnaise et pour notre ville. A titre d'information, dans une récente visioconférence avec les associations représentatives des élus locaux, le Président de la République, Emmanuel MACRON, annonçait un horizon de deux millions de chômeurs supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2020.

C'est pourquoi, par exemple, ce projet de budget intègre une partie des dépenses liées à des mesures de solidarité que nous avons dû engager pour faire face aux premiers impacts de cette crise sur le territoire déjà vulnérable qu'est Chenôve. Ces mesures d'aide et donc ces dépenses supplémentaires, je les assume, la majorité municipale les assume comme nous assumerons toutes nouvelles mesures de solidarité nécessaires aux Cheneveliers dans le cadre de nos compétences. Je souhaite néanmoins avec les associations d'élus représentatives de nos territoires, je pense aux associations Ville et Banlieue, des Maires de France, je souhaite que certaines de ces dépenses soient compensées par l'État. Je pense ainsi au coût de l'achat de masques que nous avons dû supporter partiellement mais aussi à l'application stricte du protocole sanitaire mis en œuvre dans nos écoles, dans nos bâtiments publics, dans nos installations communales.

En plus de ces contraintes, forcément inattendues, notre projet de Budget primitif intègre également des contraintes plus structurelles que nous connaissons bien comme le faible dynamisme de nos recettes fiscales notamment lié à la perte de population enregistrée depuis de nombreuses années mais aussi le poids très important de nos charges, en particulier les charges de personnel dans notre budget de fonctionnement. Ces contraintes sur lesquelles nous continuons d'agir pour en desserrer progressivement les taux, ne nous freineront pas dans la mise en œuvre de notre action pour une politique municipale ambitieuse, progressiste et solidaire. Cette politique est résolument axée sur la réussite de tous et notamment des plus jeunes avec les projets inscrits dans la convention « Cité éducative » signée la semaine dernière avec Monsieur le Préfet de région et Madame la Rectrice de l'Académie., ici même dans cette salle du Conseil municipal. Malgré les imprévus auxquels nous faisons face, nous voulons mettre en œuvre le programme pour lequel cette majorité a été largement élue.

Pour conclure ce propos, je reviendrai quelques instants sur le résultat des élections municipales d'hier, en adressant tout d'abord toutes nos félicitations au maire de Dijon, François REBSAMEN, Président de Dijon métropole, reconduit dans ses fonctions, par les Dijonnaises et les Dijonnais, après une campagne particulièrement haineuse menée par ses adversaires de la droite, la plus rétrograde et la plus conservatrice. Ensemble, nous allons pouvoir mettre en œuvre le projet écologique, social et économique, que vous avez approuvé à travers du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans lequel, je le rappelle, Chenôve et le Sud de l'Agglomération trouvent une place de choix.

Et puis, vous me permettez cette remarque, je trouve que l'ancien monde que l'on disait « mort et enterré » résiste plutôt bien face au nouveau incarné par l'actuel chef de l'État et ses affidés au sein même de ce Conseil municipal.

Quelques chiffres pour votre pleine information, à verser à votre réflexion, dans l'intégralité des villes de France à l'issue du second tour, le Parti Socialiste dirigera plus de villes qu'il n'en dirigeait avant ces élections. Le parti Socialiste sera le parti de gauche qui dirigera le plus de villes en France et en dirigera dans l'intégralité des départements de France. Et si on prend la gauche et les écologistes, ils dirigeront plus de villes qu'avant ces élections quand, petit plaisir dont je ne me prive pas, la République en Marche n'en dirigera que trois.

Dans les villes de plus de 30 000 habitants, 100 villes seront dirigées par la gauche, 101 exactement, dont la moitié par le Parti Socialiste (48), 15 par le Parti Communiste Français, mon cher Tony, et 9 par les Écologistes. Le Parti Socialiste conquière 12 villes pour 8 à Europe Écologie Les Verts. Le Rassemblement National, quant à lui, a certes gagné Perpignan, mais il ne dirigera que 3 communes.

Dans les villes de plus de 100 000 habitants, le PS dirigera 14 villes, EELV 6, la gauche et les écologistes dirigent donc la moitié des villes de plus de 100 000 habitants dont Paris, Lyon et nous l'espérons Marseille.

Enfin, dans les plus grandes villes de France de plus de 200 000 habitants, la droite en dirigera 2 : Toulouse et Nice, quand la gauche en dirigera 9 : 6 pour le PS dont Paris, Marseille, Nantes, Lille, Montpellier et Rennes, 3 pour Europe Écologie Les Verts : Lyon, Strasbourg et Bordeaux.

Et je termine par une petite note d'humour, Philippe POUTOU est élu à Bordeaux quand Agnès BUZYN, ex ministre du Gouvernement MACRON, ne siègera même pas au Conseil de Paris.

Je vous remercie de votre attention. J'ouvre l'ordre du jour de ce Conseil municipal en vous indiquant également, mers chers collègues, que j'ai reçu le 16 juin 2020 un courrier du Maire de Le Teil. Je ne sais pas si vous vous souvenez, Le Teil a été une des communes frappée par un séisme important et nous avons voté une subvention de 1 000 € en solidarité avec cette commune. Un courrier assez touchant du Maire du Teil, Olivier PEVERELLI, qui nous remercie avec un petit mot manuscrit. Voilà, nous avons fait œuvre de solidarité.

P. SINGER : M. le Maire ?

T. FALCONNET - M. SINGER, je vais être clair avec vous, il n'y a pas de déclaration politique après le propos liminaire du maire. C'était comme ça du temps de Jean ESMONIN lorsque vous étiez 1^{er} adjoint, c'est comme ça maintenant, j'ai gardé les bonnes traditions. Donc je vais prendre le programme d'activités des vacances d'été et je vais vous...

M. le Maire est interrompu par M. Philippe SINGER, mais son intervention est inaudible, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – M. SINGER, je vous répète ce qui s'est toujours fait dans cette salle du Conseil municipal. Vous étiez le 1^{er} adjoint de M. Jean ESMONIN, vous avez toujours respecté les us et coutumes. Maintenant, si vous avez un peu de respect pour la fonction que j'occupe, vous n'avez pas de respect pour l'homme, mais vous avez au moins du respect pour la fonction, je vous demande, M. SINGER, de vous taire. Vous n'avez pas la parole ; et ensuite je vous la donnerai quand je souhaiterai vous la donner.

Intervention inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – M. SINGER, la démocratie était la même hier quand Jean ESMONIN était maire de Chenôve, et vous respectiez les mêmes règles à l'époque. Donc je vous demande maintenant de vous taire, M. SINGER.

Le programme d'activités des vacances d'été : la période de confinement imposée par la pandémie de COVID-19...

Occupez-vous plutôt des affaires de la commune, cela vaudra mieux, notamment en matière de sécurité, puisque, je ne sais pas si vous l'avez noté, mais c'est vous que je visais quand je n'ai reçu aucun message de solidarité !

Intervention inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

FINANCES

1 - PROGRAMME D'ACTIVITÉS DES VACANCES D'ÉTÉ 2020

La période de confinement imposée par la pandémie de Covid-19 aura des conséquences importantes pour de nombreux élèves, tous âges confondus, tant sur le plan scolaire qu'en matière de socialisation (notamment chez les plus jeunes).

En dépit des efforts déployés tant par les enseignants que par les services de la ville (direction de l'Éducation et C.C.A.S. via le programme de réussite éducative), de nombreux élèves ont « décroché » ou enregistré des retards dans leurs apprentissages.

L'Éducation nationale estime de 5 à 10 % le nombre d'élèves avec qui les établissements scolaires n'ont plus été en contact, avec une proportion beaucoup plus élevée dans les établissements classés en REP ou REP +.

Si depuis le 22 juin, la plupart des enfants ont repris le chemin des écoles, pour 15 jours de classe, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'entre eux ont été privés, durant de longues semaines, de contact physique avec leurs enseignants et leurs camarades.

La période des vacances d'été doit donc être un moment privilégié pour que les jeunes renouent des liens sociaux avec d'autres jeunes de leur âge mais aussi des adultes.

Par ailleurs, la limitation des déplacements en dehors des frontières européennes et la fermeture des frontières d'un certain nombre de pays étrangers risque de réduire considérablement le nombre de départs en vacances de nombreuses familles.

Enfin, l'incendie criminel du centre de loisirs du Plateau, dans la nuit du 13 au 14 mars dernier, prive la ville de Chenôve d'un équipement qui permettait d'accueillir 160 enfants (maximum) dans un cadre naturel bien que très proche de la ville.

Dans ce contexte bien particulier, et bien avant l'annonce du plan gouvernemental « Quartiers d'été – colos apprenantes », la ville de Chenôve avait lancé une réflexion pour proposer aux enfants et aux familles de Chenôve une offre de loisirs et une organisation renouvelées pour ces vacances d'été 2020.

Cette réflexion en faveur de vacances ludiques et éducatives visait un double objectif :

- Proposer aux familles et aux enfants qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de temps de « remise à niveau scolaire » ; ces moments devant également permettre de redonner quelques règles d'apprentissage, de socialisation et de remotiver les enfants dans la perspective de la rentrée de septembre ;
- Autant que possible, faire sortir les enfants et les jeunes de leur environnement immédiat, les dépayser sans aller très loin, leur permettre de pratiquer, en pleine nature, des activités sportives, culturelles ou artistiques, scientifiques, etc.

En lieu et place du centre de loisirs du Plateau, notre **ALSH sera réparti sur trois groupes scolaires** (Grands crus, Bourdenières et En-Saint-Jacques) afin de privilégier un accueil de proximité pour l'ensemble des familles de Chenôve.

Points d'accueil des enfants, ces écoles ne seront, bien entendu, pas les lieux où se dérouleront l'ensemble des activités proposées. Outre les équipements sportifs (installations couvertes et de plein air, centre nautique) et autres lieux dans la ville, la **base d'équitation de Ternant** sera utilisée au maximum de ses capacités pour des mini-camps de 3 jours ou des séjours d'une semaine.

Par ailleurs, la ville de Chenôve a décidé de louer, durant les deux mois d'été, **la colonie de vacances « Les Pimprenelles », propriété de l'association Les Pionniers de France et**

située à Chaux.

Cet équipement permettra de proposer une offre complémentaire de loisirs – plutôt à dominante culturelle – pour des activités à la journée ou sur des séjours de trois ou cinq jours.

La Fabrique et la Maison des sports continueront de proposer des activités à dominante sportive, tout au long des 8 semaines des vacances d'été (6 juillet au 28 août) ainsi que des camps sport ou loisirs à Saint-Rome-du-Tarn, Porcieu ou dans le Jura.

Enfin, **des activités artistiques et culturelles** (ateliers danse, zumba, hip hop, électro, ...) seront également proposées, sur certaines périodes au Cèdre, à l'Entrepôt ou au gymnase Gambetta en lien avec des associations et des compagnies locales.

Le dispositif ambitieux proposé par la ville de Chenôve répondant au cahier des charges « vacances apprenantes », un dossier a été déposé auprès des services du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour obtenir le label et solliciter les aides de l'État afférentes. Des subventions ont été également été sollicitées auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

Un travail partenarial a également été réalisé avec l'inspectrice de l'Éducation nationale pour répondre à l'appel à projet « **Écoles ouvertes été 2020** ». Du 24 au 28 août, 80 enfants scolarisés dans les quatre écoles du REP +, se verront proposer, le matin, des séances de « renforcement des compétences scolaires » et, l'après-midi, des activités sportives, artistiques et culturelles ou ludiques, organisées par notre centre de loisirs.

Afin que ces vacances ludiques et éducatives soient accessibles au plus grand nombre, la **grille tarifaire** a été harmonisée pour l'ensemble des activités et séjours proposés, en tenant compte des quotients familiaux.

Vous trouverez, ci-dessous, la grille tarifaire fixée par décision du Maire, en date du 18 juin 2020.

Il convient de souligner que les familles aux revenus les plus modestes pourront également bénéficier de l'« aide aux temps libres » proposée par la Caisse d'allocations familiales. Ainsi, un séjour de 3 ou 5 jours, à Chaux ou à Ternant, reviendra pour un enfant d'une famille relevant du premier quotient familial, déduction faite de « l'aide au temps libre », à 4 euros par jour.

Tarifs pour les ateliers et les stages multisports :

Ateliers et les stages multisports	Tarifs
Atelier Danse 5 jours	15 € le cycle pour les habitants de Chenôve 20 € le cycle pour les extérieurs
Découverte de la Zumba	3 € la séance de 2 h pour les habitants de Chenôve 4 € la séance de 2 h pour les extérieurs
Découverte du Hip'Hop	1,50 € la séance de 1 h pour les habitants de Chenôve 2 € la séance pour les extérieurs
Atelier Electro	5 € la séance de 2 h pour les habitants de Chenôve 6,50 € la séance de 2 h pour les extérieurs
Stages multisports	48 € pour les habitants de Chenôve 68 € pour les extérieurs

Tarifs pour les camps sports et les camps loisirs hors département :

Camps sports et camps loisirs	Tarifs	Reste à charge
Camp sport Porcieu Isère	220 € pour les habitants de Chenôve 253 € pour les extérieurs	180 € pour les habitants de Chenôve 213 € pour les extérieurs
Camp sport Saint-Rome-de-Tarn Aveyron	230 € pour les habitants de Chenôve 264,50 € pour les extérieurs	190 € pour les habitants de Chenôve 224,50 € pour les extérieurs
Camp loisirs Saint-Rome-de-Tarn Aveyron	150 € pour les habitants de Chenôve	110 € pour les habitants de Chenôve
Camp loisirs Clairvaux-les-lacs Jura	95 € pour les habitants de Chenôve	55 € pour les habitants de Chenôve

Tarifs pour les camps sports de 5 jours à Ternant et les camps loisirs de 5 jours à Chaux :*Pour les habitants de Chenôve :*

Quotients familiaux	Tarifs	Reste à charge
≥0 à 194<	60,00 €	20,00 €
≥194 à 302<	70,00 €	30,00 €
≥302 à 413<	80,00 €	40,00 €
≥413 à 522<	90,00 €	50,00 €
≥522 à 632<	100,00 €	60,00 €
≥632 à 741<	110,00 €	110,00 €
≥741 à 875<	120,00 €	120,00 €
≥875 à 1016<	130,00 €	130,00 €
≥1016 à 1182<	140,00 €	140,00 €
≥1182 à 1400<	150,00 €	150,00 €
≥1400	160,00 €	160,00 €

Pour les extérieurs :

Quotients familiaux	Tarifs	Reste à charge
≥0 à 194<	78,00 €	38,00 €
≥194 à 302<	91,00 €	51,00 €
≥302 à 413<	104,00 €	64,00 €
≥413 à 522<	117,00 €	77,00 €
≥522 à 632<	130,00 €	90,00 €
≥632 à 741<	143,00 €	143,00 €
≥741 à 875<	156,00 €	156,00 €



≥875 à 1016<	169,00 €	169,00 €
≥1016 à 1182<	182,00 €	182,00 €
≥1182 à 1400<	39,00 €	195,00 €
≥1400	41,60 €	208,00 €

Tarifs pour les camps sports de 3 jours à Ternant et les camps loisirs de 3 jours à Chaux :

Pour les habitants de Chenôve :

Quotients familiaux	Tarifs	Reste à charge
≥0 à 194<	25,20 €	12,00 €
≥194 à 302<	28,20 €	15,00 €
≥302 à 413<	31,20 €	18,00 €
≥413 à 522<	34,20 €	21,00 €
≥522 à 632<	37,20 €	24,00 €
≥632 à 741<	40,20 €	40,20 €
≥741 à 875<	43,20 €	43,20 €
≥875 à 1016<	46,20 €	46,20 €
≥1016 à 1182<	49,20 €	49,20 €
≥1182 à 1400<	52,20 €	52,20 €
≥1400	55,20 €	55,20 €

Pour les extérieurs :

Quotients familiaux	Tarifs	Reste à charge
≥0 à 194<	32,70 €	19,50 €
≥194 à 302<	36,60 €	23,40 €
≥302 à 413<	40,50 €	27,30 €
≥413 à 522<	44,40 €	31,20 €
≥522 à 632<	48,30 €	35,10 €
≥632 à 741<	52,20 €	52,20 €
≥741 à 875<	56,10 €	56,10 €
≥875 à 1016<	60,00 €	60,00 €
≥1016 à 1182<	63,90 €	63,90 €
≥1182 à 1400<	67,80 €	67,80 €
≥1400	71,70 €	71,70 €

Après les trois premiers jours d'inscription, organisé sous forme d'un accueil unique au sein de l'Hôtel de Ville, du 23 au 25 juin inclus, nous dénombrons 534 inscrits sur l'ensemble des activités.

Il est proposé au Conseil Municipal :



ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la communication du programme d'activités des vacances d'été à Chenôve.

T. FALCONNET – C'est une grande fierté de vous présenter ce rapport ce soir, à noter que le dispositif bénéficie du label, je vous l'ai dit, « vacances apprenantes ». Alors dans vacances apprenantes, il y a d'abord vacances, mais cette dimension éducative, elle est très fortement marquée dans toutes les activités qui seront proposées aux enfants de Chenôve et à des prix modiques, parce que l'objectif fixé est de doubler nos capacités d'accueil dans nos différentes structures par rapport à l'année dernière. Et d'ores et déjà le flux ininterrompu d'inscriptions laisse penser que cet objectif est en passe d'être réalisé, ce dont chacune et chacun pourra se réjouir.

Et puis, M. ACHERIA, adjoint à la jeunesse, qui a travaillé à mes côtés sur ce dossier avec les autres adjoints concernés, a le souci aussi de proposer une offre aux 18-25 ans, qui est la tranche d'âge, vous le savez, qui nous pose peut-être le plus de difficultés parfois en matière d'énergie à canaliser. Eh bien, pour les 18-25 ans, j'ai eu l'assurance, à la fois du ministre, Julien de Normandie, et du Préfet qu'un certain nombre de crédits de la Politique de la Ville pourraient être dédiés dans le cadre de l'opération « quartiers d'été » pour abonder éventuellement de nouvelles dépenses qui pourraient être engagées sur cette tranche d'âge 18-25 ans, et M. ACHERIA a en charge la coordination du pilotage de ce dossier.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire. Y a-t-il des interventions en réaction à ce beau dossier ? M. AMODEO, vous avez la parole.

M. AMODEO – Permettez-moi de rire sous cape quand je vois l'utilisation de ce bel outil qui est dans cette commune et qui appartient à la métropole, l'Entrepôt, quand je vois d'où l'on vient. Ceux qui étaient là comprendront.

La deuxième chose, je voudrais vraiment vous féliciter pour ces tarifs qui ne sont pas du tout des obstacles à la pratique des séjours et des activités.

T. FALCONNET – Merci, M. AMODEO. Y a-t-il d'autres intervention sur ce point ? M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Oui, merci, M. le Maire. Chers collègues, simplement et effectivement pour saluer le travail qui a été fait et ce qui est proposé pour l'ensemble de notre jeunesse sur Chenôve, je suis très heureux parce j'avais eu quelques doutes sur le maintien du camp sur Saint-Rome-de-Tarn, il me semble qu'il avait été envisagé de l'arrêter. Je suis très heureux qu'au regard du contexte, on ait pu maintenir ce séjour qui est particulièrement important et qui est bien rempli chaque année. Voilà, simplement ça, merci.

T. FALCONNET – Merci, M. MICHEL. M. SINGER, vous avez la parole.

P. SINGER – Merci, M. le Maire. Une parole que je demande toujours, donc là vous me la donnez. Simplement pour dire, aussi qu'au nom de M. NEYRAUD et dans la lignée de ce qui a été dit précédemment, que bien entendu nous soutenons la mise en place de ce programme d'activités des vacances d'été puisque tout ce qui ira dans le sens de la jeunesse de Chenôve, ça n'est pas nouveau à Chenôve effectivement, ça fait des décennies, eh bien, c'est fort bien que ça puisse continuer surtout dans ce contexte particulièrement compliqué. Bravo, à tous ceux qui ont mené ce travail qui permettra à la jeunesse d'avoir des vacances d'été meilleures. Merci.

T. FALCONNET – Merci, M. SINGER. Je sais que ça vous écorche la bouche, mais je n'y suis pas totalement étranger aussi, à cette impulsion qui est donnée. Je sais que vous le

citez, il ne vous cite beaucoup moins que nous ne le citez, encore dans une période récente. Je vous demande de prendre acte de ce rapport, il n'y a pas de vote, mais c'était un rapport que je souhaitais vous présenter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

2 - ÉLECTION DU 9E ADJOINT AU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui stipule :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints lors de sa séance du 25 mai 2020.

Le 11 juin 2020, le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or a notifié à la ville de Chenôve qu'il demandait au Tribunal administratif de Dijon de procéder à l'annulation de l'élection de M. Bruno HABERKORN, en tant qu'adjoint de la ville de Chenôve au motif que « la parité n'a pas été respectée ».

L'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales a, en effet, été modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en introduisant l'obligation que la liste des adjoints doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le 16 juin 2020, M. Bruno HABERKORN nous a adressé sa lettre de démission de son mandat d'adjoint au maire ; démission qui est devenue définitive suite à son acceptation par le représentant de l'État dans le département, conformément à l'article L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales.

Aussi, pour respecter strictement l'alternance de chaque sexe entre les adjoints, comme l'impose l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu que le 8^e adjoint au maire est un homme, seule une femme peut occuper le poste de 9^e adjoint au maire,

Vu les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2 et L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2020_013 du 25 mai 2020 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° DEL_2020_014 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De procéder à l'élection du 9e adjoint au maire au scrutin secret.

T. FALCONNET – Un rapport qui concerne l'élection du 9^e adjoint au maire. Comme dans une autre collectivité de l'agglomération dijonnaise, de la métropole, la commune de Chevigny-St-Sauveur, une à gauche, une à droite, nous avons eu un problème quant à



l'élection des adjoints. Nous avons commis une erreur, il faut le dire quand les choses ne vont pas dans le bon sens.

Je vais vous lire la délibération et vous donner également les explications complémentaires.

Lecture de la délibération de M. le Maire.

T. FALCONNET – Je propose la candidature de Mme Marie-Thérèse BOUGÉ au poste de 9^e adjointe au maire. J'imagine qu'il y a des remarques, des déclarations sur ce point, je vais donner la parole à celles et à ceux qui souhaitent la prendre.

M. NEYRAUD, je salue votre arrivée.

P. NEYRAUD – Désolé pour le retard. Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, M. le Maire, vous aviez dit lors des précédents conseils qu'il fallait nous mettre à niveau, avec beaucoup de condescendance. Nous constatons aujourd'hui que ce besoin de formation, s'il existe, est peut-être partagé, puisqu'à deux reprises déjà, et malgré votre grande expérience politique, des erreurs ont été commises : à savoir une personne non éligible et maintenant une erreur dans l'organisation de l'exécutif. Comme quoi, tout le monde peut avoir besoin de formation.

Nous déplorons la démission de M. HABERKORN, qui incarne à lui seul la fibre écologique sur Chenôve. C'est une famille ancienne qui est connue pour ça. À ce sujet, nous nous permettons de vous suggérer une solution compatible avec les conditions d'éligibilité des adjoints. Celle-ci consiste à positionner un homme en première position. Par exemple, M. AUDARD, et Mme POPARD en seconde. Dans ces conditions, les neufs adjoints pourraient être conservés dans l'état, sans créer une nouvelle délégation. Nous vous rappelons également que ce scrutin est un scrutin de liste et non d'un seul élu et au risque d'être encore invalidé par la Préfecture, il serait bon de l'effectuer comme tel. Merci.

T. FALCONNET – Je ne sais pas ce que je vous ai fait, M. NEYRAUD, pour être aussi déplaisant. Vous êtes foncièrement déplaisant. J'allais vous répondre sur le ton de l'humour, qu'on apprend à tout âge de la vie. D'ailleurs, je suis foncièrement attaché à cette idée qu'on apprend à tout âge, même à l'approche des derniers jours. Effectivement, je l'ai dit, une erreur a été faite, je ne battra pas la coulpe parce que ce n'est pas ma tradition ni ma culture.

Vous faites un certain nombre d'erreurs, si je peux me permettre, en tout gentillesse, de vous répondre. D'abord, vous revenez sur un sujet qui est celui de l'inéligibilité d'un de mes colistiers. On verra ce que dira le Tribunal administratif là-dessus. Je rappelle quand même que, comme vous, les 35 membres... Enfin, vous, vous en aviez 33 car ça ne se poussait pas à la porte pour faire partie de votre liste, mais nous, on en avait 35. La Préfecture a vérifié les candidatures. Malgré cette vérification, la candidature du 29^e candidat sur la liste a été validée par la Préfecture. S'il y a une erreur, elle a été faite aussi de la part des services de l'État. Je ferme la parenthèse.

Je vous ai dit une chose, au dernier Conseil municipal : je ne me mêlerai pas de vos affaires. Quand on voit comment vous respectez la parité dans votre groupe, en poussant dehors Mme HADDAD pour que La République en marche soit représentée au sein de ce Conseil municipal.

P. SINGER – C'est faux !

T. FALCONNET – Eh bien, moi je vous dis que la proposition que vous faites de mettre M. AUDARD... Enfin, vous vous mêlez des affaires internes à la majorité, je ne me mêle pas de votre cuisine interne dans votre groupe. Pardon, dans votre duo. Je n'ose pas dire un couple.

Intervention inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Vous n'avez pas la parole, donc arrêtez de manquer de respect au moins

à l'institution que je représente. Si vous ne respectez pas l'homme, ce que j'ai dit tout à l'heure, M. SINGER, c'est votre problème ! Je ne suis pas là pour que vous m'aimiez, on ne partira pas en vacances ensemble, on le sait. Maintenant, je vous demande de respecter le maire de la commune.

P. SINGER – Je le respecte.

T. FALCONNET – Non, vous ne le respectez pas. Quand vous lui coupez la parole de la sorte, vous ne le respectez pas. Je vois bien votre technique, vous voulez me faire sortir de mes gonds. Vous n'y arriverez pas, M. SINGER. C'est votre technique, vous êtes polémique, vous n'avez que ça à dire.

Intervention inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – M. SINGER, taisez-vous ! S'il vous plaît ! Respectez le maire ! Respectez le maire, M. SINGER. Si vous ne respectez pas l'homme, respectez le maire.

Intervention inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Mais le maire est respectable.

Intervention inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – M. SINGER, vous n'avez pas la parole.

Intervention inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Mais oui, mais laissez-moi parler.

Intervention inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – M. SINGER, je vous demande de vous taire. Je vous donnerai la parole quand vous la demanderez, et je vous l'accorderai avec plaisir. J'ai toujours plaisir à vous entendre, M. SINGER. Voilà, laissez-moi parler. Vous avez plaisir à vous entendre ? Ça, je m'en étais rendu compte.

Donc, ce que je voulais dire, bien évidemment une erreur a été faite. Et je le regrette, d'abord pour M. HABERKORN, qui n'est pas, comme vous le prétendez, M. NEYRAUD, encore un manque d'information de votre part, le seul représentant d'Europe Écologie Les Verts sur la liste. Mme BOUGÉ est membre de l'EELV. Vous ne le saviez peut-être pas, mais je vous le dis. Elle est d'ailleurs étiquetée comme telle à la Préfecture, quand les uns et les autres ont déclaré leur appartenance politique. C'est un accord que j'ai eu avec le groupe EELV, et je vais donner la parole à M. HABERKORN. Donc, arrêtez de mentir. Vous mentez, une fois encore, vous racontez n'importe quoi, vous jetez des discredits sur le maire, sur les adjoints, quant à l'élection du 9^e adjoint au maire au scrutin secret, je vous rappelle qu'à partir du moment où il y a démission d'un adjoint, nous allons procéder à l'élection d'un seul adjoint, nous n'allons pas refaire l'élection.

Quant à ce qu'il se passe dans la majorité, c'est mon affaire, M. NEYRAUD. C'est sûr que j'ai plus de travail que vous : on est 29, vous êtes 2.

M. HABERKORN, vous avez la parole.

B. HABERKORN – Oui, sur la parité, effectivement, quand il y a un nombre impair d'élus, il se pose la question du 9^e élu qui pourrait être un homme ou une femme si la loi avait été bien écrite. La loi est écrite avec les coudes, encore une fois, et il se trouve que, finalement, on arrive à des solutions qui vont privilégier un poste d'homme dans le cas où il y a un nombre impair d'adjoints au maire, pour le poste de 1^{er} adjoint. C'est d'ailleurs lié à la solution que vous proposez, c'est une solution que l'on peut regretter, parce que la

municipalité de Chenôve peut être fière d'avoir une 1^{re} adjointe, et il n'a jamais été question de priver Mme POPARD de son poste de 1^{re} adjointe. C'est juste que l'on peut regretter que cette loi soit aussi mal fichue, car cela laisse assez peu de liberté. Et s'il faut faire un choix, quand il y a cinq hommes et quatre femmes, le choix est vite fait, c'est un homme qui devient le 1^{er} adjoint. C'est très regrettable.

Je suis tout à fait content de la solution qui a été trouvée, qui respecte l'accord qui avait été conclu entre EELV et le PS pour la municipalité, pour les élections municipales. Cet accord reste respecté, et même mieux, en fait. EELV est tout à fait content de la solution qui a été trouvée.

T. FALCONNET – Merci, M. HABERKORN. M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Merci, M. le Maire. En propos liminaire, je risque de m'ingérer quelque peu dans les histoires de la majorité. Chers collègues, décidément, cette installation au sein du Conseil municipal propose à chaque conseil un épisode surprenant, pour ne pas dire ubuesque. Je ne rappellerai pas le recours de M. NEYRAUD, notamment sur la qualité d'un colistier inéligible, le vote pour le CA du C.C.A.S., où il a fallu recommencer.

T. FALCONNET – Ce n'était pas de ma faute, là.

D. MICHEL – Aujourd'hui, chose incroyable, la démission de M. HABERKORN en raison du non respect de la parité soulignée par M. le Préfet qui a demandé au Tribunal administratif l'annulation de l'élection de M. HABERKORN en tant qu'adjoint de la ville de Chenôve, « au motif que la parité n'a pas été respectée ». Je reprends *in extenso* le propos de la délibération.

Incroyable qu'avec un Directeur général des services et un Directeur général adjoint, cela soit passé au travers des mailles de ces experts dont cela semble être le minimum de connaissances à avoir. Incroyable, mais peut-être aussi lié au transfert du service juridique de la Ville vers la métropole qui peut aussi expliquer ce manque d'alerte. Incroyable que vous n'ayez pas tout simplement eu ce réflexe de parité par une alternance toute simple sur la liste, mais peut-être y avait-il beaucoup de velléités masculines à satisfaire.

En lisant la délibération, il est indiqué ce qui suit : « Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Au regard de cet énoncé, comment remplace-t-on M. HABERKORN par une femme ? Est-on bien sûr que ce sera légal et qu'on ne sera pas à nouveau sous le joug du contrôle de légalité ? Ce poste ne devient-il pas tout simplement obsolète ? Et de toute manière, la commune peut fonctionner avec 8 adjoints, puisque 9 est son maximum. Cela permettrait aussi symboliquement de faire quelques économies.

Je n'avais pas pu m'exprimer au moment du vote des adjoints, mais je le souligne, puisque l'opportunité m'est donnée, quelle surprise également de voir qu'en 9^e position se trouvait l'adjoint à la transition écologique. Pour un élu qui respecte la symbolique républicaine, dont vous faites partie, M. le Maire, l'ordre du tableau est important. 9^e et dernier rang, on peut interroger la priorité de la question environnementale au sein de votre exécutif. Interrogation à mettre en perspective avec le résultat des écologistes obtenu au soir du deuxième tour des municipales, vous en avez parlé assez longuement dans votre propos liminaire : les conquêtes de Poitiers, Tours, Bordeaux, Lyon, Marseille... et plus localement Besançon.

Finalement, cette erreur grossière doit être assumée par le représentant local EELV, n'y a-t-il pas un décalage avec la veille écologiste de ces municipales ? M. HABERKORN, présent sur votre liste, j'imagine que vous l'avez choisi pour son engagement à EELV, malgré la présence d'un élu EELV très investi lors du précédent mandat, présent pour son engagement associatif comme membre et ancien président de l'ADOC, dont la relation à la nature ne fait aucun doute, présent également par son histoire associative et familiale pour

Chenôve, aujourd'hui, M. HABERKORN démissionne à votre demande pour éviter le passage au Tribunal administratif.

Je vous avoue ma surprise dans ce moment d'ingérence, quand vous pourriez proposer au 8^e et au 9^e adjoint de démissionner pour régulariser la situation. Vous ne conservez pas un homme engagé sur la ville, depuis très longtemps, investi dans le champ associatif, sur le plan humaniste et écologique. Vous préférez conserver un homme nouvellement arrivé sur Chenôve, pour ne pas dire très nouvellement, qui ne connaît pas la ville, et qui, en modestie, aurait pu démarrer sur une fonction électorale moins importante sans que cela ne lui fasse injure et pour prendre le temps de connaître la ville et éviter de donner un sentiment de parachutage.

Enfin, il me semble qu'aujourd'hui, et ça, ça m'inquiète beaucoup, Chenôve est sous la mire de la Préfecture pour ses événements ubuesques depuis l'installation du Conseil municipal. Merci.

T. FALCONNET – Je vous laisse vos appréciations sur les uns et sur les autres. C'est bien, vous faites des propositions, mais il fallait être à ma place, je suis désolé. Il y a un suffrage universel qui s'est exprimé. Vous savez, je ne cherche pas de fausses excuses, mais les quinze semaines qu'on a vécues ont été aussi particulièrement éprouvantes pour les uns et pour les autres. Il a fallu également remettre la machine municipale en route, même si elle est restée très largement opérationnelle durant le confinement, mais avec des moyens beaucoup plus contraints.

Sur la délibération que je vous propose ce soir, je voudrais vous rassurer : elle a été visée d'abord par le service juridique, qui n'est pas externalisé mais mutualisé avec la métropole. Et cette délibération, puisqu'on apprend à tout âge, nous ne voulons pas qu'elle soit frappée d'illégalité, donc nous avons contacté le contrôle de légalité avant de vous la proposer.

Nous allons pouvoir passer au vote. Je vous rappelle qu'il y a encore le compte administratif, le vote du budget, le vote des taux, le débat d'orientations budgétaires. Il y a des dossiers importants, même si celui-ci l'est.

Mme CARLIER, vous avez la parole. Pour la dernière intervention, si vous permettez que je fasse œuvre de mon pouvoir de police de l'assemblée.

C. CARLIER – Merci, M. le Maire. Juste pour rappeler que Marie-Thérèse BOUGÉ est aussi quelqu'un de très engagé au niveau d'EELV, et je sais qu'avec leur groupe, ils feront tout ce qui est possible et en lien avec Bruno et Sylvain pour que l'écologie se développe dans le programme, donc personnellement, je ne suis pas du tout inquiète et très contente que ce soit une femme qui soit adjointe pour l'écologie dans la ville de Chenôve.

T. FALCONNET – Si on se commente les uns les autres, on n'a pas fini la soirée. Si on commence à se commenter à l'intérieur de la majorité, mais je vous remercie de votre intervention, Mme CARLIER.

Bien, est-ce qu'on peut procéder à l'élection de la 9^e adjointe au maire au scrutin secret ? Je vous ai proposé la candidature de Mme Marie-Thérèse BOUGÉ. Normalement, vous avez des bulletins. Comme ils ne sont pas pré-imprimés, je vous demanderais de les remplir avec votre stylo. Mme WALIDI et M. LACHAMBRE vont dépouiller. Je vais demander à M. AUDARD, secrétaire de séance, de procéder à l'appel des membres, pour qu'ils puissent voter.

Le secrétaire de séance, M. Patrick AUDARD, procède à l'appel pendant qu'un agent recueille les bulletins de vote dans une urne.

T. FALCONNET – Mme WALIDI, M. LACHAMBRE, si vous voulez bien procéder au dépouillement, en mettant des gants, et avec un stylo à usage unique.

Les deux assesseurs, Mme WALIDI-ALAOUI et M. LACHAMBRE, procèdent au dépouillement.

T. FALCONNET – Merci, M. LACHAMBRE, merci, Mme WALIDI. M. HABERKORN a obtenu 2 voix, Mme BOUGÉ 30 voix, et il y a un bulletin blanc. Mme BOUGÉ, vous êtes élue 9^e adjointe. Félicitations.

Je n'ai pas réagi tout de suite et je le regrette, mais à l'avenir, je souhaiterais que les fonctionnaires municipaux ne soient pas l'objet d'attaque de la part de conseillers municipaux au sein de ce conseil. S'il y en a un qui est responsable des choses, c'est moi. Si une erreur a été commise dans cette enceinte, ce n'est pas le Directeur général des services qui l'a commise, ce n'est pas le Directeur général adjoint, c'est le Maire. M. MICHEL, c'est comme ça. Et quand on a un Directeur général des services et un Directeur général adjoint en qui on a confiance, il faut leur montrer et le leur dire. C'est fait.

Le dépouillement du vote a été effectué par deux assesseurs et a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Mme Marie-Thérèse BOUGÉ ayant obtenu la MAJORITÉ ABSOLUE des suffrages exprimés dès le premier tour, elle est élue 9^e adjointe au maire et est immédiatement installée.

VOTES

30 POUR Mme MARIE-THÉRÈSE BOUGÉ

2 POUR M. BRUNO HABERKORN

1 BLANC

ADMINISTRATION GENERALE**3 - MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Conformément à l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils municipaux sont tenus de délibérer pour fixer les indemnités de leurs élus.

Par délibération n° DEL_2020_016 du 25 mai 2020, le Conseil municipal a adopté la répartition des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction ou ayant été désignés vice-présidents de commissions municipales, comme suit :

Fonction	% maximum applicable de l'indice brut terminal de la fonction publique correspondant à la strate 10 000 / 19 999 habitants	% de l'indice brut terminal de la fonction publique appliqué aux élus de la commune de Chenôve
Maire	65 %	39,02 %
Adjoints	27,5 %	19,65 %
Conseillers municipaux délégués		7,95 %
Vice-présidents de commission		2,60 %

Conformément aux articles L.2123-22 1° et 5°, et R.2123-23 1° et 4° du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a approuvé l'application des majorations d'indemnité, sur l'indemnité octroyée au maire et aux adjoints, comme suit :

Fonction	% de majoration appliqué aux élus de la commune de Chenôve au titre de la DSU	% de majoration appliqué aux élus de la commune de Chenôve au titre de commune chef-lieu de canton
Maire	54,03 %	15 %
Adjoints	23,58 %	15 %

Considérant qu'il a été procédé à l'élection d'un nouvel adjoint, celui-ci ayant une indemnité propre,

Considérant que la commune passe de 10 à 11 conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des indemnités de fonction des élus (tableau joint à la présente délibération) afin de respecter l'enveloppe globale de la commune,

Vu les articles L.2123-20-1, L.2123-22 1° et 5°, L.2123-23, L.2123-24, L.2123-24-1, R.2123-23 1° et 4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2020_013 du 25 mai 2020 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° DEL_2020_016 du 25 mai 2020 relative à la détermination des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux,

Vu le tableau du Conseil municipal,

Vu le tableau des indemnités de fonction joint à la présente délibération, étant précisé que le



tableau détaillé des indemnités de fonction sera modifié compte tenu de l'élection du 9^e adjoint et des délégations qui seront attribuées à un conseiller municipal supplémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver le tableau, ci-joint, relatif aux indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

Fonction	% maximum applicable de l'indice brut terminal de la fonction publique correspondant à la strate 10 000 / 19 999 habitants	% de l'indice brut terminal de la fonction publique appliqué aux élus de la commune de Chenôve
Maire	65 %	39,02 %
1 ^{er} adjoint au 8 ^e adjoint	27,5 %	19,65 %
9 ^e adjoint	27,5 %	13,23 %
Conseillers municipaux délégués		7,95 %
Vice-présidents de commission		2,60 %

ARTICLE 2 : D'approuver l'application des majorations d'indemnité, sur l'indemnité précédemment octroyée au maire et aux adjoints, conformément aux articles L.2123-22 1^o et 5^o, et R.2123-23 1^o et 4^o du Code général des collectivités territoriales,

Fonction	% de majoration appliqué aux élus de la commune de Chenôve au titre de la DSU	% de majoration appliqué aux élus de la commune de Chenôve au titre de commune chef-lieu de canton
Maire	54,03 %	15 %
1 ^{er} adjoint au 8 ^e adjoint	23,58 %	15 %
9 ^e adjoint	15,88 %	15 %

ARTICLE 3 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Nous allons passer à la modification des indemnités de fonction des élus. Mme BOUGÉ, vous voulez dire un mot, peut-être ? Parce qu'on va me dire qu'en plus d'être déplaisant, que je suis sexiste. Mme BOUGÉ, vous avez la parole.

M-T. BOUGÉ – Je voulais simplement dire que la proposition qui va être faite à présent résulte d'un accord qui a été discuté longuement et avec beaucoup de bienveillance de la part de l'ensemble des groupes pour que je puisse partager avec M. HABERKORN mon indemnité, qu'il ne soit pas pénalisé par rapport à l'investissement qu'il a l'intention de porter aux actions en faveur de la transition écologique et pour tout ce qui était sur le programme à ce sujet. Je vous remercie.

T. FALCONNET – Merci, Mme BOUGÉ. Effectivement, vous l'avez précisé, ça aurait fait l'objet d'une explication de ma part, mais vous l'avez donnée, et je vous remercie également des pas que nous avons faits pour sortir de cette situation difficile, d'abord sur le plan humain, ensuite sur le plan politique puisque nous avons un accord entre l'EELV et l'ensemble des composantes de la majorité, et donc nous allons modifier les indemnités de fonction des élus, si vous en décidez ainsi.



Présentation de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? M. NEYRAUD, vous avez la parole.

P. NEYRAUD – Merci. À la lecture de ce tableau, nous constatons que vous avez fait le choix de baisser le pourcentage du 9^e adjoint pour compenser l'attribution d'une nouvelle délégation. Outre le fait que nous ne comprenons pas de garder ces neuf adjoints sans créer de nouvelle délégation, nous ne comprenons cette différence de traitement au sein de votre majorité. L'écologie est-elle moins importante que les autres postes de notre commune ? Nous ne le croyons pas !

Il suffirait seulement que les adjoints soient tous à un taux d'environ 18,94 % pour qu'ils aient le même traitement, c'est pourtant vous qui vous dites le « père du peuple » et qui prônait l'égalité entre citoyens. Dans le cas présent, cette égalité n'est pas même représentée dans votre majorité, c'est dommage.

De plus, nous profitons de cette occasion pour vous demander de nous fournir le tableau complet des indemnités plutôt qu'un tableau de pourcentages peu lisible, qui ne permet pas d'appréhender avec exactitude ces problématiques, car vous le comprenez, nous avons besoin de rigueur !

T. FALCONNET – M. NEYRAUD, attention ! Je vous le dis solennellement. Le « père des peuples », c'est une référence à Joseph STALINE. Attention, parce que vous pourriez être insultant. Et si vous l'êtes, soit vous n'avez pas de culture historique, soit vous l'avez fait délibérément pour m'insulter. Attention, M. NEYRAUD, nous prenons un chemin qui n'est pas le bon. Nous ne sommes pas dans le bon sens. Je vous demanderais de me respecter et de ne pas m'insulter, M. NEYRAUD. Je ne l'ai jamais fait, vous parlez de condescendance, vous parlez de mépris, je ne me reconnais pas dans ce que vous dites, mais attention à ne pas employer les insultes. Il y a des choses que je ne laisserai pas passer. Les attaques personnelles, vous êtes habitué, ce sont les méthodes de votre camp. Ce ne sont pas les miennes ! Maintenant, vous arrêtez !

Mesdames et messieurs, je vous propose de voter cette modification des indemnités de fonction des élus. M. SINGER, vous avez la parole. J'espère que vous serez plus modéré que votre colistier. C'est scandaleux, ce qui vient de se passer.

P. SINGER – Justement, cette modération dont je voudrais parler, on peut se renvoyer les arguments les uns les autres, mais je crois qu'aucun camp n'a le monopole de la bonne parole et de la non-exagération. Je dirais simplement que, quand tout à l'heure, j'ai entendu que vous aviez manqué de soutien, je vous ai souvent soutenu dans les moments difficiles en tant que maire, et je respecte évidemment la fonction de maire, non seulement le poste de maire que vous avez, mais aussi l'homme que vous êtes. Simplement, quand vous exprimez, que vous laissez entendre que Philippe NEYRAUD, ou moi-même, ou d'autres qui ne peuvent pas répondre ne sont pas à la hauteur des enjeux, ça a du mal à passer. Je dirais simplement que quand vous avez parlé tout à l'heure d'Emmanuel MACRON et de ses affidés, je ne veux pas vous donner un cours de français, mais ce mot est péjoratif, c'est une personne qui est sûre pour faire un mauvais coup, eh bien, ça ne passe pas non plus. Chacun, nous devons mesurer, même vous M. le Maire, que je respecte, croyez-le bien, mais sachez aussi que si Nadia HADDAD est partie, ce n'est pas parce qu'on l'a poussée à partir, c'est parce qu'elle avait été assez malmenée et s'était dit qu'elle n'allait pas rester six ans ici dans ces conditions. Le mot « affidés », « père des peuples », ce sont des exagérations de tribune, mais quand même, chacun envoie et, le mot « camp » aussi je l'entends, nous sommes tous co-responsables dans une parole mesurée et modérée.

T. FALCONNET – M. SINGER, nous ne sommes pas à la même place, je suis désolé de vous le dire et de vous le répéter. Nous ne sommes pas à la même place.

P. SINGER – Nous avons les mêmes responsabilités.



T. FALCONNET – Non, nous n'avons pas les mêmes responsabilités !

P. SINGER – Dans le vocabulaire.

T. FALCONNET – M. SINGER, nous n'avons pas les mêmes responsabilités.

P. SINGER – Si, vous êtes maire, mais...

T. FALCONNET – Vous n'avez pas la parole, M. SINGER. Je vous l'ai donnée, vous avez exprimé votre point de vue.

P. SINGER – J'ai dit ce que j'avais à dire, merci beaucoup.

T. FALCONNET – Merci de l'avoir dit.

P. SINGER – Modérons-nous tous et travaillons pour la ville.

T. FALCONNET – Mais M. SINGER, vous n'avez pas, de la même manière que M. NEYRAUD me répète à l'envie que je ne suis pas son professeur, vous non plus, vous n'êtes pas le professeur de cette assemblée. Voilà ! Le « père des peuples », si j'avais appelé M. NEYRAUD « le führer », comment vous auriez réagi, M. SINGER ou M. NEYRAUD ? Bon, ce n'est pas une période glorieuse de notre histoire à laquelle vous me comparez. Joseph STALINE ! J'ai nettement moins de morts sur la conscience. M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Juste, j'ai entendu par rapport à l'élection de Mme BOUGÉ, que je salue et félicite, l'accord politique qu'il y a et la bonne entente au sein de la majorité, je trouve dommage que cet accord politique trouvé entre EELV ne soit pas partagé par l'ensemble de la majorité. Et la première des solidarités aurait été effectivement de répartir en terme de charges sur l'ensemble des adjoints notamment.

T. FALCONNET – Vous savez, M. MICHEL, il fut un temps où vous aviez une indemnité supérieure à celle des autres adjoints, parce que vous étiez mon 1^{er} adjoint, donc nous avons là aussi trouvé un accord politique au sein de la majorité. Avant, c'était plus, là c'est moins. C'est consenti par Mme BOUGÉ et par M. HABERKORN. Il y aura deux délégations : une délégation à la Transition écologique, à l'Écologie urbaine et à l'Économie sociale et solidaire qui sera assumée par Mme Marie-Thérèse BOUGÉ, et une délégation à la Protection du Plateau et au Projet alimentaire de territoire, pour tout ce qui est autosuffisance alimentaire, assumée par M. HABERKORN. Nous en avons parlé, il y aura donc trois membres du groupe EELV qui auront une délégation. Une d'adjointe, et deux de conseillers délégués, ce qui montre, s'il en était besoin, que cette préoccupation écologique est très largement portée par la majorité et par le groupe EELV au sein de ce Conseil municipal.

Je vais mettre aux voix cette modification des indemnités de fonction des élus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Y a-t-il quelqu'un qui ne veut pas prendre part au vote ? Je vous remercie, les indemnités de fonction sont ainsi modifiées, à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

30 POUR

3 ABSTENTIONS :

M. NEYRAUD - M. MICHEL - M. SINGER



FINANCES

4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA VILLE DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le compte de gestion, établi par le comptable public, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est soumis au vote du Conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

Par ce vote, le Conseil municipal constate, après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, la concordance des résultats entre le compte de gestion établi par le comptable et le compte administratif de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion 2019 joint,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De déclarer que le compte de gestion dressé par le comptable public n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à viser et certifier le compte de gestion 2019 de la ville.

T. FALCONNET – Je vais tout de suite donner la parole à M. AUDARD, pour un long exercice. M. AUDARD, vous avez la parole et pour un long moment, je crois.

P. AUDARD – Oui, M. le Maire, mes chers collègues, nous allons concentrer en un seul et même Conseil municipal ce qui est habituellement abordé sur trois conseils successifs. La présentation sera nécessairement un petit peu longue et lourde, mais en même temps, je vais essayer de faire en sorte qu'elle soit la plus synthétique possible pour qu'on ne termine pas à des heures indues et que nous puissions avoir le temps d'échanges nécessaires.

Je vais donc aborder successivement le compte de gestion, en second lieu le compte administratif, le budget primitif après affectation du résultat, le vote des taux, le rapport sur la DSU et puis nous avons deux subventions qui devront être évoquées dans la suite des délibérations budgétaires.

Lecture de la délibération par Patrick AUDARD.

P. AUDARD – Y a-t-il des observations, M. le Maire ?

T. FALCONNET - Écoutez, je vais demander aux collègues s'ils ont des observations à faire sur le compte de gestion. Pas de remarques ? Donc, je mets aux voix le compte de gestion du comptable public. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie, surtout remercions la comptable publique de cette approbation à l'unanimité.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les réalisations et résultats de clôture de l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
FONCTIONNEMENT			
Résultat n-1 reporté	3 467 647,16	4 652 189,23	3 972 616,25
Recettes de l'exercice	24 670 394,52	24 650 692,17	24 683 264,66
Dépenses de l'exercice	23 136 860,44	22 812 863,96	22 877 722,90
Résultat de l'exercice	1 533 534,08	1 837 828,21	1 805 541,76
Résultat avant couverture du besoin de financement en investissement	5 001 181,24	6 490 017,44	5 778 158,01
INVESTISSEMENT			
Solde d'exécution n-1	-2 120 693,15	337 256,67	-1 781 342,36
Recettes de l'exercice	7 883 184,33	2 171 018,90	5 277 843,09
Dépenses de l'exercice	5 425 234,51	4 289 617,93	4 921 685,96
Solde des restes à réaliser	- 686 248,68	-736 058,83	-862 556,34
Besoin de financement	-348 992,01	-2 517 401,19	-2 287 741,57
Excédent disponible repris au budget primitif	4 652 189,23	3 972 616,25	3 490 416,44

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette présentation vient compléter la maquette du compte administratif.

I – APPROCHE GLOBALE DES RÉSULTATS

L'exercice 2019 se clôt par un excédent de fonctionnement de 5 778 158,01 € contre 6 490 017,44 € en 2018. Après couverture du besoin de financement de l'investissement (2 287 741,57 €), le résultat reporté, qui sera repris au budget primitif 2020, s'établit à 3 490 416,44 € contre 3 972 616,25 €, en 2018.

Cette contraction des résultats s'explique par une montée en puissance des dépenses d'équipement, combinée à une légère dégradation de l'excédent annuel courant (1,806 M€ contre 1,838 M€ en 2018). Ce tassement du résultat comptable de l'exercice est provoqué par un effet de ciseaux, c'est-à-dire une augmentation plus soutenue des dépenses (+0,28%) que celle des recettes (+0,13%).

Ce reflux est encore plus perceptible sur la capacité d'autofinancement brute, cet indicateur étant déterminé par différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors mouvements exceptionnels. Or en 2019, les produits exceptionnels sont d'un montant particulièrement élevé (0,307 M€). Pour l'essentiel, il s'agit principalement de la



régularisation des frais de portage des acquisitions foncières réalisées par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) et annulés à la suite du rachat en 2019 de quatre propriétés par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD).

Une fois ces opérations exceptionnelles déduites, les recettes réelles de fonctionnement affichent une baisse de -0,59 %, tandis que les charges courantes progressent de 0,36 %. Par voie de conséquence, l'épargne brute se contracte par rapport à 2018.

	2017	2018	2019
Épargne brute (A)	2 278 387	2 549 422	2 321 598
Encours de dette au 31/12 (B)	10 301 487	9 221 912	9 347 051
Capacité de désendettement (B/A)	4,52	3,62	4,03

Quant à la capacité de désendettement, elle passe le seuil de 4 années, sous l'effet conjugué de ce tassement de l'épargne et d'une reprise du recours à l'emprunt (1,100 M€), légèrement supérieur au remboursement du capital (0,975 M€).

L'analyse de l'évolution des différents postes du compte administratif permet d'appréhender les différents facteurs de l'évolution des résultats.

II – ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

A – Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué comme suit :

Chapitre	Nature des dépenses	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
011	Charges à caractère général	4,476	4,434	4,439	+0,11 %
012	Charges de personnel	15,131	15,053	15,148	+0,63 %
65	Autres charges de gestion courante	2,243	2,261	2,281	+0,88 %
66	Intérêts et mouvements financiers	0,239	0,204	0,166	-18,63 %
67	Charges exceptionnelles	0,069	0,033	0,030	- 9,09%
		22,158	21,987	22,064	+0,35 %

En millions d'euros

Deux postes sont à l'origine de l'accroissement des charges :

Les charges de personnel : malgré le transfert de 7 agents à la Métropole depuis le mois de mai et une démarche volontariste de maîtrise de l'évolution de ces charges, en assurant un suivi rigoureux de la masse salariale, le poste de charges le plus important enregistre une hausse de 0,63 %. Plusieurs facteurs sont à l'origine de de cette progression :



Après la suspension en 2018 de l'application des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), la revalorisation des grilles indiciaires a repris en 2019.

En outre, pour répondre à la hausse de fréquentation des activités péri et extra-scolaires, la ville a renforcé les équipes d'accueil. De plus, la ville a été contrainte, en 2019, d'affecter des moyens supplémentaires dans les services confrontés à des problèmes de tranquillité.

Enfin, afin d'améliorer le pouvoir d'achat de ses agents, la ville a adhéré au Comité d'Action Sociale, ce qui a représenté une dépense de 140 000 €.

Les charges à caractère général : après trois années de baisse, ces charges enregistrent une légère hausse (+0,11%). Le détail de l'évolution des principaux postes explique le léger rebond de ces charges qui regroupent les crédits nécessaires au fonctionnement des services.

	2018	2019	% 2019 / 2018
Achats et contrats de prestations de services (articles 6042, 611, 617 à 6188, 6225 à 6228, 6241 à 6248 et 6281 à 6288)	1 362	1 342	-1,47 %
Achats de fournitures (articles 60623 à 6068)	581	568	-2,24 %
Charges de fluides (articles 60611 à 60622)	1 162	1 198	+3,10 %
Entretien et maintenance des biens mobiliers et immobiliers (articles 615...)	454	478	+5,28 %
Publicité, publications, relations publiques (articles 623...)	160	160	-
Taxes foncières (articles 635...)	132	123	-6,82 %
Télécommunications (article 6262)	49	38	-22,45 %
Affranchissement (article 6261)	45	48	+6,66 %
Frais de déplacement, missions et réceptions (articles 625...)	100	93	-7 %

En milliers d'euros

Seuls 3 postes sont en augmentation : les charges de fluides, l'entretien des bâtiments et du matériel et enfin, l'affranchissement.

Pour ce dernier, la progression résulte de l'augmentation des tarifs appliquée par la Poste.

Concernant **les fluides**, la hausse ne porte que sur 2 postes, le fuel pour l'accueil de loisirs du Plateau (+200%), en raison d'un doublement des livraisons, et l'électricité (+8%). Quant à l'électricité, la hausse résulte des conditions tarifaires moins favorables du nouveau marché, atténuant ainsi les effets des mesures d'économies d'énergie mises en place par la commune.

Les autres dépenses d'énergie (gaz, chauffage urbain) sont en baisse respectivement de 7,35 % et 2,60 %. Il est à noter la part prépondérante (66%) des charges fixes dans la facture globale du chauffage urbain, rendant cette charge presque incompressible.

Le troisième poste est celui de **l'entretien du patrimoine**, en particulier les bâtiments. En raison du redéploiement de certains agents du centre technique vers d'autres services de la



ville, la part des interventions externalisées augmentent, tandis que les fournitures mises en œuvre par les agents de la ville diminuent.

Quant aux autres postes listés dans le tableau, la tendance baissière déjà constatée en 2018 se poursuit en 2019 pour certains d'entre eux. Il s'agit des fournitures et plus encore, des frais téléphoniques grâce à la mise en concurrence des opérateurs par la centrale d'achats de la Métropole.

S'agissant des prestations de services, des taxes foncières et des frais de déplacement, après le palier franchi en 2018, ils sont orientés à la baisse en 2019.

Les **autres charges de gestion** progressent de 0,88 %. Globalement, les transferts financiers au CCAS et aux associations baissent de 7 000 €. Dans le détail, la subvention au CCAS est abondée de +65 000 € afin de compenser la baisse des recettes et la hausse des aides versées au titre du Revenu Minimum Etudiant. A l'inverse, les subventions aux associations baissent de 72 000 €, en raison d'une part, de l'arrêt des activités du Comité des Oeuvres Sociales auquel s'est substitué le Comité d'Action Sociale et d'autre part, de l'arrêt de la prévention spécialisée relevant de l'ACODEGE.

Les **charges financières** poursuivent leur décroissance, tant en ce qui concerne les intérêts de la dette que les frais de portage des immeubles acquis par l'EPFL pour le compte de la ville, la baisse de ces derniers découlant du rachat, déjà mentionné, de quatre propriétés par la SPLAAD.

B – Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Par rapport à 2018, les recettes réelles affichent une très légère progression (+0,20%). Cependant, après neutralisation des produits exceptionnels explicités dans la partie I du présent rapport, l'évolution devient négative (-0,59%).

Ce recul s'observe sur toutes les lignes, à l'exception notable du produits des services (+5,46%).

Chaque poste évolue comme suit :

Chapitre	Nature des recettes	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
013	Atténuation de charges	0,391	0,206	0,099	-51,94 %
70	Produits des services et du domaine	1,147	1,136	1,198	5,46 %
73	Impôts et taxes	15,923	15,985	16,002	0,11 %
74	Dotations, subventions	6,679	6,888	6,786	-1,48 %
75	Autres produits de gestion courante	0,227	0,287	0,272	-5,23 %
77	Produits exceptionnels	0,213	0,113	0,307	171,68 %
		24,581	24,616	24,664	0,20 %

En millions d'euros

Les produits des services affichent une progression soutenue s'expliquant essentiellement



par la dynamique des redevances des usagers, en hausse de 5,17 %.

Sur leur lancée des années précédentes, les activités périscolaires et les accueils de loisirs enregistrent de nouveau une hausse de leur fréquentation. La billetterie du Cèdre et plus encore, celle du centre nautique augmentent notablement.

Enfin, les recettes des autres secteurs se maintiennent à un niveau proche de l'année précédente.

Évolution des produits par service :

	2017	2018	2019
Périscolaire	285 229	294 568	304 226
Petite Enfance	147 665	151 402	149 414
Accueils de loisirs	71 518	77 655	87 501
Loisirs sportifs	216 161	227 465	222 311
Jeunesse	5 764	5 889	7 181
Centre nautique	119 884	61 398	90 327
Billetterie Cèdre	91 271	92 826	104 634
Conservatoire	103 736	99 976	98 016
Bibliothèque	3 336	282	273
TOTAL	1 038 565	1 011 557	1 063 883

Comme en 2018, **les impôts et taxes** n'évoluent que très faiblement. Ce poste est constitué principalement des impôts directs, d'un ensemble de taxes (taxe sur l'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et taxe additionnelle aux droits de mutation) et des reversements de Dijon Métropole.

- **Le produit de la fiscalité sur les ménages**, au titre de l'année 2019, atteint 7,823 M€, en hausse de +1.53%, inférieure à celle du coefficient de revalorisation appliqué uniquement aux bases des locaux d'habitation (+2,20 %). La perte de matière imposable découle d'une part, de la baisse des valeurs locatives des locaux professionnels et d'autre part, de l'impact fiscal de la démolition de la tour Renan, alors que les nouveaux logements sont encore exonérés.
- **Les autres taxes** accusent une nouvelle baisse. Après -1,12 % en 2018, elles reculent de 4,61 % en raison d'une contraction des taxes additionnelles sur les droits de mutation et surtout, d'un nouveau recul de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) consécutif à la réduction des surfaces imposables.
- Enfin, après les derniers transferts effectués en 2017 et la mutualisation des services juridique, de la commande publique et informatique, **l'attribution de compensation** versée par le Dijon Métropole diminue d'environ 46 000 €, tandis que la **dotation de solidarité communautaire** reste stable à 958 257 €.

Après une progression soutenue en 2018 (+3,14%), **les dotations, subventions et participations** sont orientées à la baisse (-1,48%). Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette contraction. Tout d'abord, le gain entre la réfaction appliquée à la **dotation forfaitaire** (-0,107 M€), et le bonus sur la **dotation de solidarité urbaine** (+0,127 M€) est moindre, 27 000 € contre 50 000 € en 2018



En outre, alors que les participations des différents financeurs étaient en hausse de 14,7 % en 2018, elles diminuent de 1,74 % en 2019, même si la CAF conforte son soutien aux actions portées par la commune, telles que les créations de places en crèche, mais également les projets au sein des écoles (classes Passerelle, animations sur le temps périscolaire).

Si l'aide de l'État affiche une baisse, en raison du choix de la ville de fléchir en 2018 une partie des Dotations Politique de la Ville (DPV) à hauteur de 122 000 € sur des actions relevant du fonctionnement, elle se maintient à son niveau de 2018 pour les structures et les manifestations culturelles (conservatoire, bibliothèque, Marianne). En outre, la ville a bénéficié du fonds d'amorçage du dispositif «Cité éducative» d'un montant de 85 000 €.

Quant aux aides départementales, leur hausse a pour origine une régularisation du versement des subventions non perçues en 2018 pour l'accueil des publics fragiles dans les structures de la petite enfance. Les autres aides sont soit reconduites (fonds spécial lecture, relais assistantes maternelles), soit minorées (conservatoire et orchestre symphonique inter-écoles de musique - OSIEM).

Évolution des participations par organisme :

		2017	2018	2019
74712	Emplois d'avenir	86 678	27 948	-
74718	État	87 312	232 262	200 986
7472	Région	30 500	26 130	17 068
7473	Département	137 595	139 961	160 265
74751	Métropole	22 052	20 481	24 151
7477	Fonds européens	63 000	4 408	10 000
7478	CAF et autres financeurs	1 037 571	1 230 277	1 239 784
	TOTAL	1 464 708	1 681 467	1 652 254

Les autres produits de gestion courante diminuent de 5,50 %, en raison d'une baisse des locations du Cèdre de près de 21 000 €, partiellement atténuées par la location de salles (+6 000 €). Les autres revenus de gestion immobilière sont quasiment stables.

L'atténuation des charges regroupent principalement les remboursements de rémunérations des agents en arrêt maladie et les participations au titre des emplois aidés. Globalement, ces deux postes baissent de 45 % en raison de la suppression des contrats aidés et de l'application, depuis le renouvellement du contrat d'assurances des risques statutaires, d'une franchise sur les remboursements au titre des accidents du travail. A noter qu'en contrepartie de cette franchise, la cotisation de la commune a sensiblement baissé (-53%).

III – L'EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

A – Les dépenses réelles d'investissement



Globalement, ces dépenses s'établissent à 4 921 686 € , contre 4 289 618 € en 2018, soit + 14,7 %

Les dépenses d'équipement réalisées en 2019 s'élèvent à 2,360 M€, en hausse par rapport à 2018 (1,884 M€). Outre l'achèvement des programmes initiés en 2018 (requalification du Petit mail, création du skate-park, acquisition du terrain d'assiette du parking Curel), de nombreuses opérations prévues au budget 2019 ont été mises en œuvre, notamment sur les espaces publics :

- La seconde tranche de la requalification du Petit mail (114 000 €) et une première tranche d'interventions sur l'ancienne emprise de la tour Renan (52 157 €) et sur la plaine Herriot (71 000 €) ;

mais aussi dans les équipements avec :

- La sécurisation et la modernisation des installations de la piscine (72 351 €) ;

- La climatisation de locaux au Tremplin, au Cèdre, à l'accueil de loisirs et dans les structures de la petite enfance (56 541 €) ;

- La première phase du réaménagement des espaces de la maternelle Gambetta (56 827 €) ;

- Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du gymnase du Mail (45 527 €).

- La poursuite du programme de réduction des consommations d'énergie, notamment dans les écoles et les équipements sportifs (23 000 €).

Le montant des acquisitions de matériel reste stable par rapport à 2018. Il s'élève à 377 766 € affectés notamment à l'installation de la billetterie électronique au centre nautique, à la refonte du site internet de la ville, aux opérations proposées par les instances participatives et à des acquisitions plus récurrentes (poursuite de l'équipement informatique des écoles, renouvellement de celui des services, modernisation des véhicules et du matériel des services).

Ce programme est complété par les avances de trésorerie à la SPLAAD dans le cadre des conventions de prestations du secteur Centralité (1 M€) et du secteur Kennedy (0,500 M€).

Enfin, la ville n'ayant pas emprunté en 2018, le remboursement du capital de la dette passe de 1,080 M€ en 2018 à 0,975 M€. Quant à l'encours de la dette, il s'établit à 9,347 M€ à fin 2019, contre 9,222 M€ en 2018.

B – Les recettes réelles d'investissement

Elles s'élèvent à 1,687 M€, hors excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068). Elles progressent par rapport à l'année précédente, en raison de la mobilisation d'un emprunt de 1,1 M€. En revanche, les subventions poursuivent leur baisse ainsi que le FCTVA, ce dernier étant corrélé au montant des investissements de l'année précédente.

C – Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur l'exercice clos qui seront mandatées ou recouvrées ultérieurement.



Dépenses	1 097 054.65 €
Recettes	234 498.31 €
Besoin de financement	-862 556.34 €

En dépenses, ils comprennent pour l'essentiel la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du gymnase du Mail et les travaux d'accessibilité des équipements par les personnes à mobilité réduite..

En recettes, sont reportés les soldes des subventions sur les opérations en cours d'achèvement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-31 et L2313-1,

Vu le compte administratif et ses annexes, notamment la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'arrêter les résultats définitifs,

ARTICLE 2 : D'approuver le Compte Administratif 2019 de la ville.

T. FALCONNET – Je vais vous quitter maintenant. Je vais donner la présidence de l'assemblée à Mme POPARD, qui j'espère aura plus de sérénité, de tranquillité que moi dans la conduite des débats pour cette approbation du compte administratif. M. AUDARD, je vous cède immédiatement la parole pour cette présentation du compte administratif, juste le temps de me laisser sortir de la salle, s'il vous plaît.

M. le Maire quitte la séance du Conseil municipal.

B. POPARD – M. AUDARD, vous avez la parole.

P. AUDARD – Je vous remercie, Mme la 1^{re} adjointe.

Présentation du diaporama et lecture de la délibération par Patrick AUDARD.

P. AUDARD – Je vous propose, éventuellement, de poursuivre le débat sur la proposition de Mme la 1^{re} adjointe, si vous avez des questions.

B. POPARD – Merci beaucoup, M. AUDARD. On va vous laisser boire un petit verre d'eau puisque vous n'êtes pas au bout de vos présentations, avant d'engager le débat. Donc, sur les demandes d'intervention, demandes de précision ou questions éventuelles des uns et des autres. Je donne la parole à qui veut la prendre.
Je vous en prie, M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Oui, Mme la 1^{re} adjointe, chers collègues. D'abord remercier M. AUDARD pour sa présentation, qui a été longue et aboutie, pour autant ce n'est ni plus ni moins que le compte administratif que l'on vote. Donc je salue, comme vous, le travail des agents qui ont exécuté les choix politiques de la majorité, mais il me semble que c'est un peu le rôle des

fonctionnaires que d'exécuter les choix politiques de cette majorité, comme dans d'autres collectivités. Donc saluer ça, après le débat qui avait eu lieu l'an dernier, je reste sur mes points d'opposition, je ne développerai pas la question autour de la prévention spécialisée, même si on m'y invitait, simplement j'enverrai plutôt dos à dos les différents responsables politiques qui n'ont pas réussi, de gauche comme de droite, à se mettre peut-être autour d'une table pour trouver une solution.

B. POPARD – Merci, M. MICHEL. Y a-t-il d'autres interventions ? Merci. Je vais donc mettre aux voix ce compte administratif 2019 de la ville de Chenôve. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, le compte administratif est donc adopté à l'unanimité. On peut rappeler M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. FALCONNET

Retour de M. le Maire pour reprendre la présidence du Conseil municipal.

T. FALCONNET – Merci, pour cette unanimité du compte administratif. Merci, Mme la 1^{re} adjointe. Si vous le permettez, je reprends la présidence de la séance.

6 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Le Conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2019 en approuvant le compte administratif de la Ville qui fait apparaître les soldes suivants :

- un résultat de la section de fonctionnement de	5 778 158,01
- un solde d'exécution de la section d'investissement de	-1 425 185,23
- un solde des restes à réaliser	-862 556,34
- un besoin de financement de la section d'investissement de	-2 287 741,57

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal.

En priorité, ce résultat doit être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement est égal au solde d'exécution corrigé des restes à réaliser. Le détail des restes à réaliser est annexé au compte administratif.

Le surplus peut-être, soit reporté à nouveau et incorporé en tout ou partie dans la section de fonctionnement, soit inscrit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019.

D'une part, en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement ;

D'autre part, en report de fonctionnement par les écritures suivantes :

ligne 001 – Déficit d'investissement reporté 185,23	- 1 425
soldes des restes à réaliser 556,34	-862
compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 741,57	- 2 287
ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 416,44	3 490

T. FALCONNET – Je donne tout de suite la parole à M. AUDARD.

P. AUDARD – Je vous remercie, M. le Maire.

Lecture de la délibération par Patrick AUDARD.



T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Y a-t-il des remarques sur l'affectation du résultat 2019 ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention ? Deux abstentions ? Donc, moins deux abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

31 POUR

2 ABSTENTIONS :

M. NEYRAUD - M. SINGER

7 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les grandes orientations budgétaires.

Ce débat s'appuie sur un rapport qui comporte des informations sur :

- les contextes national et local d'élaboration du budget 2020,
- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- les orientations en matière de programmation d'investissement,
- la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- les dépenses de personnel.

Ce débat doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Cependant l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 précise que « les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif. »

Vu l'annexe jointe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2020.

T. FALCONNET – M. AUDARD, un gros morceau de cette soirée. Comme l'a expliqué Patrick AUDARD, nous allons mener le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget dans la même suite, donc je vous propose de consacrer vos arguments d'abord au débat d'orientations budgétaires et puis ensuite bien évidemment sur le vote du budget. Normalement, si nous sommes logiques les uns avec les autres et avec nous-mêmes, on devrait avoir le même avis sur le débat d'orientations budgétaires que nous aurons sur le budget. Cela vous convient ? Histoire de ne pas allonger trop à l'envie nos débats. M. AUDARD, vous avez la parole.

P. AUDARD – Oui, M. le Maire, je vous remercie d'ailleurs de cette proposition et c'est vrai qu'habituellement les années précédentes, comme nous avons un Conseil municipal qui était dédié au débat d'orientations budgétaires. Lorsqu'on en arrivait au vote du budget primitif, on se référait sur ce qu'on avait échangé sur le débat d'orientations budgétaires afin d'expliquer notre vote pour, contre, abstention, je ne sais. Voilà pour la méthode.

Je rappelle simplement que la loi prévoit qu'effectivement il y ait une présentation dans les collectivités, dans notre collectivité, des grandes orientations budgétaires et ce débat s'appuie sur un rapport qui comporte des informations sur les contextes, national et local, d'élaboration du budget 2020, les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, les orientations en matière de programmation d'investissement, la structure et la gestion de l'encours de la dette et les dépenses de personnel. Alors, en théorie, ce débat est organisé deux mois avant le vote du budget primitif. Il se trouve que par voie d'exception, en fonction des mesures qui ont été prises liées à la circonstance présente, nous avons un délai qui a été écourté, ce qui fait que nous allons aborder sur la même séance le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget



primitif. Voilà donc pour le décor.

En ce qui concerne les éléments dont vous disposez, vous avez été destinataires d'un rapport d'orientations budgétaires 2020. L'intégralité des informations et données brutes de ce rapport d'orientations budgétaires, et le je dis plus particulièrement à l'attention de nos oppositions, sont des éléments qui sont recueillis de la comptabilité nationale, ce n'est pas des choses que nous inventons, ce sont des choses tout à fait concrètes sur lesquelles vous pouvez vous appuyer pour raisonner et c'est la base commune que nous avons pour pouvoir définir les orientations budgétaires qui sont les nôtres. À partir de là, on peut avoir des approches divergentes ou différentes ou nuancées sur ce qu'il conviendrait de faire, mais en tout cas, la base concrète, elle est celle-ci.

Alors, nous avons effectivement à prendre en considération les conditions d'élaboration du budget primitif 2020. Conditions d'élaboration qui, vous l'avez compris, sont quelque part un peu extraordinaires, puisque nous avons eu, du fait de l'élection municipale, à choisir le point de savoir si nous adoptions le budget primitif avant ou après l'élection municipale et nous avons fait le choix démocratique de fixer le vote du budget primitif après l'élection municipale pour parer l'hypothèse où la majorité sortante ne serait pas réélue et donc de ne pas lier les mains de notre opposition de l'époque et d'aujourd'hui. Et donc à partir de cet instant-là, nous avons décidé que nous allions évoquer cela au mois d'avril. Sur ces entrefaites, juste après l'élection municipale, nous avons eu la fameuse crise sanitaire avec les différentes mesures qui ont été prises. Je rappelle quand même que nous en sommes à la troisième loi rectificative concernant le projet de loi de finances et que tout cela évolue en fonction des données concrètes qui elles-mêmes évoluent en considération de la situation économique, nationale et internationale.

D'où la première vignette, un choc économique et social sans précédent, c'est là le cas extraordinaire de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je tiens à vous dire tout de suite, pour rassurer un peu tout le monde, que lorsque nous allons aborder tout à l'heure la question du budget primitif, nous allons l'aborder sur la base d'éléments sûrs, c'est-à-dire que nous n'avons pas de doute par rapport aux notifications de recettes qui ont été faites à la collectivité pour bâtir le budget 2020. Donc il n'y aura pas d'aléa. En revanche, on va avoir des répercussions budgétaires, qu'il nous faut anticiper et qui sont liées à la situation actuelle. Et la situation actuelle, vous la connaissez, c'est une prévision au projet de loi de finances 2020 de croissance de 1,3 et je vous fais tout de suite observer que la croissance était en baisse avant la crise sanitaire, donc on ne peut pas dire que la situation dégradée sur les bases des années précédentes soit la conséquence exclusive de la crise sanitaire, elle ne peut pas avoir bon dos, il y a une réalité qui était la dégradation de la croissance de notre pays au cours de l'année et qui était en prévision sur 2020. Et puis, compte tenu des évolutions, il a fallu parer. Parer avec des prévisions de croissance à la baisse, c'est-à-dire en fait négative, -1 %, -8 %, -11 %, et aujourd'hui on est en train de nous parler de -15 %, ce qui vous permet de comprendre que ces évolutions de prévision sur trois mois, c'est absolument considérable. Ça veut dire, on verra les chiffres tout à l'heure, concernant l'économie, un ralentissement important.

Le déficit public nous intéresse aussi. Alors, dans la prévision actuelle, le déficit public de l'État devrait être de l'ordre de 220 milliards d'euros et je mets à part la sécurité sociale qui afficherait, elle, une perte de 52 milliards d'euros. Je sais qu'en comptabilité publique nationale, on doit mettre les deux côte à côte pour parler d'un endettement global, mais je tiens à attirer votre attention sur le fait que la sécurité sociale est un système qui est en capacité de s'autofinancer si la situation économique est une situation normale, et en particulier orientée à la croissance. Je préfère parler uniquement du déficit de l'État, 220 milliards d'euros prévus sur l'année 2020. On aura cette discussion ultérieurement.

En ce qui concerne la problématique de l'inflation, l'évolution prévisionnelle de l'inflation est de 0,5 % pour l'année 2020. Nous n'avons pas, bien évidemment, de projection sur ce qui



se passera pour des raisons macro-économiques évidentes, en 2021 et 2022. Mais tout ça, naturellement, est déjà dans l'esprit de tout le monde puisque ça se corrèle avec des échéances électorales. La dernière étude de l'INSEE précise que la hausse des prix à la consommation a ralenti à 0,2 % sur un an, au mois de mai en France, en raison du recul des prix des produits manufacturés et de l'énergie, et en dépit de l'envolée de ceux des produits frais. Ça, les ménages l'ont constaté. La hausse des prix à la consommation s'était élevée à 0,3 % en avril. Selon les données provisoires recueillies par l'Institut National des Statistiques, ce tassement sur un an résulte aussi d'un ralentissement de la hausse des prix de l'alimentation. Et l'Institut ajoute que les prix des produits manufacturés reculeraient à peine en mai avec -0,7 % sur un an, après -0,5 % en avril, mais que ceux de l'énergie baisseraient de 11 % en mai après -8,6 % le mois dernier. Alors, je traduits rapidement, en disant que sur le front de l'inflation et pour l'année 2020, il n'y a pas de gros impacts à prévoir. En revanche, sur la question de l'emploi, là, on va avoir des conséquences beaucoup plus rapides de la dégradation de la situation économique.

Je rappelle que nous avons eu 1 366 000 demandes d'autorisation préalable d'activité partielle déposées par les entreprises, au 1^{er} juin 2020, ce qui représente 1 050 000 entreprises concernées. Tout cela ce sont des indemnisations de chômage partiel et en un peu plus de trois mois, nous sommes passés à 13,1 millions de salariés concernés par une demande de chômage partiel. Ces données sont importantes, elles sont importantes parce que notre collectivité fait partie de ce que l'on appelle « le bouclier local », et c'est parce que nous sommes là que nous avons pu amortir, d'une certaine manière, les conséquences les plus visibles de cette dégradation de la situation de nos concitoyens sur le territoire de la ville de Chenôve, mais on y reviendra tout à l'heure sur le budget primitif. Et fin mai, le nombre de suppressions de postes envisagées, dans le cadre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi, a doublé par rapport à début mars, mais la vignette a été construite, un peu avant qu'on ait les plans de licenciements qui ont été annoncés depuis le mois de juin. En tout cas, depuis la mi-juin et vous l'avez compris, on rentre dans une phase extrêmement sensible sur le terrain de l'emploi. Je ne sais pas ce que ça va donner sur le plan des tensions sociales et je ne sais pas ce que ça va donner sur le plan du ralentissement économique parce que plus de chômeurs, c'est aussi moins de consommation. Plus de chômeurs, c'est plus d'inquiétude, donc c'est forcément plus de ralentissement à l'investissement, à l'engagement financier, c'est aussi des conséquences sociales et personnelles qui sont importantes. Là, sur la vignette, on en était à 993 procédures de licenciement collectif de moindre ampleur et un nombre de suppressions de postes envisagé de 5 530 au total dans le cadre d'un PSE. Mais aujourd'hui, on est sur des proportions beaucoup plus importantes et personne ne peut dire, aujourd'hui, ce que sera le climat social en septembre, en octobre, en novembre et en décembre.

T. FALCONNET – Si vous me permettez, M. AUDARD, quelques précisions. Je l'ai dit tout à l'heure, deux millions de chômeurs supplémentaires envisagés à l'horizon 2021 par le Président de la République. Et puis, dans une ville comme la nôtre où l'emploi, les petits boulots, les emplois précaires, contractuels, de vacataires, les emplois d'une extrême précarité sont nombreux, ce sont les premiers emplois qui ont disparu. Aujourd'hui, les intérimaires récents ne sont pas repris. Tout ça, c'est de la casse sociale. Et c'est de la casse sociale que nous aurons à affronter sur le territoire communal, notamment à travers notre budget de solidarité. Je le précise, parce que là, on est dans un cadre national. C'est l'obligation qui nous est faite de dresser le cadre national, mais cela aura des conséquences directes sur une commune comme la nôtre. Et ça, il faudra que le moment venu, nous prenions, dans le cadre de nos compétences, toutes nos responsabilités, comme nous l'avons fait d'ailleurs dans la crise sanitaire avec cette allocation complémentaire que nous avons versée aux familles les plus défavorisées de la commune.

Voilà, M. AUDARD, ce que je souhaitais ajouter pour ramener un petit peu de local dans le national, mais vous le faites très bien.

P. AUDARD – Je vous remercie, M. le Maire, et c'est extrêmement important de bien sentir

que derrière ces chiffres, on est sur des situations qui sont sensibles et qui vont nous interroger très directement.

Alors maintenant, j'aborde la stratégie budgétaire du gouvernement. Je le rappelle, le gouvernement s'est engagé sur une refonte de la fiscalité locale et ce indépendamment de la crise sanitaire, puisque c'est la mise en œuvre d'un projet qui était antérieur à la situation que nous avons traversée depuis la mi-mars. D'une part, il est prévu que nous engagions la dernière étape vers la suppression de la taxe d'habitation pour environ 80 % des contribuables à l'échelle nationale, et d'autre part, la politique gouvernementale est de lancer la réforme plus large de la fiscalité locale avec une suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales à l'horizon 2023. C'est-à-dire que les revenus, où plus exactement les foyers qui ont les meilleurs revenus et qui resteront assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales, seront totalement exonérés de cette taxe en 2023, puisque nous y sommes allés progressivement.

Maintenant, ce qu'il faut savoir, à l'inverse, c'est que le fait d'être privé d'une recette fiscale, dite « dynamique » pour une collectivité, c'est un facteur de perte d'autonomie financière. C'est-à-dire que moins vous donnez à une collectivité la possibilité de jouer sur ses recettes locales, plus la collectivité est contrainte de développer un budget qui pourrait avoir un caractère un peu mécanique. Donc à un moment donné, cette réforme fiscale va nous contraindre à poser des questions, il faut le dire, très politiques par rapport à l'autonomie financière des collectivités locales et ça tombe bien, puisque avant 2023, il y a 2022. De manière générale, les modalités de remplacement de la taxe d'habitation au minima de la compensation pour les collectivités, de la perte des recettes correspondantes poseront, bien évidemment, cette question d'autonomie fiscale.

On note, également, une stabilité de la dotation globale de fonctionnement. Dans les recettes qui abondent la collectivité, il y a deux dotations importantes, et cet ensemble de dotations doit être examiné pour examiner l'évolution prévisible des recettes de la collectivité. En tout cas, en ce qui concerne l'une des deux dotations, la dotation globale de fonctionnement à laquelle sont éligibles toutes les collectivités, on a eu un recul très important de cette dotation globale de fonctionnement entre 2014 et 2017. Et le gouvernement a alors décidé de stabiliser les concours financiers de l'État aux collectivités locales, il faut dire les choses comme elles sont. En 2020, la dotation globale de fonctionnement sera en quasi stabilité par rapport à 2019 et un périmètre constant par rapport à l'an dernier, elle s'élèverait à environ 26,85 milliards d'euros en 2020, je parle là de chiffres nationaux bien évidemment, nous ne sommes pas à la tête de cette fortune, contre 26 milliards 948 millions d'euros en 2019. Outre le maintien de la DGF à un niveau quasi constant depuis 2018, le gouvernement et la majorité parlementaire ont décidé par ailleurs de ne pas poursuivre la réforme de la dotation globale de fonctionnement qui était attribuée selon des critères assez complexes, l'évolution des critères faisait qu'on modifiait la répartition entre les collectivités du reversement de l'État à destination des collectivités, et là, il semble que le gouvernement ait trouvé le dossier un peu, on va dire, compliqué, explosif. En tout cas, disons que sur ce dossier-là, il n'a manifestement pas réussi à se mettre vraiment en marche. Les critères de répartition sont restés gelés, ce qui fait que la dotation globale de fonctionnement est maintenue, mais elle est maintenue aussi pour des raisons politiques et techniques qui sont liées à la difficulté à faire bouger les meubles sans provoquer des tempêtes.

T. FALCONNET – Cela dit, puisqu'on dit les choses, Emmanuel MACRON, c'est mieux que François HOLLANDE, pour les dotations aux collectivités.

P. AUDARD – Alors oui, parce qu'on est indirectement avantagés par ce maintien qui est lié au fait qu'il n'y a plus la mise en œuvre de ce qui était la modification des critères prévus, mais c'est provisoire, M. le Maire, je le crains.

T. FALCONNET – Oui, mais il faut le dire.

P. AUDARD – Il faut le dire.

T. FALCONNET – Pour le budget 2020.

P. AUDARD – Je le dis.

T. FALCONNET – Emmanuel MACRON, c'est mieux que François HOLLANDE.

P. AUDARD – Je le dis, je le dis.

T. FALCONNET – Allez, un effort, M. AUDARD. Dites-le.

P. AUDARD – Des mesures pour soutenir l'investissement... j'essaie d'être neutre et objectif... alors, fin mai 2020, le gouvernement annonçait l'augmentation d'un milliard d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local, la DSIL, pour aider la relance de l'économie. Cette enveloppe supplémentaire aura pour objectif de soutenir la transition écologique et le secteur de la santé, ce qui peut nous intéresser par rapport à notre programme municipal, bien évidemment. La DSIL passera donc de 0,6 milliards d'euros, donc 600 millions d'euros, à 1,6 milliards d'euros en 2020. Et s'agissant des autres subventions à l'investissement local, leurs montants sont maintenus au niveau de 2019, donc dotation politique de la ville à 150 millions d'euros et dotation d'équipement des territoires ruraux à 1 milliard 46 millions d'euros.

Le maintien des recettes fiscales et domaniales. Cette mesure, dont 12 000 à 14 000 communes devraient bénéficier, pourrait coûter jusqu'à 750 millions d'euros à l'État. La mesure permettrait d'amortir le choc de la baisse de certains impôts et ressources, donc pour les collectivités : baisse des recettes de stationnement, baisse des redevances d'occupation du domaine public, mais elle ne prendrait pas en compte les recettes tarifaires, redevances des usagers, ... Bref, si nous sommes efficaces sur le terrain des recettes, on a tout à y gagner.

Et puis, j'aborde bien sûr la question à prévoir dans les politiques gouvernementales, des dépenses qui sont liées au COVID-19. Je le dis, parce que nous allons l'aborder dans quelques minutes, donc le COVID-19, la crise sanitaire a eu un impact budgétaire pour nos collectivités et il a été décidé de reverser, où plus exactement d'intégrer le coût des dépenses sur la section investissement et de lisser cette dépense sur trois ans. Alors qu'en réalité, on aurait pu considérer que c'étaient des dépenses de fonctionnement et qu'il n'était pas envisageable de pouvoir les lisser. C'est une petite astuce budgétaire mais qui doit être prise en compte dans l'évaluation de ce que va être la situation budgétaire de la ville et l'adoption du budget primitif, donc vous en êtes informés.

T. FALCONNET – Juste une remarque sur ce point. Le gouvernement nous a entendus, et là aussi, pour avoir participé à plusieurs discussions à distance avec notamment Jacqueline GOURAULT, ministre de l'Égalité des territoires, avec Julien DENORMANDIE, le ministre de la Ville, les associations d'élus, et je dis bien toutes les associations d'élus, les associations des petite villes de France, des communes rurales, les départements de France, les régions, on est tous intervenus dans ce sens-là. C'est-à-dire que le fait que les dépenses liées à la crise du COVID soient traitées à part de nos budgets, soient considérées séparément, d'où la troisième section du budget que vous allez trouver dans le budget primitif.

Maintenant, un certain nombre de mesures ont été prises, notamment ce qu'a dit Patrick AUDARD, c'est-à-dire le lissage des dépenses complémentaires sur 3 ans. Un certain nombre de dépenses qui passent en investissement alors qu'elles auraient été des dépenses de fonctionnement. Pourquoi ce glissement entre la section de fonctionnement et

la section d'investissement ? Tout simplement, la section d'investissement peut être couverte par de l'emprunt, c'est-à-dire que ces dépenses supplémentaires, on peut les assumer en faisant recours à l'emprunt, alors que si cela avait été des dépenses de fonctionnement, on ne pouvait pas agir de telle sorte. Maintenant, il reste des imprécisions fortes quant au niveau de compensation et qu'est-ce qui va être compensé par l'État. On sait, par exemple, que l'achat des masques, normalement, devrait être compensé, pas à l'euro près parce qu'entre le prix de la compensation et le montant de la compensation et le prix individuel des masques, on a un écart. Je crois que c'est 1,10 € le masque en tissu, et on les a payés entre 5 et 7 € hors taxes environ, vous voyez qu'on est loin du compte. Donc, la dépense supplémentaire, par exemple, c'est une dépense qui va être assumée par les collectivités.

Ensuite, j'ai ici un courrier de Jean-René CAZENEUVE, le député en charge de cette mission confiée par le Président de la République sur l'impact de la crise du COVID sur les finances locales, il y a toute une série de dépenses qui sont des dépenses difficilement quantifiables, notamment les dépenses de personnel. Quand on dépense « x » milliers d'euros pour acheter des masques ou pour acheter du gel hydroalcoolique, la dépense est fléchée, on sait ce que c'est. Quand c'est, par exemple, pour faire intervenir des agents municipaux pour mettre en œuvre le protocole sanitaire dans une école, ce sont des heures de travail et ces heures de travail, il faudrait les quantifier très exactement et que l'État propose un barème de compensation. On se rend bien compte qu'on est dans la difficulté.

De toute manière, tout à l'heure on vous présentera dans le cadre du budget, l'effectivité de ces dépenses. Par exemple, je prends l'allocation complémentaire versée aux familles en grande difficulté, Patrick AUDARD parlait d'amortisseur social tout à l'heure, ça fait partie des amortisseurs sociaux qui ont été mis en œuvre, mais l'État ne considère pas que c'est une mesure liée au COVID, et pourtant, « vous n'étiez pas obligé de le faire, M. le Maire, puisque l'État avait déjà versé lui-même une allocation ». On sent bien que tout ça fait l'objet encore de débats, de discussions et puis cela est à ramener aux 2 200 milliards de déficit de l'État. L'État ne va pas pouvoir indéfiniment ouvrir les vannes pour compenser les impacts de la crise sanitaire.

Voilà, M. AUDARD, ce que je souhaitais ajouter, toujours en complément de ce que vous dites.

P. AUDARD – Je vous remercie, M. le Maire. Oui, effectivement, il faudra qu'un jour que l'on puisse élargir ce débat économique et savoir qui emprunte, qui, pourquoi, est-ce que c'est de l'emprunt d'argent disponible ? Est-ce que c'est de l'augmentation de la masse monétaire ? Est-ce que c'est de l'augmentation de la masse monétaire mise à la charge de tous, tout en conservant un système qui fabrique des inégalités et qui les reproduit ? C'est vraiment des questions de fond sur lesquelles il faudrait que l'on puisse un jour échanger. Mais en tout cas, au niveau de notre collectivité, je vous ai présenté les éléments nationaux.

Maintenant, je passe au contexte local d'élaboration de notre budget, et comme habituellement, j'aborde la section de fonctionnement.

Les mots d'ordre sur ce budget, c'est prudence, et je dirais anticipation. Prudence par rapport à la gestion budgétaire, et puis anticipation par rapport aux besoins sur lesquels il va falloir se positionner très rapidement. D'autant plus que le format de notre budget va déterminer les conditions de mise en œuvre de notre programme municipal. M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure dans son propos introductif, nous n'avons pas l'intention de désarmer par rapport à la mise en œuvre du programme municipal sur lequel notre majorité dans son ensemble a été élue, et nous avons effectivement des propositions qui sont ambitieuses. La prudence que je vais afficher pour l'année 2020, c'est aussi une façon de nous préserver par rapport à la suite, c'est-à-dire la mise en œuvre de notre programme municipal et de nos engagements forts pris à l'occasion de l'élection de mars de cette année.

Deux éléments structurels propres à la ville de Chenôve que vous connaissez parfaitement. D'une part, et j'en ai parlé tout à l'heure, le faible dynamisme des recettes fiscales qui est lié en particulier à une perte de population enregistrée depuis plusieurs années, elle-même due à la déconstruction de nombreux logements sociaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique de renouvellement urbain, on a été amenés à détruire des logements sociaux, à détruire un certain nombre de constructions anciennes et ce que l'on déconstruit en masse ne correspond pas à ce que l'on reconstruit en temps réel. Pendant la période, nous avons une baisse de nos recettes fiscales liée à l'évolution de notre démographie et à l'évolution de notre situation immobilière. Et puis, le deuxième élément à prendre en considération, je le dis pour nos oppositions, c'est les dépenses de personnel dans notre budget de fonctionnement, qui sont des dépenses importantes liées à des choix politiques qui sont ceux de la ville de Chenôve, historiquement, mais on pourra en discuter, cela fait partie du débat d'orientations budgétaires. En tout cas, je mets en avant ces deux éléments là.

Les recettes de fonctionnement...

T. FALCONNET – Ce que vous voulez dire, M. AUDARD, c'est que si nous ne construisons pas de nouveaux logements sur le territoire de la commune, non seulement nos recettes fiscales resteront atones, mais elles diminueront.

P. AUDARD – Exactement.

T. FALCONNET – C'est ça ?

P. AUDARD – Exactement.

T. FALCONNET – C'est pour faire le lien entre les différents éléments. Quand on prévoit un certain nombre de constructions de logements sur les 6 ans à venir, à plus forte raison sur les 10 ans à venir, c'est aussi pour regagner de la population, pour gagner des marges en matière fiscale, de nouvelles recettes fiscales, de manière à ce que nous puissions, plus largement, assumer l'investissement nécessaire, y compris pour les entreprises locales sur le territoire de notre ville. On est bien d'accord ?

P. AUDARD – Absolument. Et c'est cette dynamique qui doit être mise en œuvre parce qu'elle est de l'intérêt général. On le comprend bien.

T. FALCONNET – C'est du moins, ce que nous pensons, nous.

P. AUDARD – Oui. Alors, la fiscalité. La matière imposable devrait évoluer en deçà des revalorisations forfaitaires. L'actualisation légale des bases qui s'applique désormais à la taxe d'habitation, taxe foncière sur la propriété bâtie et non bâtie à l'exception des bases des locaux professionnels, sera cette année différenciée entre la taxe d'habitation et le foncier bâti.

Vous savez que pour pouvoir faire évoluer les recettes, il y a deux leviers. Il y a les taux d'une part et les bases. Les bases, ce n'est pas nous qui les décidons, les bases c'est la loi de Finances, c'est l'État. Et nous, nous adoptons des taux d'imposition sur les bases. Pourquoi je vous dis ça ? Parce que quand on dit qu'on n'augmente pas les impôts, par exemple, ça ne signifie pas pour autant que sur la feuille d'impôt des personnes, il n'y ait pas une augmentation. Mais cette augmentation, elle est liée à une décision qui est prise par l'État, elle n'est pas liée à une décision qui est prise par nous. Ce qui signifie qu'à un moment donné, lorsque l'on décide de supprimer la taxe d'habitation, eh bien il faut que la taxe d'habitation apparaisse de manière distincte du foncier bâti, qui restera de notre maîtrise, de telle sorte que l'on puisse plafonner ce qui doit être compensé par l'État. L'objectif étant de tenir les finances de l'État. Mais en réalité, ça sert la gorge des collectivités locales.

Donc, voilà les présentations qui vont être faites dans un instant. En tout cas l'évolution du produit fiscal...

T. FALCONNET – Ça sert la gorge des collectivités locales, à plus forte raison dans une commune comme la nôtre, où je rappelle le rapport entre les contribuables qui sont assujettis encore à la taxe d'habitation et ceux qui sont dégrévés ou qui ne paient plus de taxe d'habitation, n'est pas un rapport moyen de 60/40 comme les villes de même strate, 60 % qui sont dégrévés ou exonérés et 40 % qui continuent de payer l'impôt, mais ici, on est sur un rapport de 91,2 à 9,8. C'est-à-dire qu'on a moins de 10 % de la population qui continue de payer la taxe d'habitation. Donc, vous voyez bien que le dynamisme des recettes fiscales dans ces conditions-là, il est encore plus fragile, pour nous. Et que la compensation, à savoir le niveau de compensation par l'État, pour nous c'est essentiel.

P. AUDARD – Tout à fait. Donc, l'évolution du produit fiscal pour notre collectivité devrait se situer en 2020 à +0,6 % du fait de l'évolution des bases. Les autres produits fiscaux, donc taxe additionnelle aux droits de mutation, j'y reviendrai tout à l'heure, taxe sur l'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure, devraient en revanche, elles, baisser d'environ 100 000 € par rapport à leur niveau de 2019. Et cette baisse est la conséquence de la crise sanitaire, que chacun l'entende bien. À partir du moment où vous avez la crise sanitaire, vous avez un marché de l'immobilier qui se ralentit. Si le marché de l'immobilier se ralentit, les droits de mutation liés aux cessions immobilières baissent. Par ailleurs, la taxe sur l'électricité, et ça je ne peux pas vous en parler, mais la taxe locale sur la publicité extérieure, je vous rappelle qu'on avait adopté un règlement dans lequel on imposait les surfaces de publicité sur le territoire. L'objectif de ce règlement était un objectif vertueux puisque c'était d'éviter la pollution visuelle, donc ça, c'était un objectif social. Mais il faut reconnaître que c'était aussi une source de recettes pour nous. Malheureusement, l'avantage de notre politique de réduction de la pollution visuelle, c'est malheureusement et paradoxalement, la baisse de nos recettes sur ce terrain-là. Mais enfin, c'est la vie, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

Dotations globales de fonctionnement. La dotation forfaitaire va diminuer en 2020 de 66 500 €. C'est une décélération de la diminution par rapport à l'année précédente. L'année précédente, ça avait baissé de 107 000 €. En revanche, la dotation de solidarité, la DSUCS, qui est servie aux collectivités correspondant à notre situation, se trouve en augmentation de 137 000 € contre une augmentation de 127 000 € en 2019. Tout cela se compense et c'est pour cela que j'ai pu vous dire tout à l'heure que nous avions un ensemble de dotations qui était à peu près à l'égal. En 2019, la totalité des dotations était de 4 074 000 €. En 2020, elle sera de 4 081 000 €. En fait, ce sont des recettes dont on est sûrs, c'est bien cela ? Elles sont notifiées. Je me retourne vers le service financier, elles sont notifiées, donc ce sont des recettes sûres, donc on bâtit notre budget sur des recettes sûres.

Reversements de Dijon métropole. Nous avons avec Dijon métropole des reversements qui sont liés à des phénomènes de compensations. Compensations qui sont la conséquence des transferts de compétences que nous avons effectués. Il est bien évident que ce que l'on demande à faire à la métropole, on transfère du personnel, on transfère des moyens, eh bien il faut que ça puisse être, quelque part, compensé financièrement. Ça, c'est le premier aspect. Dans cette équation entre la métropole et la ville, on sera à -29 172 €, c'est-à-dire, en fait, pas énormément. En revanche pour l'instant, la dotation de solidarité communautaire est prévue en stabilité par rapport à 2019, c'est-à-dire 958 257 €. C'est quoi, cette petite bête là ? La dotation de solidarité communautaire est servie par Dijon métropole. Et Dijon métropole sert cette dotation pour tenir compte des inégalités territoriales. Je suis extrêmement précis dans ce que je dis parce que nous avons cette dotation, nous avons le sentiment, nous Chenôve, d'être inscrit dans un destin commun. Et je profite de ce rapport d'orientations budgétaires pour dire que nous sommes très attachés au maintien de cette dotation de solidarité communautaire.

À bon entendeur, salut.

T. FALCONNET – Vous aurez l'occasion d'exprimer votre position, M. AUDARD, au Conseil communautaire, parce qu'il me semble que vous êtes conseiller métropolitain.

P. AUDARD – Absolument.

T. FALCONNET – Je le ferai avec vous. Rassurez-vous.

P. AUDARD – Je vous en remercie, M. le futur Vice-président.

Les subventions versées à la Ville. Ce poste devrait enregistrer une notable augmentation, +18 %. Tout cela est lié, et je l'ai dit tout à l'heure, au soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, au crédit lié à la labellisation « Cités éducatives », vous vous souvenez que nous sommes inscrits dans ce projet, et sur trois ans, nous allons enregistrer des recettes correspondantes. Et puis, le remboursement par la SMACL d'une implantation qui est en réalité... alors, la SMACL, c'est l'assureur de notre collectivité, quand notre centre de loisirs est parti en fumée, il a fallu trouver une solution alternative pour pouvoir accueillir nos enfants cet été, d'où la proposition faite de l'installation d'une structure provisoire qui est financée à hauteur de 450 000 €. ... en septembre c'est ça ? Je me suis trompé, cet été on va faire autrement, en tout cas en septembre, ce qui signifie qu'on abonde la recette d'autant. Le montant des subventions s'élèverait à 1 765 000 € contre 1 492 000 € en 2019, mais compte tenu notamment des 450 000 € dont je viens de parler.

T. FALCONNET – Juste une remarque sur l'incendie criminel de notre centre de loisirs. C'est pour ça que je suis un petit peu tendu parfois sur les questions de sécurité, quand on me fait, quand on nous fait de faux procès. Je voudrais simplement que vous vous rendiez compte de ce que cette perte représente pour Chenôve. Nous avons un bâtiment que vous connaissez tous, qui est un bâtiment construit dans les années 70, qui à son âge et qui a été construit à une période où les normes de construction, les normes énergétiques étaient autres. Aujourd'hui, on nous propose une somme pour réparer ce centre de loisirs à l'identique, donc nous allons, si nous prenons cette option, reconstituer un centre de loisirs pour la somme qui a été évaluée à 350 000 €, ce serait l'indemnité compensatrice de l'incendie criminel que nous avons subi. Sauf que, aujourd'hui, reconstruire à l'identique un bâtiment des années 70 et ne pas en profiter pour faire ce que nous avons envisagé depuis un moment, parce qu'on a un bâtiment qui était certes en état mais qui aurait mérité une restructuration, mais là, on n'est plus sur les mêmes prix, on n'est plus sur le même coût. Et aujourd'hui, par exemple, cette reconstruction d'un centre de loisirs qui serait éco-exemplaire au cœur de cet écrin vert qu'est le Plateau, respectant aussi le cadre qui est celui du Plateau, ça coûte beaucoup plus cher que 450 000 € qui nous seraient versés par l'assurance et cela n'était pas prévu dans le programme municipal, dans les investissements. On avait prévu d'autres investissements que celui-là, mais pas celui-là. Ça, ça fait partie des imprévus malheureux. D'ailleurs, entre parenthèses, je ne sais pas où en sont les enquêtes sur ce point. Sur les violences urbaines de l'année dernière, aucun auteur des faits n'a été interpellé. Si un, et encore, à la marge et d'une manière complètement fortuite. Voilà, la question de la tranquillité publique, de la sécurité publique, elle a ces incidences-là sur un budget communal comme le nôtre. C'est 2 millions, 2,5 millions pour refaire le centre de loisirs. Donc ça, ce sont des choix qui vous seront soumis prochainement dans un futur budget, vraisemblablement le budget 2021. Voilà, M. AUDARD, ce que je souhaitais indiquer.

P. AUDARD – Merci, M. le Maire.

J'aborde maintenant les charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement. Je vous ai indiqué tout à l'heure que la masse salariale avait été bien contenue, et pour 2020, les charges de personnel sont estimées à 15 150 000 €.



Subvention au CCAS de Chenôve. Le montant de subventions devrait progresser à destination du CCAS de Chenôve pour tenir compte de la réalité de l'évolution de notre société, de l'augmentation de la pauvreté et des besoins puisqu'il faut qu'on couvre des besoins sociaux pour tenir la cohésion sociale et urbaine, enfin la cohésion de notre ville donc entre 1,2 million d'euros et 1,3 million d'euros en 2020. Et ce montant intègre ce dont parlait tout à l'heure M. le Maire, c'est-à-dire la ligne d'aide exceptionnelle, donc l'allocation municipale exceptionnelle que nous avons versée pendant la période de mars à juin. Et je voudrais quand même dire les choses sur cette question, là vous avez la preuve que votre collectivité vous protège. Du jour au lendemain, on a vu arriver au CCAS des personnes qui avaient besoin d'argent pour faire leurs courses le jour même, soit des personnes qui étaient fragilisées par le chômage partiel et donc la réduction de leurs rémunérations, soit des personnes qui n'avaient plus d'anciens moyens de subsistance ; mais en tout cas, c'étaient des femmes, des enfants. Et le fait que l'on ait pu débloquer cette somme-là a été extrêmement important pour maintenir la qualité du climat social sur notre territoire. Vous avez entendu dans la région parisienne que certains élus redoutaient des émeutes de la faim, on n'en n'était pas là, mais notre collectivité a pu répondre et a dû répondre dans l'urgence, ce qu'a fait M. le Maire puisqu'il n'y avait que lui qui pouvait agir. Et heureusement qu'il l'a fait et que cette ligne a été consommée. Donc voilà à quoi sert aussi une ville, et le CCAS a été abondé ou va être abondé de cette somme puisque nous votons le budget 2020, ce qui est déjà pour partie engagé. Voilà pour ce qui concerne la subvention au CCAS.

Subventions au monde associatif, ça c'est important. Les engagements qui ont été pris à l'égard de tous nos partenaires seront tenus, tranquillité publique : Grand Dijon Médiation, on est toujours dans le dispositif ; le développement durable : je sais que cela ne fera pas plaisir à tout le monde, mais en tout cas Pirouette Cacahuète continuera à être abondée ; la Maison des Jeunes et de la Culture, Figure2Style et la Musique Municipale de Chenôve également, et nous avons décidé du soutien financier en légère hausse à l'ensemble du secteur associatif pour l'année 2020 parce qu'il faut reconnaître l'engagement bénévole. Je rappelle quand même que notre collectivité vit beaucoup de ce socius, de ce vivre-ensemble qui se matérialisent notamment lors de la fête annuelle des bénévoles, et nous avons une tradition culturelle, municipale qui fait l'honneur de Chenôve et je crois qu'il est important que la Ville soit reconnaissante. En tout cas, c'est la ligne sur laquelle nous sommes.

Et puis les autres charges de fonctionnement. L'objectif avant la crise sanitaire était de ramener les autres charges de fonctionnement à 4,6 millions d'euros puisqu'il était au budget primitif 2019 de 4,7 millions d'euros, et en fait, on a revu à la baisse ce montant de charges parce qu'on a exposé moins de charges dans la période de trois mois de crise sanitaire, ce qui fait qu'on peut en tenir compte pour notre budget.

La section d'investissement. Les dépenses d'équipement devraient être en augmentation. Le volume d'investissement va continuer à augmenter, c'est ce que nous avons annoncé l'année dernière, c'est la continuité de ce que nous avons mis en place. On va passer à 4,4 millions d'euros d'investissement contre 3,8 millions d'euros en 2019, et le remboursement annuel du capital de la dette se situerait aux alentours de 930 000 €, donc dans le même étiage qu'antérieurement.

Sur les recettes d'investissement, au stade du budget primitif, le financement de ces investissements serait assuré par le FCTVA, une subvention de l'État, la DSIL, mais j'ai cru comprendre que l'État allait faire un effort supplémentaire sur la DSIL, ce qui fait qu'on risque d'avoir une recette exceptionnelle qui viendra conforter notre budget, je l'espère, nous l'espérons. Dans le courant de l'année, la Ville devrait pouvoir bénéficier d'autres subventions et dans l'attente de l'attribution de nouvelles subventions, nous avons proposé, nous proposerons de recourir à un emprunt d'environ 1,3 millions d'euros. Emprunt que nous mobiliserons où que nous ne mobiliserons pas en fonction des besoins mais qu'il faut prévoir au budget primitif. C'est le fameux emprunt de 1 100 000 € que nous évoquions tout

à l'heure pour l'année n-1. Eh bien là, c'est la même solution.

L'endettement de la Ville pour 2019, je vous l'ai indiqué, était de 9 340 000 €, donc en légère hausse. Il sera en hausse probablement encore en 2020 pour les raisons que l'on vient d'examiner, tout cela est logique mais s'inscrit dans une politique maîtrisée de notre investissement et dans la volonté de réaliser notre programme.

Pour ceux qui voudraient nous chagriner sur le montant de la dette par habitant, nous avons un petit tableau intéressant qui s'arrête malheureusement en 2019 parce qu'on n'a pas encore les chiffres de 2020, mais c'est à peu près la même chose. Vous voyez que Chenôve est à un endettement de 649 € en 2018, 649 € par habitant. Là, où la strate moyenne de notre ville est de 870 €, donc très en dessous et pour 2019 : 663 €. Nous sommes extrêmement crédibles sur le marché financier pour pouvoir recourir à l'emprunt et c'est quelque chose qui doit être, bien évidemment, salué.

En ce qui concerne les effectifs, qui est une donnée du débat d'orientations budgétaires, nous avons au 30 juin 2019, 306 fonctionnaires, 138 contractuels de droit public, 18 contractuels de droit privé et 0 apprenti malheureusement. Voyez-vous, vous avez également les catégories de fonctionnaires, 11 % de fonctionnaires de catégorie A, encadrement, fonctionnaires de catégorie B, 20 % et puis en catégorie C, 69 %. Nous avons une ville qui est très opérative par rapport aux fonctions municipales et qui est plutôt très bien encadrée, ce qui fait que nous pouvons être réactifs. D'ailleurs pendant la période que nous venons de traverser de trois mois, je tiens quand même à saluer, au passage, le personnel qui, parce que notre collectivité les respecte, a accepté d'intervenir en-dehors de ses missions traditionnelles pour accomplir des tâches qui étaient liées à l'urgence de l'intérêt général et ça, c'est quand même quelque chose qui fait partie du climat positif dans une collectivité. Quand vous pouvez mobiliser votre personnel, parce que vous le respectez, parce que nous ne le considérons pas comme une charge mais comme un atout, eh bien ça change beaucoup la donne, surtout quand on affronte des situations de crise.

L'évolution de la masse salariale de 2011 à 2019, vous voyez, elle est plutôt contenue.

J'en est terminé avec le rapport d'orientations budgétaires. Le débat d'orientations budgétaires peut débuter et on passera ensuite à l'adoption du budget primitif dans une forme plus synthétique, puisqu'on aura déjà largement abordé les sujets.

T. FALCONNET - Merci, M. AUDARD. Pour une première, c'est une première, enfin pas tout à fait puisque vous avez déjà répété devant la majorité dans nos réunions internes, mais c'est un exercice difficile dont vous vous êtes tiré admirablement bien. On va voir si vous avez convaincu nos collègues. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce débat d'orientations budgétaires ?

M. NEYRAUD, Mme CARLIER, Mme BOUGÉ, M. SINGER, M. LACHAMBRE.

M. NEYRAUD vous avez la parole. Et après on prendra une nouvelle salve de questions et d'interrogations.

P. NEYRAUD – Je vais essayer d'être rapide. Déjà, je rejoins M. AUDARD sur le fait que la taxe d'habitation soit annulée, donc j'aurais préféré également qu'elle soit différente, notamment par une revalorisation de la valeur locative qui date de 77. Bon, voilà, c'était un petit aparté.

Sinon, dans le cadre de notre première intervention pour le mandat municipal 2020-2026, nous nous en tiendrons, surtout ce jour, à des considérations générales car il nous faut bien sûr prendre le temps de nous imprégner des dossiers forcément complexes et qui ne s'appréhendent pas du jour au lendemain.

Nous rappellerons ce qui a servi d'armature à notre programme municipal, à savoir, le souci permanent d'un juste équilibre des finances publiques de la Ville, tout en maintenant un



service public de qualité et adapté aux besoins réels des Chenevelières et Cheneveliers. À cet effet, chaque dépense doit être justifiée et utile.

Nous veillerons particulièrement au niveau de l'endettement de notre commune et à une répartition raisonnable et équilibrée du montant des impôts locaux au sein des différents quartiers.

Par ailleurs, nous nous étonnons du fait que malgré une externalisation de certains services, la masse salariale de la Ville reste à un niveau si important, 15 millions d'euros, vous l'avez dit. Nous pouvons comprendre qu'il y ait un besoin de compétences professionnelles spécifiques, comme celles de l'entretien des chaudières ou des équipements du Centre nautique qui demandent des compétences très particulières. En revanche, il est très important de maintenir un personnel municipal en nombre suffisant et aux compétences adaptées à nos besoins grâce aux formations tout au long de la vie professionnelle.

Nous serons à l'évidence ouverts à tous les projets qui présentent un intérêt général pour la ville de Chenôve sous réserve de leur montant. Nous n'avons pas l'intention d'approuver des réalisations d'ordre pharaonique par rapport au nombre d'habitants de la ville de Chenôve et à sa capacité de remboursement. Je pense, notamment ici, au Central Park et au gymnase du Mail.

En ce qui concerne le PLUi-HD, nous sommes d'accord avec vous pour la construction de nouveaux logements, à condition de faire des programmes à taille humaine pour ne pas tomber à nouveau dans les erreurs du passé. Mais au-delà de ces aspects, il ne faut pas oublier que ce qui fait venir les nouveaux habitants.

T. FALCONNET – Vous avez terminé, M. NEYRAUD ?

P. NEYRAUD – Oui.

T. FALCONNET – Merci. Mme CARLIER, vous avez la parole.

C. CARLIER - Merci, M. le Maire. Tout d'abord, merci aussi à Patrick AUDARD pour la présentation qu'il nous a faite, qui était très limpide du débat d'orientations budgétaires.

Comme vous l'avez dit, la situation cette année est particulière avec ce « concentré », si je puis dire, de délibérations liées au bon fonctionnement comptable, budgétaire et financier de la Ville et donc au bon fonctionnement de la Ville tout court.

Il a fallu pour tous les élus, je vous rassure M. NEYRAUD, un peu de temps pour assimiler un certain nombre de données et comprendre la logique à la fois d'un vote sur un compte de gestion, un compte administratif, un budget précédé bien évidemment, comme la loi nous l'impose, d'un débat d'orientations budgétaires plus politique. Nous reviendrons brièvement sans doute sur le budget 2020 si vous nous l'accordez, M. le Maire, tout à l'heure.

Mais pour l'heure, il s'agit pour notre groupe Génération.s de vous faire part de nos réflexions dans le cadre de ce DOB.

Le vote de la loi de finances initial pour l'année 2020 est déjà bien loin et surtout percuté de plein fouet par la période que nous venons de vivre, pour la première fois dans notre ère contemporaine.

Des répercussions, notamment économiques, arriveront sans doute comme une sorte d'effet boomerang, à tous les niveaux du territoire français et donc y compris dans notre Ville.

Nous les prendrons à bras le corps. Nous les prendrons à bras le corps, M. le Maire, chers collègues de la majorité, parce que nos orientations politiques quelles que soient nos

sensibilités, convergent, c'est notre force.

Ce qui nous unit l'emportera, nous, sensibilités de la gauche chenevelière.

Oui, notre majorité municipale est convaincue que « l'écologie de paille » ne peut plus durer et qu'elle doit s'illustrer dans tous nos projets d'investissement et nos comportements au quotidien. Le confinement nous a appris à revoir notre consommation, par exemple, ou nos priorités humaines. Il est de notre devoir, en tant qu'élus d'encourager à la poursuite de cette dynamique.

Oui, notre majorité municipale est convaincue que si la tranquillité publique n'est pas une option, l'éducation, le sport, la culture de nos enfants dès le plus jeune âge est le véritable pari sur l'avenir. La Cité éducative est un exemple parmi tant d'autres, mais ce label reflète la mise en œuvre concrète de notre souhait politique.

Oui, notre majorité municipale sait que la santé de ces administrés est indispensable, qu'ils soient jeunes ou âgés : c'est la répartition des richesses qui peut être la seule garantie d'un bien vivre pour chacun. Et un bien vivre pour chacun est un préalable à un vivre-ensemble.

Notre engagement est également d'être attentif au service public que nous rendons à la population. Il ne faut pas asphyxier nos administrés. La pauvreté existe sur le périmètre communal, mais aussi la précarité ainsi que la fragilité de l'équilibre financier des ménages de classe dite « moyenne ».

L'universalité, à moindre échelle d'un revenu minimum reste une alternative à construire. Génération.s s'y est engagé à vos côtés, M. le Maire.

Tenir ce cap, ces caps, malgré la tempête sanitaire liée à la pandémie, qui est toujours présente, rappelons-le, peut paraître une évidence, mais en fait, cela ne l'est pas, c'est une volonté politique.

Génération.s fait partie de la majorité municipale parce que ensemble avec vous, élus de la majorité, nous sommes humainement ambitieux pour notre Ville.

T. FALCONNET – Merci, Mme CARLIER. Mme BOUGÉ, vous avez la parole, pour le groupe « Europe, Écologie, Les Verts ».

M-T. BOUGÉ – Nous avons fait le choix d'approuver cette présentation du budget, il peut être qualifié de prudent et volontariste.

Il est prudent car il prend en compte :

- le contexte national avec la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement et des subventions d'investissement,
- le contexte local avec la stabilité du nombre d'habitants, la baisse des recettes liées à la crise sanitaire. Il s'emploie également à la stabilité du poids de la masse salariale,
- le contexte d'imprévisibilité du soutien de l'État pour les dépenses supplémentaires engagées, par exemple les masques ou les moyens nécessaires pour le réaménagement des locaux en personnel et en matériel.

C'est un budget volontariste malgré les contextes que nous venons d'évoquer, il prévoit :

- le maintien de l'offre de service public tout en contenant l'évolution de la masse salariale. Les citoyens fragilisés par la crise économique engendrée par le confinement pourront compter sur son soutien social et administratif de qualité,
- le maintien du soutien aux associations, à la culture et à l'économie locale,
- il prévoit la reprise des investissements.

Comme l'annonçait le programme pour le mandat qui débute, dans tous les aspects évoqués, il convient que les dépenses soient conduites avec une grande vigilance autour de l'exigence de la qualité environnementale et énergétique. Cette vigilance devra s'exercer sur tous les investissements d'équipements collectifs, comme cela a été évoqué pour le gymnase et pour d'autres projets plus tard. Et ainsi, Chenôve s'engagera dès 2020 dans la démarche de transition écologique.

Par ailleurs, avant que soient engagés les grands projets de passage au bio et local dans les restaurants municipaux, les projets de reconstruction du centre de loisirs ou la réhabilitation du Plateau, nous pouvons, dès septembre, mener une réflexion avec les services pour diminuer l'empreinte environnementale du fonctionnement avec des élus et des agents exemplaires sur le tri, l'attention à la sobriété, la diminution des gaspillages. Ce sont des mesures qui requièrent essentiellement du volontarisme, peu de budget et peuvent même engendrer quelques économies. Je vous remercie.

T. FALCONNET – Merci, Mme BOUGÉ. Merci, de votre intervention. M. SINGER, vous avez la parole.

P. SINGER – Oui, je voulais dire quelques mots que j'ai improvisés pendant que j'écoutais l'intervention toujours brillante de Patrick AUDARD. Alors, cela fait des décennies que j'entends dans cette salle du Conseil des interrogations sur les dotations budgétaires de l'État avec force récriminations, suspicions, mises en cause. Puis finalement, au bout du compte, quelles que soient les options politiques, l'État est là, l'État répond aux besoins et soutient les collectivités locales. C'est de bonne guerre que de s'attribuer tous les mérites, toutes les difficultés quand on est élu local. La tâche est très rude, et évidemment pas facile, mais celle de l'État non plus. Il est bon d'alerter le gouvernement et celui-ci n'est ni sourd ni aveugle, retranché dans je ne sais quelle tour d'ivoire. Et bien sûr, l'État intervient et soutient, au bout du compte, fortement les collectivités locales. Des députés sont là aussi, interviennent en faveur des territoires ; et concernant Chenôve, notre députée, Fadila KHATTABI, joue pleinement son rôle de relais entre le terrain local et l'Assemblée nationale.

Il n'est donc pas, selon moi, très judicieux de prendre la population à témoin pour dénoncer toujours l'État, sauf bien sûr quand on partage les options politiques de ses dirigeants, et ça, je l'ai vu de tous les bords politiques. C'est un peu facile.

La collectivité de Chenôve protège, protège bien, beaucoup bien sûr, et ça, on ne peut que s'en féliciter. Et elle a un CCAS très actif.

Mais l'État est là également, lui aussi, de même qu'il n'est pas très correct de s'en prendre, c'est le moins qu'on puisse dire, à des maires qui n'en peuvent plus, mais face aux problèmes tels que ceux qu'on a vus récemment à Dijon ou à Chenôve, il n'est pas admissible, non plus selon moi, que des hauts fonctionnaires, tels que le Préfet ou les forces de police, aient pu être mis en cause.

Il y a un travail commun et personne ne devrait remettre en cause le travail des uns et des autres. On peut donner l'impression qu'il n'y a pas de réactions à un désordre public, ça peut irriter, mais ça peut être aussi une impression parce que tout faire pour qu'il n'y ait pas eu de victimes, ça peut être très important également.

Comme l'écologie, je pense que la tranquillité ou la sécurité publique ne sont la propriété de personne et relève de l'intérêt général. C'est la même chose pour le soutien de l'État au bon fonctionnement des collectivités locales comme Chenôve. Et dans ce domaine, même s'il faut bien sûr être vigilant, je n'ai pas d'inquiétude particulière à ce sujet, je pense que l'État sera là comme il l'a toujours été.

T. FALCONNET – Je prends acte de votre déclaration sur les orientations budgétaires de la ville de Chenôve, M. SINGER. M. LACHAMBRE a demandé la parole.

L. LACHAMBRE – Oui, merci, M. le Maire. Mes chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, de remercier le groupe majoritaire de m'avoir confié le porte-parolat du groupe. Alors, oui, en 2001 quand le conseiller départemental de droite entrait au Conseil municipal, j'entrais moi-même au CM2. Des fois, à entendre certains ce soir, le renouvellement peut aussi avoir du bon. Permettez-moi aussi au nom du groupe majoritaire « Chenôve pour tous » de saluer la présentation de notre collègue, Patrick AUDARD, et je dois le remercier pour la qualité et le sérieux de son travail.

La période difficile que nous traversons, à la fois par la crise sanitaire qui n'est, hélas, pas terminée, mais également par l'urgence sociale qui se fait ressentir auprès de nos administrés, nous projette vers un futur incertain. En effet, les différentes analyses économiques nous font part d'un net repli de notre croissance nationale ainsi qu'une explosion de notre déficit public où les conséquences ne se feront sentir que dans plusieurs mois. Une chose est sûre, M. le Maire, les plus fragiles, les plus précaires, les plus isolés seront toujours les premiers touchés.

Face à cette situation, c'est un budget prudent et d'action, un budget qui va de l'avant qui nous est proposé ce soir. En pleine tempête, vous avez deux capitaines, vous avez ceux qui rentrent au port se mettre à l'abri, et ceux qui affrontent les vagues pour aller chercher plus loin des temps plus favorables. Vous avez répondu présent, M. le Maire, mobilisé en première ligne pour faire face à la crise.

Notre feuille de route est claire. Concilier maîtrise des coûts de fonctionnement, reprise de l'investissement et amélioration du service public. Tout d'abord, la maîtrise des coûts de fonctionnement : pour cela, je souhaite remercier l'ensemble des agents de cette ville pour les efforts et l'utilisation à bon escient des deniers publics. Une fois n'est pas coutume, M. le Maire, vous montrez l'exemple, en baissant le budget de fonctionnement de votre cabinet. Celles et ceux, qui pendant la campagne électorale, affirmaient que l'argent était gaspillé à la ville de Chenôve, sont aujourd'hui à la peine. Ensuite, la reprise de l'investissement : après quelques années de stabilisation de nos investissements, afin de regagner des marches de manœuvre, c'est un budget tourné vers l'avenir avec la reprise des investissements dans la ville. Des investissements importants pour que Chenôve puisse continuer d'endosser son rôle de locomotive du sud de la métropole, de beaux projets pour continuer d'accompagner la transition sociale et écologique dont notre ville a tant besoin. Et enfin, une ville solidaire, tournée vers les autres avec le renforcement de notre politique de soutien aux associations, cœur battant des énergies citoyennes, la poursuite de nos travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, afin de faire de Chenôve une ville accessible à toutes et tous. Ou encore, continuer d'accompagner le rayonnement de la culture et du sport dans notre ville.

Vous l'aurez compris, les orientations budgétaires présentées par notre collègue, Patrick AUDARD, sont la traduction chiffrée de l'ambition que nous portons pour Chenôve. Merci.

T. FALCONNET – Merci, M. LACHAMBRE. M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Merci, M. le Maire. Chers collègues, mon intervention lors de ce débat d'orientations rejoindra vos préoccupations de ramasser un peu les temps, je ferai d'une pierre deux coups, si je puis dire, puisqu'on votera ensuite le budget primitif.

Je voudrais, tout d'abord, saluer le travail des agents, des élus de la majorité dans cette crise sanitaire, les mesures prises en terme de soutien à la population, aux associations, et auprès des agents où le maintien de salaire notamment est un élément fort pour rassurer et je veux penser, ici, aux personnels de catégorie C. Donc je soutiens ces mesures prises

pendant le confinement.

Permettez-moi de poser quelques questions sur les aspects économiques de cette crise. Pendant la durée de fermeture des écoles, il n'y a pas eu de cantine donc Désie, entreprise d'insertion, n'a pas livré de repas. Est-ce qu'il y a eu une discussion avec ce prestataire, entreprise de Chenôve, s'il en est pour la soutenir en complément des aides de l'État et soutenir ainsi les emplois des personnes les plus fragiles. Peut-être pourrions-nous imaginer que l'aide consiste à verser une partie du marché public non réalisé en complément des aides de l'État. Je sais que d'autres prestataires de repas font cette demande.

À partir de cet exemple, je souhaiterais d'une manière générale que vous puissiez nous indiquer pour l'ensemble des marchés conclus avec des entreprises et dont la réalisation des prestations a dû être interrompue pendant cette crise par l'intermédiaire, par exemple, d'un tableau qui récapitulerait le montant que la collectivité aurait dû payer par entreprise et le niveau de soutien de la commune, là encore entreprise par entreprise. Sur cette question économique, qui n'est certes pas la compétence de la commune, il me semble important qu'une information soit faite sur le projet de soutien de Dijon métropole en lien avec les différents plans de soutien qui ont été déclinés dernièrement par le Département, la Région et l'État.

Et malgré une situation budgétaire municipale peu favorable, ne permettant pas ou peu de marges de manœuvre, il me semble qu'une action de la municipalité auprès des acteurs économiques de la commune pourrait être la bienvenue. Ainsi, on aura des projets de délibération sur les avances à la SPLAAD. Je pense que l'une pourrait être revue, notamment les 500 000 € supplémentaires pour le projet de Centralité qui pourraient être fléchés vers le monde de l'entreprise, dans le cadre de ce soutien à l'emploi et aux acteurs économiques.

Sur le budget primitif lui-même, l'an dernier, j'avais évoqué largement mes inquiétudes quant aux capacités budgétaires de la Ville, je réitère mon propos sur ces inquiétudes sur les budgets futurs. Ce budget 2020, comme celui de 2019, ne dégage que peu d'auto-financement et le recours par vous, tant sur le budget 2019 que 2020 à l'emprunt, donc aux dettes, est un très mauvais signe pour la collectivité municipale.

En effet, la capacité d'investissement est maigre, c'est une difficulté que j'ai notée mais qui continue de s'amplifier. Je m'explique, quand je regarde de budget de fonctionnement, recettes réelles, et le budget de fonctionnement, dépenses réelles, il dégage un résultat positif de 2 096 000 €. Sachant qu'il y a 930 000 € de capital d'emprunt à rembourser, il reste donc 1 166 000 €. Comme je n'étais pas complètement sûr, je n'ai pas déduit sur ces 1 100 000 € les 450 000 € qui sont injectés là mais qui seront déduits au courant de l'année. Toujours est-il qu'on peut noter ce soir à l'objet des délibérations, il y a deux millions d'avance remboursables au titre de la Centralité de Kennedy. De fait, ça veut dire que sur les 1 300 000 € d'emprunt qui sont prévus, 900 000 € seront fléchés et mobilisés vers ces deux avances.

Est-ce utile de vous dire que pour faire d'autres investissements, c'est plus que limité ? De plus, dans ce budget primitif, il est proposé de poursuivre la démarche d'endettement reprise en 2019. Ainsi, chaque année, il faudra rembourser encore plus, ce qui réduira d'autant plus les marges pour recréer de la capacité d'investissement. Notre collectivité, M. AUDARD l'a rappelé, est à 9 300 000 € de capital restant dû, en 2020 seront remboursés 900 000 € mais vous envisagez d'emprunter 1,3 million. Mécaniquement, vous allez alourdir la charge de la dette de 400 000 €. Tout cela dans un contexte budgétaire, malgré la crise sanitaire, qui n'est pas défavorable à la collectivité, vous l'avez souligné, je ne veux pas dire à ma surprise, mais l'an dernier peut être que la période électorale aidant, le propos était un peu plus dur par rapport à l'État, me semble-t-il.

En effet, la DGF versée par l'État qui comprend la dotation forfaitaire liée, comme vous l'avez souligné, en terme de baisse, je le dirai après, par rapport à la perte de population et la DSU sont stables. Mais on observe donc la diminution de la dotation forfaitaire, on observe aussi une augmentation très sensible de la DSU. Et aujourd'hui, la DSU correspond à 16 % des recettes de la commune de Chenôve et il s'agit d'une recette dynamique. Alors oui, Chenôve concentre des difficultés, vous l'avez souligné, mais elle a aussi des atouts car elle ne rencontre pas les difficultés de certains territoires pour attirer les professions médicales, conserver des commerces de proximité.

Sur les autres recettes de l'État, vous l'avez souligné, on constate également des efforts financiers importants en faveur de notre commune, le soutien de la CAF qui continue de se renforcer, plus 80 000 € en 2020 pour une enveloppe supérieure à 1 200 000 €. Le choix par le Préfet et la Rectrice de retenir Chenôve comme Cité éducative, certes la politique éducative de la municipalité menée depuis 30 ans a certainement été prise en compte. Le contexte social, depuis 30 ans notamment, des inégalités de destin qui ont progressé dans notre pays comme à Chenôve, où selon l'ordre de naissance, sa famille, l'école fréquentée, les chances de réussite ne sont pas les mêmes. J'ai la faiblesse de penser que c'est aussi pourquoi l'État a retenu notre ville. C'est un soutien financier fort qui se traduit dans ce budget sur la ligne « autres prestations de l'État » qui passe de 42 000 € en 2019 à 378 880 € en 2020.

Sur l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, si on observe une diminution de cette dotation qui est consécutive au transfert de différents services, commande publique, service juridique, on note une stabilité des dotations, ce qui avait été évoqué... alors je dis transfert, vous dites mutualisation, l'ensemble du débat n'est pas là, c'était lié à cet élément mécanique.

Malgré la période de crise, Chenôve bénéficie pleinement de la fiscalité professionnelle unique car la commune a une grosse attribution de compensation issue de la zone d'activité, et normalement, alors pas tant cette année mais l'année prochaine, la fiscalité professionnelle va être fortement impactée mais la commune ne perdra pas un centime du reversement de la métropole. C'est ce qu'on appelle, c'est ce qu'à rappelé M. AUDARD, la solidarité intercommunale, elle va aider à amortir le choc. Tout comme c'est la fiscalité intercommunale qui amortit le choc de la baisse d'activité dans cette zone depuis plusieurs années car la Ville continue de percevoir l'argent. D'où ma proposition précédemment d'une aide auprès du monde économique depuis la collectivité, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit juste avant.

Ainsi, on ne peut pas dire que la commune de Chenôve n'est pas soutenue, et ne pas avoir l'honnêteté de souligner que la commune de Chenôve est déjà très aidée par rapport à d'autres communes. Je note également, dans les délibérations qu'on aura ce soir, que la collectivité s'ouvre un peu plus aux crédits possibles des collectivités, autre que l'État et notamment ceux proposées par le Département, et les deux délibérations présentées ce soir vont dans ce sens autour d'un accord de partenariat, dont je vous en avais fait part l'an dernier, tout comme les différentes aides dont celle que vous sollicitez relativement pour l'Hôtel de ville. Je reste, comme je vous l'avais écrit et dit, à votre disposition pour soutenir et faciliter toutes démarches avec le Département.

C'est une bonne nouvelle pour dynamiser le budget de la Ville et pouvoir malgré tout investir plus. J'espère, cependant, que ces recherches de financement ne sont pas motivées par l'absence de marges d'investissement et rechercher comment récupérer un peu plus de marges. S'il est logique de mutualiser les financements publics, il est dommage peut être de les réaliser quand l'horizon budgétaire me semble bouché. Je pense qu'il serait bien qu'il y ait une spécialisation sur cet aspect de recherche et instruction des demandes de subvention, comme je l'ai proposé, afin d'optimiser au maximum ces aides. En effet, pour moi, l'enjeu est que notre collectivité, comme d'autres, puisse jouer son rôle d'investisseur

public, comme vous l'avez souligné, pour soutenir les acteurs économiques et soutenir au mieux l'emploi dans cette crise sociale et économique qui ne fait que démarrer.

Aujourd'hui, j'ai peur que la capacité à jouer ce rôle d'investisseur soit plus que limitée et la situation budgétaire ne poursuive sa dégradation. Merci.

T. FALCONNET – Merci, M. MICHEL. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention à ce stade ? Alors, peut-être quelques éléments de réponse. Je vous propose de faire cela à deux voix, M. AUDARD.

Sur l'intervention de M. NEYRAUD, vous évoquez une meilleure répartition des charges fiscales entre les différents quartiers de la commune. Vous faites comment, M. NEYRAUD ? Je vous rappelle, il y a un principe constitutionnel, c'est l'égalité devant l'impôt, et quand on vote des taux sur le territoire d'une commune, il s'applique à tous, quel que soit l'endroit où on habite. En revanche, il y a une variable sur laquelle on joue et sur laquelle le maire et la commune n'ont pas du tout la maîtrise, ce sont les bases fiscales, la valeur locative. Et ça, ce n'est pas le maire qui en décide, c'est l'administration fiscale. Maintenant voilà, moi je ne sais pas, à moins d'appliquer votre proposition de baisse des impôts fonciers, proposition que vous avez faite pendant l'élection municipale à laquelle je vous avais répondu. Et j'en viens à votre souci des dépenses de fonctionnement et notamment des dépenses de personnel. Vous interrogez sur une masse salariale de 15 millions d'euros, j'aurais tendance à dire « interrogez votre voisin de gauche » pour tout ce qui concerne le passé, il a été en charge du personnel. Vous pourrez aussi interroger M. MICHEL qui a été à mes côtés avec la même charge. Nous avons effectivement une fonction publique territoriale forte à Chenôve, parce que ce sont des choix politiques depuis de longues années. Lorsque nous parlons de contraintes, effectivement, c'est une contrainte budgétaire mais c'est une chance pour la Ville, c'est une chance d'avoir des fonctionnaires nombreux et des fonctionnaires qui assument pleinement leurs missions. Et particulièrement dans la crise que nous avons connue et que nous avons affrontée avec le concours des fonctionnaires municipaux sous la houlette et la direction administrative du Directeur général des services. Donc, on ne peut pas dire, d'un côté, il faut une fonction publique de qualité, ce qui est un peu paradoxal, et dire que l'on va supprimer un certain nombre de fonctionnaires. Je rappelle quand même, et M. SINGER est un spécialiste de la question puisqu'il a mené cette politique pendant des années, que le choix, par exemple de résorption de l'emploi précaire dans cette collectivité, c'était un choix politique. Quand vous titularisez les gens, vous les fixez dans une masse salariale, voilà, c'est comme ça, c'est mécanique. Donc, effectivement, si vous avez regardé les chiffres, nous maîtrisons la masse salariale, nous disposons finalement de peu de marges sur cette masse salariale parce qu'il y a quelque chose qui s'appelle le glissement vieillesse-technicité. J'imagine que vous êtes dans une entreprise privée, et j'imagine que régulièrement, vous avez demandé une augmentation à votre patron. C'est normal, vous travaillez bien, vous êtes un pur esprit, alors c'est magnifique. Dans la fonction publique, il y a des échelons, il y a des grades, il y a des gens qui passent des concours, il y a la promotion interne qui fait qu'à un moment donné, il y a des gens qui partent en retraite, mais il y a aussi des gens qui progressent dans leur carrière, qui prennent d'autres fonctions et c'est une mobilité fonctionnelle que nous encourageons dans la collectivité, notamment à travers l'exemplarité qui consiste à passer des concours de la fonction publique.

Vous êtes vigilant quant à l'endettement, c'est bien, nous aussi. On maîtrise l'endettement, oui on va se ré-endetter et c'est une réponse faite également à M. MICHEL. Oui, on va se ré-endetter parce que si on veut investir, créer de l'emploi, aider les entreprises locales, soutenir l'emploi local, c'est la meilleure manière de faire.

Je pourrais vous lire le courrier qui a été adressé à M. CAZENEUVE par M. BAROUIN, un de vos amis politiques, M. NEYRAUD, quand il dit « mais il faut soutenir le budget des collectivités locales, il faut que l'État soutienne encore plus les collectivités locales qu'il ne le fait actuellement », parce qu'aujourd'hui, les deux tiers de l'investissement de notre pays,

c'est-à-dire les entreprises du BTP et toutes les entreprises, y compris les entreprises de service, ce sont les collectivités locales qui assurent cet investissement. Nous l'avions dénoncé à l'époque et nous étions à l'époque en soutien de ce gouvernement. Lorsque François HOLLANDE décide de ponctionner 11 milliards sur les collectivités locales et amoindrir les capacités d'investissement des collectivités, nous l'avons dénoncé aussi, dans cette même enceinte, en disant que c'était mieux avant et c'est mieux après, et nous le disons. Donc, ce qui m'amène à dire que je ne comprends pas bien le mauvais procès qui nous est fait, notamment à travers l'intervention de M. SINGER, sur les critiques que nous formulions à l'égard de l'État. Au contraire, on a été plutôt laudateurs depuis tout à l'heure, ce qui n'est pas notre habitude et vous avez eu raison de le souligner, du moins vis-à-vis de ce gouvernement présent.

Vous êtes contre le Parc, vous êtes contre le gymnase du Mail, on le savait, on n'est pas surpris. Par contre, en revanche, quand vous dites que ce sont des investissements inutiles pour la population, allez en parler aux habitants de la tour des Vignes Blanches. Vous avez dit « les investissements contraignent à l'intérêt général ». L'intérêt général, c'est l'ensemble des habitants. Je vous dis que 4 hectares de nature au cœur de Chenôve alors qu'auparavant, c'était un centre commercial qui était en perte de vitesse, en perte d'activité et qui était devenu le symbole de tous les dysfonctionnements de l'urbanisme des années 60/70, eh bien c'est une bonne chose pour Chenôve. Alors oui, nous allons investir 5 millions d'euros, entre parenthèses nous allons investir 5 millions d'euros et les travaux vont commencer normalement prochainement, on a pris quatre mois de retard avec la crise du COVID. Mais, par exemple, quand on refait la dalle, la dalle du centre commercial et qu'on va ainsi sécuriser le patrimoine des propriétaires de garages en sous-sol, parce que aujourd'hui il y a trop d'infiltrations et que les gens ne peuvent plus utiliser leur patrimoine privé, eh bien M. NEYRAUD, vous irez leur dire que cet investissement n'est pas utile. Et puis, vous irez dire également, alors que vous défendez quand même, mollement je vous l'avoue, la question de la transition écologique, vous allez expliquer aux gens que nous sommes pour la transition écologique, et puis qu'à la place, il faut faire un parking ou il faut reconstruire du logement à cet endroit-là. C'est inaudible, votre position sur le Parc.

Quant au gymnase du Mail, eh bien au gymnase du Mail, c'est une demande qui émane du monde sportif, je rappelle que nous l'avons annoncé lors du précédent mandat, c'est-à-dire que ça date de 2008, le gymnase au Sud. Nous avons fait un autre choix, celui de déconstruire le gymnase du Mail qui est, aujourd'hui, une véritable passoire énergétique et qui, de toute manière, aurait dû être rénové de manière profonde, et nous avons fait le choix d'un bâtiment éco-exemplaire, aux normes maximales de protection de l'environnement. D'ailleurs, nous avons obtenu la subvention, à ce titre, de la Région et je peux vous dire que les normes de la Région, Mme M'PIAYI peut en témoigner, en terme de construction de bâtiments publics et de qualité environnementale, il faut être au top pour obtenir le financement de la Région et nous l'obtenons sur le gymnase du Mail. Donc ça, c'est de l'investissement, ça va faire fonctionner des entreprises locales et puis accessoirement ça va nous faire baisser nos charges de fonctionnement. Parce que qui dit un bâtiment éco-exemplaire, dit moins de charges en fluide et puis ça montre, et là je rejoins Mme BOUGÉ dans sa déclaration, ça montre aussi que nous sommes attachés à cette transition écologique, à une meilleure sobriété énergétique. Et tous les projets, c'est un engagement que nous avons pris, et auxquels nos amis écologistes seront particulièrement sensibles, d'ailleurs ils sont associés à tous les projets pour être bien sûrs que cette dimension écologique soit prise en compte. Tous les projets que nous mènerons auront cette dimension écologique. C'est un engagement de la majorité, c'était notre deuxième engagement du programme municipal, donc nous allons le mettre en œuvre.

Prudent, oui. Volontariste, certainement. M. MICHEL, vous parlez d'une situation financière fragile de la ville de Chenôve et vous nous proposez de faire des dépenses supplémentaires, non, pardon, d'économiser sur un poste, alors que vous savez très bien, puisque vous avez siégé à la SPLAAD et que nous avons des engagements contractuels

avec la SPLAAD. Donc nous prenons des engagements avec la SPLAAD et nous sommes contraints de les honorer. Si, M. MICHEL, si, parce que la SPLAAD, c'est aussi une entreprise, c'est une société qui a besoin de ressources. Et le projet Kennedy, je n'ai pas l'intention de le repousser, donc les 500 000 € qui vont être investis, qui vont être provisionnés dans l'opération Kennedy, qui est une opération importante pour notre entrée de ville au nord de Chenôve. Elle sera menée durant ce mandat et nous allons l'engager durant ce mandat.

Sur la question de la DSC, la compensation de la Métropole, vous êtes optimiste. Vous auriez, les uns et les autres, fait un meilleur score, vous auriez des représentants au Conseil métropolitain, donc vous allez devoir nous faire confiance sur ce point. Mais sachez que la situation financière de Dijon métropole, de part la crise sanitaire, est fortement dégradée. Je pourrais vous parler d'un budget que je connais un petit peu mieux que les autres, c'est le budget des transports et de la délégation de service de Divia-Kéolis, on n'a eu quasiment pas de recettes d'exploitation durant les trois mois, n'est-ce pas, Mme BOUDIAF ? Donc tout ça, il va falloir compenser. Et puis, la Métropole, comme la Région, comme le Département, a annoncé un plan de soutien aux entreprises. Effectivement, nous avons une compétence générale qui nous permettrait de prévoir une somme pour compenser les pertes des entreprises, nous préférons engager et garder nos capacités d'investissement, justement pour produire de l'investissement, pour conduire les projets, parce que comme le disait Helmut SCHMIDT « les profits d'aujourd'hui, sont les investissements de demain, les emplois d'après-demain », ce n'est pas moi qui le dis, c'est Helmut SCHMIDT via ma directrice de cabinet, rendons à César ce qui est à César. Voilà, ce que je souhaitais vous dire.

Sur la Cité éducative, oui c'est 630 000 € sur trois ans, mais c'est aussi une ambition portée par la Ville. Et si nous avons été soutenus par le Préfet et par la Rectrice d'académie, la précédente Rectrice d'académie, soutien confirmé par l'actuelle Rectrice de l'académie de Dijon, c'est aussi parce que nous avons fait le travail, parce que nous avons une ambition pour l'école. Je rappellerai le plan d'équipements informatiques que nous allons poursuivre avec la dotation à l'entrée de la rentrée scolaire, ça va être voté, je l'espère, dans le budget.

Quand vous dites que la DSU est une recette dynamique. La DSU, c'est une recette dynamique mais c'est une recette dont on n'a absolument pas l'assurance d'une stabilité. Puisque demain, si ce gouvernement décide de changer les critères de calcul de la DSU, Chenôve peut reculer dans le nombre de places des villes les plus pauvres, parce que c'est quand même ça, la DSU. Il faudrait quand même pas nous faire passer des vessies pour des lanternes. Vous me rappelez le maire de Fontaine-Les-Dijon, à chaque fois quand il voit les dotations, il dit « Ah ben, Chenôve est une ville riche ». Oui, enfin c'est une ville riche, je rappelle quand même que nous sommes la seule commune de la Métropole à ne pas reverser de fonds de péréquation. Toutes les autres communes versent du fonds de péréquation. On est la seule à avoir zéro en fonds de péréquation. Donc, quand on dit que « voilà, l'argent tombe de partout », je serais quand même un petit peu plus modéré, vous ne l'avez pas dit. J'exagère un peu, mais il ne faudrait pas laisser croire que finalement les dotations elles sont indéfinies, et puis même si ce sont des dotations, c'est de l'argent public et l'argent public, on y fait attention.

La Caisse d'Allocations Familiales, c'est le renouvellement du contrat enfance. Puis, M. LACHAMBRE, oui, je vous rejoins. Maîtrise des coûts de fonctionnement, reprise de l'investissement, solidarité. Et on jouera dans les six ans qui viennent entre ces trois pôles de notre action municipale. Maîtrise et coûts de fonctionnement, c'est ce qu'on fait avec la masse salariale, c'est aussi ce qu'on fait en mettant en commun un certain nombre de services. M. NEYRAUD, il n'y a pas de services externalisés à Chenôve. Un service externalisé, ça veut dire qu'on le confie à quelqu'un d'autre et qu'on n'en n'a plus la maîtrise. C'est ce que, par exemple, votre collègue de Chevigny-Saint-Sauveur, pour qui j'ai beaucoup d'affinités par ailleurs, a fait à Chevigny-Saint-Sauveur avec son prédécesseur.

C'est-à-dire que toute une série de tâches qui étaient assumées par le budget communal, elles sont aujourd'hui livrées au marché, aux entreprises privées, la loi de la concurrence libre et non faussée. Eh bien, quand le marché va mal, on n'est pas sûr que le service soit rendu. Alors que là, avec les fonctionnaires qu'on a, et je vous garantis qu'ils sont d'une très grande qualité, ils ont fait le boulot pendant la crise sanitaire et on doit les en remercier, nous avons pu affronter cette crise. Et je le rappelle aussi, on ne peut pas dire d'un côté que Chenôve est une ville pauvre, ou le revenu moyen mensuel est 800 € par habitant. Je le rappelle toujours, le premier employeur de la commune, c'est la Ville. Parce que l'emploi public, effectivement, il est aussi un amortisseur social et un amortisseur de crise. Et par exemple, puisque vous parliez de l'action de l'État, M. SINGER, vous faites référence à la députée, vous pourrez lui donner mon bonjour parce que moi, je n'arrive plus à la voir, y compris quand ça tangué, quand le navire tangué, je ne sais pas où elle est, elle doit être à Paris, en tout cas elle n'est pas à Chenôve, elle n'est même pas au téléphone pour apporter son soutien au maire de Chenôve, mais ça c'est une autre affaire et je la réglerai avec la personne intéressée.

Je le dis quand même, nous avons besoin de l'État, et l'État joue son rôle à nos côtés. Mais nous souhaitons que l'État joue encore plus son rôle pour nous permettre d'assumer plus facilement nos missions d'amortisseur social sur la commune et d'agir efficacement en direction de l'ensemble de nos concitoyens, ce que, assurément, les orientations budgétaires que nous vous proposons vont nous permettre.

J'imagine que vous voulez répondre ? Non ? Pour le budget ? On se réserve pour le budget, M. SINGER ?

P. SINGER – Tout à fait.

T. FALCONNET – On se réserve pour le budget. Puis comme ça, ça me permettra de me reposer un peu la voix pendant que M. AUDARD présentera le budget. Loin de là l'idée de vous couper la parole, M. SINGER.

Je vous demande de prendre acte de la communication du rapport d'orientations budgétaires, et ensuite de l'excellent débat, comme toujours, que nous avons eu autour de ces orientations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE.**



8 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

En application de l'article 4 de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire des collectivités dans le contexte de crise sanitaire, la date limite de vote du budget est repoussée au 31 juillet et le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la même séance du conseil municipal que celle de l'adoption du budget.

Par conséquent, après le débat sur les orientations budgétaires qui vient de se tenir, il est proposé au conseil municipal de voter, par chapitre, le budget primitif 2020 de la ville.

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les orientations générales du budget primitif (BP) 2020

La crise sanitaire et la récession économique qu'elle a provoquée ont bouleversé le projet de budget qui était en cours d'élaboration avant le confinement.

Mais ce contexte de crise a permis de démontrer la pertinence de la démarche engagée depuis plusieurs années pour préserver les capacités financières de la commune, tout en garantissant une offre de services publics aux habitants adaptée aux réalités sociales de la ville.

Tout en intégrant les impacts financiers de la crise, le présent budget a donc été élaboré, comme les précédents, sur la base des mêmes priorités :

- Abstraction faite, bien entendu, de la fermeture des activités pendant la période de confinement, le **maintien du niveau de l'offre de services** proposée aux Cheneveliers, tout en **stabilisant les taux des impôts locaux** par rapport à 2019, ce qui induit une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement ;
- La volonté de **maintenir un niveau d'autofinancement brut suffisant** pour ne pas augmenter inconsidérément l'endettement ;
- La **bonne tenue du niveau des investissements**, malgré le ralentissement de l'activité des entreprises.

Pour l'année 2020, hors reprise des résultats et des reports, le budget s'élève à :

	DÉPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	24 455 622 €	24 455 622 €
<i>Investissement</i>	5 332 379 €	5 332 379 €

Après reprise des résultats, le budget 2020 s'établit comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	25 472 124 €	27 946 038,44 €
<i>Investissement</i>	6 757 564,23 €	7 620 120,57 €



En mouvements réels, les évolutions par rapport à 2019 sont les suivantes :

	DÉPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	-0,48 %	2,18 %
<i>Investissement</i>	12,65 %	-32,32 %

En fonctionnement, ce budget s'inscrit dans la continuité de la démarche mise en place depuis 2016 pour stabiliser la capacité d'autofinancement, et ce malgré l'impact de la crise sur les recettes chiffré à 348 000 €. Dans sa version initiale, le budget affichait déjà une baisse de 0,27 % des dépenses. Sous l'effet de l'interruption des services, et tout en intégrant les dépenses consécutives à la crise (mesures sanitaires, remboursement des usagers, offre d'activités pendant l'été, ...), les dépenses diminuent de 0,48 %. Ainsi, hors effet de la reprise du résultat, l'autofinancement dégagé progresse de 40 % par rapport à celui du BP 2019.

En investissement, les dépenses hors amortissement de la dette, s'établissent à 4 401 760 € contre 3 710 123 € au budget primitif 2019. Bien qu'en augmentation, elles restent cette année encore à un niveau conforme à la capacité d'autofinancement et d'endettement de la commune.

A cet effet, outre la recherche active de subventions, la ville poursuit sa politique de gestion active de son patrimoine avec la cession de certains biens (bâtiments et terrains) dont elle n'a plus l'usage.

Le budget de fonctionnement

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes de gestion courante de la commune.

I – Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'Etat et d'autres organismes publics, les redevances des usagers, ainsi que les recettes de gestion du patrimoine.

Grâce aux subventions des cofinanceurs, moins sensibles aux effets de la crise, elles s'élèvent, hors produits exceptionnels, à 23 985 622 €, soit une progression de 0,30 % par rapport au BP 2019.

La recette exceptionnelle de 450 000 € correspond à une première indemnité versée par l'assureur de la ville au titre du sinistre qui a détruit partiellement le centre de loisirs du Plateau. Ce premier acompte couvrira le coût d'installation de structures modulaires sur le site du stade Léo Lagrange, dans l'attente de la reconstruction du centre de loisirs.

Chaque poste évolue de la manière suivante :

en k€	BP 2019	BP 2020	%
Atténuations de charges	140	63	-55 %
Produits des services	1 073	929	-13,42 %
Impôts et taxes	15 973	15 879	-0,59 %



Dotations, subventions	6 528	6 950	+6,46 %
Autres produits de gestion courante	199	163	-18,09 %
Produits exceptionnels	-	450	-
TOTAL	23 913	24 435	+2,18 %

La fiscalité comprend le produit des contributions directes et un panier de taxes : taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation et droits de place sur les marchés.

Le produit de la fiscalité directe locale s'établit à 7 872 382 €, sur la base d'une reconduction des taux des impôts fonciers de 2019 et d'un produit de taxe d'habitation calculé avec le taux gelé à son niveau de 2019.

Compte tenu de la faible évolution des bases de chaque taxe, le produit ne progresse que de 0,74 % par rapport à celui perçu en 2019.

Les **autres taxes** sont estimées à 960 000 €, en baisse de près de 13 %.

Bien que la perte soit moindre que pour les départements, les communes sont également concernées par le ralentissement de l'activité du marché immobilier, à travers la taxe additionnelle aux droits de mutation. A titre indicatif, celle-ci représentait en 2019 une recette de 385 000 €. Sur la base des évaluations de pertes pour les départements, la perte pour la ville est estimée à 100 000 € en 2020.

A cela s'ajoute la fermeture des marchés pendant 2 mois et l'exonération pour une période de 3 mois, des droits de place sur le marché décidée pour venir en soutien des commerçants.

Enfin, **les contributions de Dijon Métropole** (6 964 974 €) affichent une légère baisse, conforme à l'actualisation de l'attribution de compensation à la suite de la mise en place de la mutualisation des services communs depuis mai 2019.

La dotation de solidarité communautaire reste, quant à elle, stable, à hauteur de 958 257 €.

Trois grands postes composent **les dotations** :

- **la dotation globale de fonctionnement (DGF)** :

Bien que la DGF soit stable au niveau national, les mécanismes de financement de la péréquation se traduisent par une baisse de la dotation forfaitaire qui s'établit à 712 253 €, contre 778 724 € en 2019 (-8,53%).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est une nouvelle fois en hausse à hauteur de 4 099 609 €, soit +137 076 € (+3,46%).

Globalement, ces dotations augmentent de 70 605 €.

- **les compensations des exonérations fiscales** :

A la suite des réfections successives, elles ne représentent plus que 373 997 €, montant légèrement supérieur à celui de 2019.

- **les participations des cofinanceurs** :

Au total, elles s'élèvent à 1 764 572 € contre 1 385 467 € au budget primitif 2019. Cette année encore, la Caisse d'Allocations Familiales reste le principal contributeur avec 1 210 600 €. Il est à noter d'ailleurs que ce partenaire a décidé, dans le contexte de crise sanitaire, de maintenir ses prestations malgré les périodes de fermeture des structures d'accueil.

Avec la mise en place du dispositif « Cité éducative », l'aide de l'État s'accroît sensiblement

pour s'établir à 373 000 €.

Enfin, les participations du département devraient rester stables.

En raison de l'arrêt des activités des services à la population, **le produit des services**, composé principalement des redevances des usagers, enregistre une baisse significative (-13,42%).

Avec l'arrêt des contrats aidés, **les atténuations de charges** ne regroupent plus désormais que les indemnités journalières versées au titre des arrêts maladie des agents.

Les autres produits de gestion courante, constitués du produit des locations immobilières, subissent également les effets de la crise. Celle-ci a entraîné l'annulation de nombreuses locations au Cèdre et une mesure exceptionnelle de soutien aux entreprises logées par la ville sous forme d'une exonération de loyers pendant 3 mois, au bénéfice des gérants de l'auberge et de la brasserie du Cèdre.

II – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se composent principalement :

- des charges à caractère général qui regroupent l'essentiel des dépenses nécessaires aux services : fournitures, prestations de services, interventions externalisées sur le patrimoine, dépenses d'énergie et d'eau, ...,
- des charges de personnel,
- des charges de gestion courante, dont les subventions versées à différents organismes,
- des charges financières (intérêts de la dette).

En 2020, elles s'élèvent à 22 338 952 €, soit -0,48 % par rapport au BP 2019. Elles se décomposent comme suit :

En k€	BP 2019	BP 2020	%
Charges à caractère général	4 683	4 477	-4,40%
Charges de personnel	15 220	15 150	-0.46 %
Autres charges de gestion courante	2 320	2 438	+5.08 %
Charges financières	204	156	-23,5%
Charges exceptionnelles	20	118	+590 %
TOTAL	22 447	22 339	-0,48 %

Les **charges à caractère général**, de par leur nature, sont celles sur lesquelles les conséquences de la crise sont les plus marquées.

Les mesures sanitaires ont entraîné la fermeture des services à la population et ce pour certains services, jusqu'au mois de juin. L'arrêt de ces activités génère de facto une réduction des dépenses (restauration, spectacles, séjours, ...).

A l'inverse, les mesures de protection du personnel et des usagers entraînent également des dépenses supplémentaires. En outre, en complément des actions mises en place dans le cadre du dispositif «Cité éducative», une dotation de 95 000 € sera dédiée à l'organisation cet été de séjours ludiques et éducatifs, et à la réduction de la fracture numérique en milieu scolaire.

Les **charges de personnel** marquent une nouvelle baisse (-0.46%), et ce malgré l'évolution



de la carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité - GVT), la poursuite de la revalorisation indiciaire et le recrutement d'un policier municipal supplémentaire portant les effectifs de la police municipale à 9 agents.

La maîtrise de ce poste budgétaire, qui représente 67,8 % des charges de fonctionnement, est le fruit des mesures mises en œuvre depuis plusieurs années, notamment : non-remplacement systématique des départs en retraite, privilégier les redéploiements pour remplacer les agents quittant la collectivité et les récupérations au lieu du paiement des heures supplémentaires.

Les **autres charges de gestion courante** s'établissent à 2 438 100 €, en hausse de 5,08 % par rapport au BP 2019. Deux postes expliquent cette augmentation :

- La subvention au CCAS passe de 1 150 000 € à 1 241 000 € pour financer d'une part, l'allocation municipale exceptionnelle versée pendant la période de confinement aux familles les plus modestes. D'autre part, dans le cadre du dispositif «Cité éducative», le CCAS développera ses actions au titre du Programme de Réussite Educative (PRE), avec le recrutement d'un intervenant supplémentaire afin d'étendre ce programme à l'ensemble des écoles de la ville.

- L'enveloppe des subventions aux associations passe de 895 400 € à 912 500 €, notamment en raison de l'effet du fonctionnement en année pleine du centre social sur la participation versée à ce titre à la Maison des Jeunes et de la Culture, qui passe de 20 à 40 000 €.

L'ALACEP se voit également attribuer une subvention en hausse de 7 000 €, correspondant à une partie des prestations versées à la ville par la CAF pour la structure «P'tit bleu P'tit jaune».

Deux associations bénéficient chacune d'une subvention exceptionnelle, Equi-Sens (3 500 €) et Court Circuit 21 (2 000 €).

Enfin, conformément aux engagements pris avec l'Office Municipal des Sports, l'enveloppe destinée aux clubs sportifs augmente de 5 000 €.

Le soutien de la ville aux autres associations reste stable.

Cette hausse des subventions est compensée par la fin du financement du programme de recherche sur les effets des outils numériques sur les apprentissages scolaires (-25 000 €).

Le poste des **charges financières** diminue de près de 24%. Ce recul a pour origine la baisse des frais de portage des acquisitions réalisées par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) consécutive au rachat par la Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) en 2019 de quatre propriétés dans le cadre de l'aménagement de la centralité.

Les intérêts de la dette poursuivent, quant à eux, leur diminution.

Enfin, les **charges exceptionnelles** intègrent une provision afin de prendre en charge les remboursements d'activités aux usagers, à hauteur de 92 900 €.

Le programme d'investissement et son financement

Les ressources mobilisables en investissement sont les suivantes :

Dotation Politique de la ville 2020 – gymnase du Mail	183 906 €
Dotation de soutien à l'investissement local – remplacement de gabions	45 000 €
Cessions foncières et remboursement d'assurance	417 000 €
FCTVA	253 000 €



Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	3 133 173 €
Emprunt	1 300 000 €
	5 332 379 €

Le financement de l'investissement évoluera tout au long de l'exercice, au fur et à mesure de la notification de nouvelles subventions, notamment pour les opérations éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et celles relevant du nouveau projet urbain, ainsi que de la réalisation des cessions foncières. L'objectif est de limiter le recours à l'emprunt, afin de maintenir l'endettement à un niveau compatible avec les capacités financières de la ville.

Les cessions foncières d'ores et déjà inscrites correspondent à la vente de lots dans la copropriété 2 place Laprevôte, d'un terrain rue des Gallandiers et du remboursement par l'assurance de la deuxième boîte à vélos incendiée en 2019.

En raison des circonstances exceptionnelles, l'excédent de fonctionnement est inscrit au budget primitif. L'autofinancement correspond donc cette année, aux marges dégagées par le budget de fonctionnement (2 116 672 €) et à un prélèvement partiel sur l'excédent reporté (1 016 440 € sur 3 490 416,44 €).

En raison des mesures sanitaires entraînant un report de certaines opérations comme la rénovation thermique de l'école Ferry, la ville ne consacrera que 1 675 760 € aux **dépenses courantes d'équipement**, soit -534 363 € par rapport au budget primitif 2019.

Cette enveloppe sera abondée d'une dépense exceptionnelle de 450 000 € affectée à l'installation de structures d'accueil, en lieu et place, dans un premier temps, du centre de loisirs détruit par un incendie en mars dernier.

Le programme 2020 s'articulera autour de plusieurs priorités :

- L'aménagement de l'espace public avec notamment la poursuite des interventions sur la plaine Herriot et l'espace « La Cabane » créé sur l'emprise de la tour Renan pour un montant de **140 000 €**, auquel il convient d'ajouter l'acquisition de ce terrain auprès d'ORVITIS (**126 000 €**);
- La rénovation thermique des bâtiments, qui fait l'objet d'un programme pluriannuel, concernera cette année l'Hôtel de Ville pour une première tranche (**367 000 €**) ;
- La rénovation et le réaménagement d'espaces dans les groupes scolaires, notamment des créations de classes maternelles à Ferry et Violettes, et à la Maison du lien social pour l'association ALACEP (**261 000 €**) ;
- La mise en sécurité de certains équipements notamment le centre nautique Henri-Sureau (**118 000 €**), ainsi que les abords du tramway avec le remplacement des gabions par des banquettes en béton (**70 000 €**);
- La réalisation d'aménagements participatifs avec notamment la création de circulations douces et d'îlots de fraîcheur dans l'espace public (**50 000 €**).

Trois études seront également lancées pour un montant de **34 000 €**. Elles concernent le centre nautique, l'hôtel de ville et l'église Saint-Nazaire.

Une enveloppe de **302 760 €** sera consacrée à l'**acquisition de matériel**, comprenant notamment la poursuite de l'installation de caméras de vidéoprotection (30 000 €), une mise à niveau des équipements informatiques (111 700 €), le renouvellement de véhicules pour le centre technique et la base de Ternant (38 200 €).

En outre, en matière de **renouvellement urbain**, sont inscrits :

- les engagements pris à l'égard de la SPLAAD sous forme d'avances de trésorerie, dans le cadre de la convention d'aménagement de la centralité, à hauteur d'**1 500 000 €**, et **500 000 €** dans le cadre de l'opération de requalification du secteur « Kennedy » ;



- l'assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine, architecturale et paysagère (**120 000 €**).

Enfin, l'amortissement du capital de la dette (**930 619 €** contre 975 696 € en 2019) complète les dépenses d'investissement.

Évolution de l'encours de la dette

À la fin 2019, l'encours de dette de la ville s'élève à 9.3 M€. Cette légère hausse de l'encours s'explique par la mobilisation d'un emprunt de 1,1 million d'€, légèrement supérieur à l'amortissement du stock en cours (0.976 million d'€).

Les principales caractéristiques de l'encours de dette de Chenôve sont les suivantes :

- Le taux d'intérêt moyen s'élève à 1,25 % ;
- L'encours de dette au 31 décembre 2019 est composé de 13 emprunts. La structure est constituée de 47,10 % d'emprunts à taux fixe et 52,90 % à taux variable (dont 48,30 % indexés sur le livret A) ;
- La capacité de désendettement (encours dette/épargne brute) exprimée en années, et qui définit la capacité de la ville à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser sa dette, est stabilisée à 4 ans.

- L'encours de dette par habitant demeure toujours en-dessous de la moyenne de la strate :

€ par habitant	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chenôve	852,00 €	760,00 €	736,00 €	645,00 €	649,00 €	663,00 €
Moyenne strate	958,00 €	944,00 €	954,00 €	931,00 €	870,00 €	ND

- L'encours de dette est classifié uniquement 1A au regard de la charte Gissler. Au regard de cette classification, 100 % de l'encours de dette est classé 1A, c'est-à-dire sans aucun risque.

Vu le budget primitif joint en annexe,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le budget primitif 2020.

T. FALCONNET – M. AUDARD, nous allons pouvoir, peut-être, adopter le budget primitif 2020, qui est déjà très largement entamé. M. AUDARD, vous avez la parole.

P. AUDARD – Oui, M. le Maire. Comme vous venez de le rappeler, nous avons déjà largement exécuté ce budget primitif 2020. Je vais donc partir de nos différentes diapositives pour aller à l'essentiel, compte-tenu de l'échange que nous venons d'avoir.

Présentation du budget primitif 2020 par Patrick AUDARD.

P. AUDARD – Je termine en disant que nos collectivités sollicitent de l'État et du gouvernement le soutien qu'elles méritent par rapport à la place qu'elles ont dans l'économie générale et qu'elles réclament les garanties de recettes auxquelles l'État est tenu. Sachez que dans l'endettement national, les collectivités représentent, grosso modo, 11 % et 70 %



de l'investissement public. Cherchez l'erreur. Nous votons un budget en équilibre et nous sommes juridiquement obligés d'être vertueux, mais nous le sommes en plus à Chenôve par passion.

T. FALCONNET – Passion partagée, M. l'adjoint aux Finances. Je voudrais donner quelques éléments pour terminer votre très belle présentation. Je sais que l'endettement est une obsession. Là, ce ne sont pas des chiffres de contribuables associés que je vais vous donner, ce sont des chiffres officiels. Je salue d'ailleurs Mme la députée qui m'a fait savoir qu'elle suivait attentivement le Conseil municipal, et ce sera avec grand plaisir que je vous accueillerai à Chenôve. J'ai beaucoup d'amitié pour l'ex-socialiste que vous étiez, ça me fera plaisir de vous revoir.

Ce sont les joies de *Facebook*. D'ailleurs, M. NEYRAUD, vous avez *liké* pendant la séance. Ça veut dire que vous ne suivez pas les débats. Je ne regarde pas mon téléphone, mais je sais tout.

À la fin 2019, l'encours de la dette était de 9,3 millions d'euros, légère hausse de l'encours avec la mobilisation d'un emprunt de 1,1 million d'euros, légèrement supérieur à l'amortissement du stock en cours. L'encours de la dette est composé de 13 emprunts, la structure est constituée de 47,10 % d'emprunts à taux fixe, 52,90 % à taux variable. La capacité de désendettement qui définit la capacité de la Ville à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser sa dette est stabilisée à 4 ans. La moyenne de la strate, je parle sous contrôle de la directrice des Affaires financières qui suit nos débats avec beaucoup d'attention, je crois que c'est 7 ans pour une commune de notre taille. Au-delà de 7 ans, on commence à entrer dans une mauvaise pente sur l'endettement. Nous sommes à 4 ans ! Et tout ça, c'est le résultat d'une chose, M. MICHEL, et je réponds à votre remarque de tout à l'heure, c'est le résultat du courage politique de cette majorité, que vous avez quittée, et qui a fait le choix d'arrêter d'investir. Parce que si nous avions continué d'investir, effectivement, le fameux effet ciseaux entre nos capacités de remboursement de la dette et les dépenses de fonctionnement, eh bien nous n'aurions plus pu assumer les choses, puisque lorsque nous avons pris les affaires communales ensemble en 2015, nous avons fait le constat de ce fameux effet ciseaux, des dépenses qui rapprochaient dangereusement les capacités de remboursement de la Ville.

Oui, nous avons serré les dépenses de fonctionnement : 0,4 % de baisse des dépenses de personnels prévue sur le budget 2020. La contractualisation avant la COVID, c'était 1,2 %. Cela fait plusieurs années de suite que nous sommes en dessous des dépenses de fonctionnement. Nous ne les augmentons pas, nous les baissions, ces dépenses de personnel. Ça veut dire que nous sommes particulièrement vigilants, mais c'est un mouvement de long terme, à moins de vouloir infliger à la Ville une cure comme celle que vous vouliez infligée, à savoir 40 emplois en moins tous les ans. Je ne sais pas où on les aurait pris, mais on en aurait supprimé 40.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur l'endettement et puis, également, vous dire que l'encours de la dette est classifié uniquement 1A au regard de la charte Gissler, ça veut dire que nous n'avons aucun emprunt à risque. C'est grâce au travail de la direction des Affaires financières, et je remercie particulièrement Mme PERRUSSEL qui veille, comme à son propre trésor, au trésor municipal. Un trésor que d'aucun ne trouve suffisant, je suis le premier à le dire, mais que nous nous attachons à reconstituer petit à petit, pièce par pièce, et petite goutte par petite goutte. Ce sont les petites gouttes qui font à terme les petits ruisseaux et les grandes rivières.

Je vous donne la parole, mes chers collègues, pour l'adoption du budget primitif. Mme POPARD, vous avez la parole.

B. POPARD – M. le Maire, chers collègues, nous sommes aujourd'hui dans une situation tout à fait inédite, ça a déjà été beaucoup dit dans les différentes interventions. Le choix avait été fait de ne voter le budget qu'après les élections municipales afin que cet acte politique essentiel respecte le choix des électeurs. La crise sanitaire imposant un arrêt sans

précédent nous amène à devoir aujourd'hui traiter de l'ensemble des délibérations concernant le budget de notre collectivité traditionnellement réparties sur plusieurs conseils municipaux.

Comme toujours, mais plus que jamais, nous sommes dans un exercice difficile qui consiste à trouver un équilibre entre lucidité sur les contraintes, avec un grand nombre d'incertitudes, notamment pour ce qui concerne nos dotations, et ambition pour réaliser nos projets et les investissements décidés.

Nous sommes aussi déterminés à ne pas imposer plus de pression fiscale à nos concitoyens. Au vu de l'ensemble des éléments présentés par M. AUDARD, et en accord avec ses principes, le groupe « Chenôve pour tous » votera ce budget en vous apportant, M. le Maire, sa totale confiance.

T. FALCONNET – Merci, Mme POPARD. M. SINGER, vous avez la parole. Ensuite, ce sera M. AMODEO.

P. SINGER – Merci, M. le Maire. Effectivement, je voulais vous répondre tout à l'heure, mais c'est lié aussi au budget. C'est vrai que l'on connaît bien la Ville, tous les deux, on a été élus en 1995 et vous avez évoqué le fait que j'étais 1^{er} adjoint de Jean ESMONIN. Vous avez été là, on était avec Roland CARRAZ, et ensuite avec Jean ESMONIN. C'est une fierté, pour moi, la titularisation de très nombreuses personnes contractuelles au sein de la mairie de Chenôve. Ça l'était il y a 20 ans, ça l'est toujours, parce que la précarité de l'emploi, c'est quelque chose de terrible, et il faut donc lutter contre à tous les niveaux. Et bien sûr, la ville de Chenôve est le premier employeur, et je pense qu'il faut s'en féliciter. Quand je suis arrivé au poste de 1^{er} adjoint, il y a des gens qui étaient sous contrat depuis 18 ans. Je m'en souviens très bien, c'étaient deux dames, et c'était symbolique, elles n'étaient pas très loin de la retraite, et elles ont pris leur titularisation à l'époque comme une sorte de récompense très importante pour leur moral, et je m'en souviens encore.

Il y a eu au moins 130 personnes titularisées aux côtés de Jean ESMONIN, et ça, je l'assume pleinement.

Je ne veux pas parler au nom de Philippe NEYRAUD, on était d'accord. Je pense que Philippe NEYRAUD a pris la précaution de dire, et il a parlé pour lui, mais aussi pour moi parce qu'il faut en quelque sorte que je m'y remette, qu'il fallait bien entendu qu'on s'imprègne à nouveau des dossiers, lui le premier, et moi aussi. C'est-à-dire qu'il y a tout un tas de dossiers qu'il faut maintenant lire de près.

Je pense que, encore une fois, concernant les projets, effectivement, le coût prohibitif de tel ou tel projet, qui peut apparaître comme prohibitif, que l'on regarde ça de plus près.

T. FALCONNET – Oui, mais pas vous, M. SINGER.

P. SINGER – Non, je dis simplement qu'il a pris la précaution de dire que les dossiers, il fallait aussi qu'on s'en imprègne. Il y a un souci chez Philippe NEYRAUD, mais chez moi aussi, vous dites que vous aussi, tant mieux, donc on sera d'accord. Un souci évident des finances publiques, un souci de faire en sorte, et ça a toujours été un souci personnel, que l'endettement soit maîtrisé le mieux possible. « Central Park », encore une fois, l'écologie n'est la propriété de personne, mais il y a d'autres endroits dans la Ville...

T. FALCONNET – Central Park, c'est à New York.

P. SINGER – Oui, enfin, le projet, je l'appelle comme ça...

T. FALCONNET – Le Parc ! Ça s'appelle le Parc !

P. SINGER – Alors, le Parc, voilà ! Donc il faudra voir les montants, il faudra voir comment les choses s'organisent de près, parce qu'il y a aussi d'autres endroits de la Ville qui ont besoin de respirer peut-être. On a aussi un Plateau, on sait l'action qu'a eue Didier



HABERKORN à ce sujet aux côtés de Jean ESMONIN, et c'était une préoccupation.

T. FALCONNET – Parlons d'aujourd'hui.

P. SINGER – D'accord, mais ce que je veux dire, le parc, il faudra aussi bien étudier ce dossier quand il viendra. Quant au gymnase du Mail, il y a sûrement et effectivement des besoins, je suis forcément au courant. Après, il faut voir les montants de façon à ce que la dépense publique soit absolument maîtrisée.

Ensuite, quant au parc, parler de la dalle... Il ne faut pas tout mélanger. C'est évident que c'est très important de refaire une dalle.

T. FALCONNET – Je ne mélange pas.

P. SINGER – La dalle, ça peut apparaître à première vue comme un projet indispensable. À quel niveau faut-il y aller ? 5 millions d'euros, c'est quand même beaucoup, peut-être. On verra ça de plus près dans les commissions.

T. FALCONNET – Quatre hectares, M. SINGER !

P. SINGER – C'est vrai, mais je vous le dis, on reverra ça, y compris avec Philippe NEYRAUD, parce qu'il y a ici, je pense, que des gens de bonne volonté pour travailler pour la Ville.

Enfin, dernière petite chose, vous avez fait état des échanges avec Fadila KHATTABI, apparemment tout le monde suit, je vous rappelle qu'en ce qui concerne les Cités éducatives, rien que pour la ville de Chenôve, c'est quand même 600 000 € de la part de l'État, en trois ans.

T. FALCONNET – 630 000 ! N'oubliez pas les 30 000 €, M. SINGER.

P. SINGER – Vous voyez que l'État est bien là, c'est ce que je disais, comme il l'est toujours en général. Après, on fait de la politique ! Enfin, peut-être dernière chose, c'est de bonne guerre, vous aimez bien rappeler, vous me l'avez dit l'autre jour « quand vous étiez socialiste », je pourrais aussi vous dire que vous ne l'avez pas toujours été. On ne va pas tous faire un concours. Aujourd'hui, aucun parti politique en France ne peut vraiment faire de leçon à l'autre.

T. FALCONNET – En tout cas, vous en donnez des leçons.

P. SINGER – Oui, j'étais socialiste quand le parti socialiste était un parti de gouvernement crédible. Il y a du boulot à faire. Hélas, il a passé son temps à se diviser, et on voit où il en est. 6 %, vous pouvez toujours gloser sur les 15 %, mais aux dernières nouvelles, le parti socialiste a fait 6 % chez nous.

T. FALCONNET – M. SINGER, avancez, avancez.

P. SINGER – Il ne faut pas se moquer des petits scores. Vous insistez toujours sur le fait qu'on aurait pu faire un meilleur score, c'était vrai aussi pour Benoît HAMON, pour Raphaël GLUCKSMANN aux européennes, c'est ça, la politique. Au moins, j'ai le courage de mes opinions, de défendre Emmanuel MACRON aux côtés d'un Philippe NEYRAUD qui était ouvert et qui avait aussi ses convictions politiques chez les Républicains, mais en attendant, à Chenôve, on s'occupe avant tout de Chenôve. Ne m'embêtez pas trop avec les 15 %, car je peux vous rappeler que vous avez été élu, comme bien d'autres maires, ce qui n'enlève absolument pas votre légitimité et encore moins votre bon score, avec 65 % d'abstention. Et comme dans beaucoup d'autres villes de France, on devrait tous mettre ça en avant pour s'interroger : pourquoi y a-t-il une telle abstention vertigineuse, comme l'a dit le Bien Public, et qui devrait profondément nous inquiéter quand on parle de vague verte ou d'élections

triomphales.

T. FALCONNET – M. SINGER, on ne va pas lancer la discussion tous les deux. On ne va pas se lancer dans le tête-à-tête, on pourrait faire un quatuor avec Mme POPARD, les anciens premiers adjoints, puis on va se raconter nos souvenirs ! Je parle de l'actualité, je parle de demain. Le budget, c'est demain ! Mais de temps en temps, il faut rappeler les choses, les responsabilités que l'on a eues les uns et les autres.

Un truc qui va vous faire plaisir : depuis que je suis maire, on a divisé les frais de bouche par quatre. Le train de vie du maire, le train de vie des élus, il a été divisé par quatre. Je vous le dis comme ça, vous verrez ou pas l'allusion.

Je donne immédiatement la parole à M. AMODEO.

M. AMODEO – Je comptais vous dire bonsoir. Encore un peu, je vous dirais bonne nuit. Nous avons bien noté que ce budget 2020 s'inscrit dans le contexte de la crise pandémique qui vous a contraint à redéployer l'activité municipale habituelle et à engager des dépenses nouvelles afin de répondre aux exigences de la sécurité sanitaire et à l'urgence sociale des habitants.

Cette crise sanitaire a été, pour un grand nombre de nos concitoyens, l'occasion de prendre conscience du rôle de la commune afin de répondre avec réactivité aux besoins des habitants dans la proximité. Jamais les valeurs demandées à une commune, amortisseur, bouclier social, garant de la sécurité et de la liberté de ses habitants n'ont autant été mises en œuvre. Et elles sont bien prises en compte dans ce budget. Et cette fois-ci, non plus seulement au sens symbolique, mais au sens propre.

Nous avons pris connaissance du projet de budget 2020 que nous avons eu la sagesse de ne pas voter avant la fin du processus électif, particulièrement long cette année, bien entendu le contexte économique, prospectif national et local, étudié le projet en commission, et nous voterons ce budget 2020.

Ce budget, nous avons compris que c'est d'abord volonté de continuer à conforter l'épargne en maîtrisant les charges de fonctionnement, afin d'assurer le financement des grands travaux municipaux.

C'est un budget de continuité et c'est également un budget de reprise du soutien à l'investissement, par l'aménagement urbain avec l'enjeu prioritaire : améliorer notre cadre de vie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en mettant en œuvre la ville durable, en préservant nos ressources, nos paysages et notre territoire. Passer enfin des incantations écologistes aux réalisations vers une écologie urbaine.

On peut ainsi noter, bon je ne vais pas faire la liste, car M. AUDARD a parlé dans la section d'investissement de tous nos grands projets, entretien du patrimoine, etc. Certains projets sont remis en cause par l'opposition, mais ils sont inscrits.

Et l'emprunt contracté cette année ne met pas en péril la bonne santé financière de Chenôve, dont tous les indicateurs sont au vert.

C'est un budget dont l'enjeu est le soutien de la croissance de notre ville et de son attractivité.

L'effort aux subventions au monde associatif, socle indispensable qui génère des richesses pour la ville comme la valeur de la solidarité qui nous permet de répondre à des besoins fondamentaux.

Il témoigne fortement de l'attachement au rôle du service public pour répondre aux valeurs sociales qui fondent notre histoire.

C'est un budget de justice sociale, qui reconduit les mesures sociales existantes en les développant, qui projette d'en étudier d'autres qui sont dans notre programme municipal : la Mutuelle municipale, l'épicerie solidaire, etc.

Pour cet exercice et pour la quatrième année consécutive nous nous félicitons du maintien des taux d'imposition. Nombre de nos contribuables vont apprécier et comprendront donc que notre groupe votera et appelle à voter ce budget 2020.

T. FALCONNET – Merci, M. AMODEO, pour le soutien indéfectible du groupe communiste. Mme CARLIER, vous avez la parole.

C. CARLIER – Merci, M. le Maire. Chers collègues, notre groupe s'est déjà largement exprimé au point précédent, c'est pourquoi, nous serons très brefs sur le budget primitif 2020. Je voulais quand même saluer le travail de l'ensemble des services, parce que je pense que quand un travail de qualité est fait, il doit être encouragé, même si c'est la mission des services de le faire.

Je voulais revenir sur le fait de mutualiser les moyens avec la métropole. Ça peut être très critiqué sur l'éloignement par rapport aux citoyens et aux administrés de la Ville, pour autant, ça permet de faire des économies. On voit bien dans ce budget, notamment sur la question des assurances. C'est quand même un point crucial. Même si c'est notre devoir de rester attentifs à cet éloignement du pilotage de certains dossiers, en tout cas c'est comme ça que cela peut être vécu par les administrés, pour autant, c'est aussi un moyen de faire certaines économies et de pouvoir ensuite, l'année suivante, remettre de l'argent dans de l'investissement. Le groupe Génération.s votera bien évidemment ce budget au sein de la majorité.

T. FALCONNET – Merci, Mme CARLIER. M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Merci, M. le Maire. Je vais être très bref, les débats sont très longs et je ne voudrais pas que M. AMODEO nous dise bonne nuit.

Effectivement, au regard de ce que j'ai évoqué tout à l'heure, je m'abstiendrai sur le vote du budget et je ne voudrais pas, justement, être dans un dialogue, ou un trilogue, ou un quatuor d'anciens premiers adjoints, comme vous le disiez. Je pourrais rebondir sur un certain nombre d'éléments que vous avez évoqués. Vous évoquiez que je demandais les 500 000 € par rapport à Kennedy, je fléchais sur Centralité et pas sur Kennedy. C'est du détail. Je pourrais évoquer la question de la masse salariale, mais je crois qu'on en a assez dit pour ce soir. On aura le temps sur l'ensemble de cette mandature, et cette année notamment, de reprendre cette discussion. Merci.

T. FALCONNET – Merci, M. MICHEL. Juste une réaction à l'intervention de Caroline CARLIER, sur la mutualisation et les services communs. D'abord, vous avez raison de le signaler, Mme CARLIER, nous faisons des économies d'échelle sur le marché d'assurances, mais aussi des économies à terme sur la masse salariale. Parce que, même si la compensation de Dijon métropole est diminuée, nous faisons des économies à terme sur la masse salariale. Tous les services communs, mutualisés, sont des services sur lesquels, et je voulais vous rassurer aussi parce que nos concitoyens ne le savent pas forcément, le maire garde la totale maîtrise. C'est le maire qui continue de signer les contrats d'assurance. Sauf que, pris dans une communauté de 23 communes, quand on négocie auprès d'un assureur, dans le cadre d'un marché public, un contrat d'assurance, on obtient des meilleurs prix, tout simplement parce que les clients sont beaucoup plus nombreux.

Voilà ce que je voulais vous signaler, en vous remerciant, Mme CARLIER, d'avoir fort justement évoqué la métropolisation. Je pourrais aussi parler des masques chirurgicaux qui nous ont été fournis par la métropole, alors que nous étions bien en mal d'en trouver 80 000, parce que la métropole nous a fourni 80 000 masques, et nous en avons distribué 46 000 aux Cheneveliers. Nous avons reconstitué un stock de masques chirurgicaux au cas où, parce qu'il faut être prévoyant. Gouverner, c'est prévoir, comme dirait l'autre.

Bien, je mets aux voix ce premier budget primitif du mandat 2020-2026. Qui est contre ? Deux votes contre. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Eh bien, merci à vous d'adopter ce budget à 30 voix de majorité, ce qui est fort appréciable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :



VOTES

30 POUR

2 CONTRE :

M. NEYRAUD - M. SINGER

1 ABSTENTION :

M. MICHEL

9 - VOTE DU TAUX DES IMPÔTS FONCIERS POUR 2020

En raison de la crise sanitaire, la date limite de vote des taux, fixée initialement au 30 avril, a été reportée, par voie d'ordonnance, au 3 juillet 2020.

La réforme de la fiscalité locale amorcée en 2018 se poursuit en 2020.

La mesure d'allègement de la taxe d'habitation au bénéfice des foyers les plus modestes mises en place en 2018 arrive à son terme en 2020. Cette année, ces redevables n'auront donc plus à payer la taxe d'habitation, l'État se substituant à eux à l'égard des collectivités.

La réforme de la fiscalité locale, votée en loi de finances pour 2020, généralise à l'ensemble des résidences principales ce dispositif d'allègement. Comme le précédent, il s'appliquera progressivement à compter de 2021 par un dégrèvement de 30 %, puis 65 % en 2022 et 100 % à compter de 2023. A l'issue de ce processus, seuls les logements vacants et les résidences secondaires seront imposés à la taxe d'habitation.

L'année 2020 constitue donc une année transitoire qui servira de référence dans le calcul de la ressource de substitution à la taxe d'habitation. Ainsi, les éléments constitutifs de cette taxe (taux, abattements, allocation compensatrice des exonérations) sont gelés à leur niveau de 2019. Par conséquent, les communes perdent leur pouvoir de vote du taux et des abattements de la taxe d'habitation.

À compter de 2021, le produit de la taxe d'habitation, à l'exception de celui issu des résidences secondaires, sera perçu par l'Etat. En contrepartie, le taux de la la taxe foncière sur les propriétés bâties départemental sera transféré aux communes. Cependant, pour assurer une neutralité fiscale, une compensation ou un prélèvement seront appliqués, sous forme d'un coefficient correcteur, au cumul des produits de foncier bâti communal et départemental.

Pour ce qui concerne la commune de Chenôve, et à titre d'illustration du mécanisme, la simulation réalisée par les services fiscaux avec les données de 2018 aboutit à un coefficient correcteur de 0,78, car les ressources fiscales de la commune, avant réforme, s'élevaient à 7,870 M€ alors que la ressource cumulée du foncier bâti s'élevait à 10,023 M€.

Enfin, pour conclure provisoirement sur cette réforme, il est à noter qu'en 2020, les modalités de revalorisation des valeurs locatives sont différenciées. L'État devenant le principal contributeur à la taxe d'habitation, a décidé d'appliquer une revalorisation forfaitaire de +0,9%, tandis que pour les bases de foncier bâti, le coefficient est toujours fixé en fonction de l'inflation, soit +1,2%.

Pour ce qui concerne les bases notifiées pour 2020, par rapport aux bases effectives de 2019, celles-ci évoluent en-deçà des coefficients de revalorisation :

	Bases effectives 2019	Bases notifiées 2020	Bases notifiées 2020/Bases effectives 2019
Taxe d'habitation	15 414 743	15 520 000	+0,68 %
Taxe foncière bâti	21 629 933	21 807 000	+0,82 %
Taxe foncière non bâti	37 887	38 200	+0,83 %

Selon les services fiscaux, la faible évolution des bases de taxe foncière serait imputable aux locaux professionnels. Depuis 2017, ces locaux ne sont, en effet, plus évalués et



revalorisés comme les locaux d'habitation. Chaque année, les tarifs et donc les valeurs locatives de ces locaux font désormais l'objet d'une mise à jour qui, en 2020, aboutit à l'absence de progression de ces bases.

La variation de la taxe d'habitation reflète l'évolution des bases de taxe foncière des locaux d'habitation entre 2019 et 2020.

Les bases notifiées procureraient, à taux constants, un produit de 7 872 382 €, en augmentation de 57 701 € par rapport à celui perçu en 2019, soit + 0,74 %.

Les compensations d'exonérations fiscales s'établiraient à 373 997 €, contre 367 519 € en 2019, soit +1,76 %.

Au total, les recettes d'origine fiscale ne progresseraient que de 63 783 € par rapport à 2019.

Néanmoins, afin de limiter l'augmentation de l'impôt à la charge des contribuables à la seule variation forfaitaire des valeurs locatives, il est proposé de maintenir les taux des deux taxes foncières à leur niveau de 2019.

Vu l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu l'article 11 de l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Vu le budget primitif 2020,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE: De fixer les taux 2020 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties au même niveau qu'en 2019, soit :

	2019	2020
Taxe foncière (bâti)	26,28 %	26,28 %
Taxe foncière (non bâti)	109,02 %	109,02 %

T. FALCONNET – Nous allons poursuivre. M. AMODEO y a fait référence, donc je pense qu'on peut aller un peu plus vite. C'est une bonne nouvelle, M. AUDARD, les taux d'imposition.

Lecture de la délibération par Patrick AUDARD.

T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Y a-t-il des remarques sur les taux ? M. NEYRAUD, vous avez la parole.

P. NEYRAUD – Je n'ai même pas eu besoin de demander, vous saviez que j'allais intervenir sur les impôts ?

T. FALCONNET – Ce sont des réflexes. Je vous en prie, M. NEYRAUD.



P. NEYRAUD – Nous approuvons le fait que vous n'augmentiez pas les impôts et que vous les stabilisiez. Toutefois, je voudrais revenir sur la remarque quand j'ai parlé d'égalité entre quartiers. C'est surtout sur le fait que pour les quartiers Clos du Roy et Grands Crus, il y a un petit facteur correctif qui est sur la déclaration H1, alors là, c'est très technique, et ce facteur correctif est de 0.5. Ça veut dire que ces deux quartiers ont une sorte de coefficient multiplicateur qui a été fait à la construction de ces quartiers mais qui rend un petit peu inégal par rapport aux autres quartiers. Je ne sais pas si vous approuvez ce que je dis, mais j'ai travaillé longuement sur ce dossier, même avec des personnes des impôts et ce sont des sujets un peu sensibles, mais si on veut parler d'égalité, il faut remettre tout ça à plat.

T. FALCONNET – Je ne suis pas d'accord avec vous, M. NEYRAUD, par définition. J'entends ce que vous dites, mais nous avons déjà eu cette discussion ensemble. On est sur des quartiers récents, sur des quartiers neufs pour le quartier du Clos du Roy. J'entends la charge fiscale des habitants de ces quartiers, c'est une réalité. J'allais dire que c'est historique à Chenôve. Je ne veux pas contredire immédiatement ce que j'ai dit tout à l'heure à M. SINGER, mais le fait que les propriétaires soient taxés plus lourdement que les locataires, c'est historique lorsque Chenôve comptait 23 000 habitants et que l'équilibre entre les propriétaires et les locataires n'était pas celui d'aujourd'hui. Donc, effectivement, vous avez raison de dire que la taxe foncière est élevée, et les impôts dans ces quartiers sont élevés. Mais je vous rappelle aussi, je vous l'ai déjà dit et je vous le redis, ce n'est pas le maire qui décide de ce coefficient multiplicateur auquel vous faites référence. La révision des bases locatives, c'est l'État. Mme PERRUSSEL peut en témoigner, elle ne peut pas dire le contraire, puisqu'elle est directrice sous mon autorité, mais elle pourrait témoigner que je lui ai déjà posé cette question et qu'elle m'a répondu premièrement que c'était l'État qui devait prendre cette initiative et que, deuxièmement, le fait de bouger les choses sur un quartier, cela bouge tout l'équilibre sur la commune au nom justement du principe d'égalité et d'équilibre entre les différents quartiers.

Vous ne pouvez pas comparer une maison des années 1950, c'était la discussion que l'on avait eue ensemble, avec une maison récente des années 2000. Vous ne pouvez pas comparer non plus certains niveaux d'équipement. Par exemple, le fait que vous soyez à côté du tram ou pas. Tout ça, et vous le savez très bien car vous êtes un connaisseur de la chose fiscale, vous savez très bien qu'il y a toute une série de données qui interviennent dans ces calculs de taxe d'habitation et de taxe foncière. D'ailleurs, Patrick AUDARD le disait. Ce qui rend parfois complètement incompréhensible la fiscalité pour nos concitoyens en disant « Moi, j'ai un copain, il habite à tel endroit, il a autant d'enfants, il a autant de m² et pourtant, il ne paye pas la même chose ». Il y a toute une série de données qui interviennent dans le calcul de la fiscalité locale, et ça, c'est l'État.

Je rappelle que tous les présidents de la République ont annoncé une simplification de la fiscalité locale pour que tout le monde s'y retrouve. Et comme l'a dit Patrick AUDARD tout à l'heure, tous ont renoncé. Peut-être que celui-là, je suis optimiste par rapport au président MACRON, peut-être qu'il ira au bout de ce qu'il a annoncé.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur les taux ? Je ne crois pas, parce que l'on est tous d'accord et satisfaits de voir les taux ne pas augmenter. Donc je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR



10 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020 – COMPLÉMENT

En complément de la délibération n° DEL_2019_113 du 16 décembre 2019, portant avances sur les subventions 2020, et de la décision n° DEC_2020_10 du 16 avril 2020 prise, dans le cadre des mesures d'urgence, afin de garantir le bon fonctionnement des associations, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à **Court Circuit 21**.

Cette association a ouvert, en juin 2019, un magasin associatif, collaboratif et participatif, situé au 23 rue de la Justice à Chenôve, qui propose des produits sains et locaux, à tarifs raisonnables tout en rémunérant les producteurs à un prix juste.

Le développement de son activité nécessite, à présent, qu'elle acquiert des équipements, notamment frigorifiques, pour un montant de 15 000 €. La commune pourrait contribuer à cette opération à hauteur de 2 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Par ailleurs, dans la décision n° DEC_2020_10 du 16 avril 2020, une subvention de 201 € a été accordée au **Pétanque Club de Chenôve**. Or, cette association a changé de dénomination et pris le nom de Balle de Fer de Chenôve. Il convient donc de modifier le nom de l'attributaire.

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à Court Circuit 21,

ARTICLE 2 : De substituer Balle de fer de Chenôve à Pétanque Club de Chenôve pour le versement de la subvention attribuée par décision n° DEC_2020_10 du 16 avril 2020,

ARTICLE 3 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – M. AUDARD, vous avez encore la parole.

Lecture de la délibération par Patrick AUDARD.

T. FALCONNET – Comme on dit chez les joueurs de pétanque, boule devant, boule d'argent, boule derrière, boule de fer. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? M. Ludovic RAILLARD, adepte de la pétanque et du circuit court.

L. RAILLARD – Pas du tout. Plus du circuit court que de la pétanque. Merci, M. le Maire. Chers collègues, je voudrais très simplement redire ce soir le soutien que la Ville apporte aux associations de Chenôve, en saluant bien évidemment le formidable travail de l'ensemble des bénévoles qui s'investissent sans compter pour défendre leurs objectifs et ainsi participer vivement à la vie de la cité.

La délibération de ce soir, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Court Circuit 21, a un sens tout particulier. En effet, à l'heure où nous vivons une crise sanitaire sans précédent, bien se nourrir avec des produits sains devient une priorité pour la santé des consommateurs d'une part, et d'autre part, pour venir en aide aux producteurs locaux qui ont souffert de cette crise, tout comme bon nombre de Français et de Cheneveliers.



La mise en place d'un projet alimentaire de territoire avec l'objectif du 100 % bio dans les cantines scolaires d'ici 2026 est un des engagements que nous avons pris devant les électeurs en mars dernier. L'attribution de cette subvention traduit en acte cet objectif et montre désormais le soutien de notre majorité au circuit court en prenant en compte la santé de nos concitoyens dès leur plus jeune âge. Je vous remercie.

T. FALCONNET – Merci, M. RAILLARD. Vous avez raison, vous prenez l'occasion qui nous est offerte de voter cette subvention pour rappeler l'engagement fort de la collectivité. 100 % bio d'ici à 2026, M. HABERKORN, il va falloir tenir l'objectif, tenir la barre. Ça veut dire que nous avons de gros efforts à faire, notamment en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

11 - EXONÉRATION DE LOYERS DES ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LA CRISE SANITAIRE ET LOGÉES PAR LA VILLE DE CHENÔVE

L'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 a entraîné la fermeture obligatoire de certains commerces, notamment les restaurants.

La Ville de Chenôve loue des locaux lui appartenant à deux restaurateurs dont la situation financière a été fragilisée par l'arrêt de leur activité durant la période de confinement.

Afin de contribuer à aider ces entreprises à passer cette période difficile, il est donc proposé d'exonérer de loyers et de charges, sur une période de 3 mois, la SARL SIMON FS, gérant l'Auberge du Vieux Pressoir, et la SAS Le Rougail, locataire de la brasserie du Cèdre. Le montant de ces exonérations s'élève à environ 7 800 €.

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer une aide financière sous la forme d'une exonération totale de loyers et de charges pour une période de 3 mois, les entreprises précitées locataires de la commune,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Alors, ça rejoint le souci de M. MICHEL, partiellement. J'apporterai peut-être des éléments complémentaires. M. AUDARD, vous avez la parole.

P. AUDARD – Oui, M. le Maire, mes chers collègues, il avait été dit aux propriétaires de se montrer souples avec leurs locataires, eu égard aux difficultés financières auxquelles ceux-ci pouvaient être confrontés, notamment dans le domaine de la restauration.

Présentation de la délibération par Patrick AUDARD.

T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? M. NEYRAUD, vous avez la parole.

P. NEYRAUD – Je vais être très court. Suite à la pandémie du coronavirus qui a sévi partout en France, et notamment sur Chenôve, nous trouvons généreux de votre part d'exonérer de loyers sur une période de trois mois l'Auberge du vieux pressoir et la SAS Rougail. Nous sommes toutefois surpris que pour cette dernière entreprise, le Rougail, que le loyer soit seulement de 1000 € mensuel sachant que cette entreprise a déjà bénéficié de 200 000 € de travaux...

T. FALCONNET – Faux, M. NEYRAUD. Faux.

P. NEYRAUD – Pourquoi faux ?

T. FALCONNET – C'est faux !

P. NEYRAUD – Les 1000 € ?



T. FALCONNET – Non, ce n'est pas l'entreprise qui a bénéficié de 200 000 €. Il faut arrêter de raconter n'importe quoi, M. NEYRAUD. C'était un mensonge de campagne, ça reste un mensonge après la victoire. La nôtre, pas la vôtre.

P. NEYRAUD – Que les travaux ont été d'un montant de 200 000 € et que ces horaires d'ouvertures ne soient pas adaptés aux programmes du Cèdre. Ne pensez-vous pas qu'une brasserie de type parisienne ne serait pas plus adaptée à ce lieu ? On a beau aimer le rougail saucisse sur un carry, ce ne sont pas des plats que nous mangeons tous les jours.

T. FALCONNET – Je ne sais pas quoi répondre, là. Si on en est à comparer les goûts alimentaires, ça va être compliqué.

Alors, faux, 200 000 € n'ont pas été attribués à cette entreprise. M. NEYRAUD, quand on s'exprime face caméra, du moins en ce qui me concerne, on ne dit pas n'importe quoi. Nous avons trouvé une situation où nous recherchions un investisseur de type brasserie parisienne, où le maire pouvait manger son omelette. Rappelez-vous. Nous avons cherché cet investisseur, il y a eu plusieurs touches : le Clos Napoléon, le Clot Mutaut, et d'autres professionnels de la restauration qui ont été contactés pour prendre ce local nu. Ce local nu nécessitait pour toute entreprise de restauration qui aurait souhaité s'installer ici entre 400 000 et 450 000 € d'investissement, avant même d'ouvrir ses portes à la clientèle. Je rappelle que ce local n'appartient pas à l'entreprise le Rougail, puisque l'on vote une exonération de loyer, là. Il appartient à la Ville. Nous avons pris une décision, il y a quelques années de cela, de mettre de la dotation politique de la ville à hauteur de 200 000 € dans un local municipal pour l'équiper et pour, le cas échéant, gouverner c'est prévoir, en cas de cessation d'activité du Rougail, de faciliter la reprise de ce fonds, de ce local, qui pourrait être plus facilement récupérable par une entreprise de la restauration ou toute autre activité économique. Quand vous dites que cette entreprise a bénéficié de 200 000 €, c'est faux. Dit comme ça, c'est un mensonge. Mais bien évidemment, telle n'était pas votre volonté d'induire un trouble chez les électeurs. Renseignez-vous sur ce dossier passionnant.

Pour compléter les choses, on a été encore plus généreux, M. NEYRAUD. Vous allez dire que c'est avec de l'argent public, mais ça rejoint ce que disait M. MICHEL tout à l'heure, c'est pour encourager les entreprises et l'emploi local. Par exemple, nous avons exonéré le droit de place aux marchés du mercredi et du dimanche du 7 juin au 30 août 2020. Vous fréquentez le marché dominical, je vous y vois régulièrement, sachez que les commerçants du marché, souvent, c'est leur seule source de revenus. Pendant trois mois, ils n'ont eu aucune source de revenus sinon les aides sociales qu'ils pouvaient percevoir par ailleurs. Donc, nous avons décidé d'encourager la reprise des marchés du mercredi et du dimanche en exonérant le droit de place.

Pour ce qui concerne M. SIMON et Mme RAMANANTSOA, nous avons aussi exonéré les entreprises de droit de terrasse, ce qui n'est pas un petit geste. C'est un geste généreux en direction des entreprises.

Pour ce qui concerne la TLPE, sujet toujours sensible, je voudrais simplement vous signaler que la TLPE ne sera pas exonérée à Chenôve, parce que c'est une décision métropolitaine et que c'est une décision, a priori, des 23 communes de la métropole et que je ne veux pas me lancer dans du *dumping* fiscal avec des communes avec lesquelles nous avons une communauté de destin. La décision a été de ne pas exonérer les entreprises de la TLPE, en revanche, nous aurons à voter au Conseil métropolitain un plan de relance pour les entreprises comme il a été voté au Département et à la Région. Il y a un fonds de solidarité métropolitain qui est destiné à accompagner les entreprises particulièrement touchées situées sur le territoire de la métropole dijonnaise, donc nous nous prononcerons prochainement sur ces mesures complémentaires. Puis je le rappelle, M. SINGER y faisait référence tout à l'heure, l'État a été là à travers le chômage partiel. Quand M. AUDARD parle des 13 millions de salariés qui ont bénéficié du chômage partiel, tout ça, c'est de l'argent public qui a été investi pour soutenir les entreprises et les emplois dans les secteurs d'activité.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces différents sujets, mais vous avez effectivement

besoin de vous acculturer aux dossiers municipaux.
M. LACHAMBRE, vous avez la parole. Rapidement.

L. LACHAMBRE – Très rapide. Excusez-moi de cette intervention, M. le Maire, mais il y a un climat un peu détestable depuis ce Conseil municipal où on apprend à des gens en début de conseil qu'il faut appartenir à une vieille famille chenevelière pour pouvoir parler d'écologie à Chenôve. Et là, on nous dit que le Rougail, parce qu'il servirait de la nourriture qui ne serait pas le plat préféré des Français, ne serait pas forcément le bienvenu à Chenôve. J'aimerais dire à cette opposition de faire très attention à ces propos, à ne pas stigmatiser notre population et que Chenôve a toujours été une terre d'accueil. Elle le restera tant que cette majorité siègera au Conseil municipal.

Faites très attention, M. NEYRAUD, quand vous dites « Au Rougail, on mange du rougail saucisse, ça ne me plaît pas, ce ne sont pas mes traditions ». Faites très attention, M. NEYRAUD. Moi, je suis très fier que l'on puisse accueillir cette entreprise au Cèdre, et tant qu'elle sera là, on la soutiendra.

T. FALCONNET – Puis c'est bon, le rougail. Saucisse ou poulet. Vous êtes obligé de répondre, M. NEYRAUD ? Je pourrais être obligé de vous donner la parole pour répondre. Mais répondez, de manière brève, concise. Faites attention, car M. AMODEO va fatiguer.

P. NEYRAUD – Je vois bien. M. Léo LACHAMBRE n'a pas dû lire mon programme, parce que ma maxime vient de la Réunion. Et à la Réunion, on mange beaucoup de carry, du rougail, de choses comme ça, et je fais des chouchous très souvent chez moi, et c'est une cuisine que j'aime. Donc, il n'y a aucune ambivalence là-dessus. Je trouve ça très déplacé venant d'une personne qui habite sur Dijon...

T. FALCONNET – Attendez, M. NEYRAUD, stop. On arrête cet état d'esprit. Vous savez, il est tard, donc je ne vais pas insister là-dessus. Mais je pense qu'il va falloir que l'on se voie entre quatre yeux, M. NEYRAUD, pour que nous redéfinissions ensemble une ligne de conduite au Conseil municipal. Je comprends que, peut-être quand ça ne sera plus retransmis, si des fois nous arrêtons la retransmission, vous aurez une autre attitude...

P. NEYRAUD – Je ne la vois pas, la caméra.

T. FALCONNET – M. NEYRAUD, vous n'avez pas la parole. Vous l'avez eue, maintenant vous me laissez parler. Vous allez rendre votre micro, comme ça, vous ne serez pas tenté de me couper la parole, s'il vous plaît.

P. NEYRAUD – Je ne suis pas raciste. Je n'accepte pas ce genre d'attaque.

T. FALCONNET – M. NEYRAUD, ça suffit ! Vous n'avez pas la parole et vous arrêtez, les uns et les autres, de rabaisser nos débats municipaux à un niveau où ils ne doivent pas être. C'est tout. Vos goûts culinaires, excusez-moi, mais on en a rien à faire. De la même manière qu'il faut arrêter d'attaquer les gens comme vous le faites. M. NEYRAUD, vous n'arrêtez pas. Ça fait trois conseils municipaux que l'on passe ensemble, et après vous me faites passer pour quelqu'un d'agressif, d'irascible... Je suis patient ! Très patient avec vous ! Très pédagogue ! Heureusement que j'ai eu des professeurs pendant des années, même si je ne suis pas le vôtre. J'ai bien entendu ça aussi. Il faut arrêter !

On dirige une commune de 14 000 habitants, on manipule un budget de 30 millions d'euros, on a 500 salariés dans cette commune, ça mérite que l'on s'élève un petit peu au-dessus de la popote ! Qu'on y fasse de la choucroute, du rougail ou du couscous ! C'est bon ! Restons au niveau où l'on doit être, c'est-à-dire aux enjeux de Chenôve et de la collectivité. S'il vous plaît !

Je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Et si vous vous sentez injuriés, eh bien, vous portez plainte. Vous avez l'habitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. ACHERIA

JEUNESSE ET SPORT**12 - PROMOTION ET PROGRESSION DU SPORT : RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE 2020**

Le dispositif « Promotion et Progression du Sport » a pour but principal d'aider les clubs sportifs de Chenôve à promouvoir le développement du sport individuel et collectif au niveau national.

La démarche engendrée par l'enveloppe PPS est, de ce fait, triple :

- promouvoir le haut niveau et aider à y accéder
- le soutenir de façon à le pérenniser,
- régler au mieux les situations d'accession s'approchant de l'élite nationale. C'est pour cette raison qu'une partie de cette enveloppe est versée directement à l'Office municipal des Sports en cas de besoin, en cours d'année.

La répartition des subventions versées au titre de ce dispositif est proposée par le Bureau de l'Office Municipal des Sports qui s'est réuni le 28 avril dernier.

Vu la proposition du bureau de l'O.M.S.,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer les subventions telles que proposées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION TIR A L'ARC	3 000 €
ATHLETIC CLUB	12 000 €
A.D.O.C. (orientation)	4 000 €
BASKET CLUB	22 000 €
ENTENTE BOULISTE SPORTIVE	5 500 €
INDEPENDANTE (gym)	14 000 €
LUTTE CLUB	10 500 €
CHENOVE NATATION	10 500 €
O.M.S.	6 000 €

Les crédits correspondant à un montant de 90 000 € sont inscrits au budget primitif 2020.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Ne perdons pas notre concentration. Il est 23 h 01. Mme POPARD, vous avez la parole.



B. POPARD – Merci, M. le Maire.

Lecture de la délibération par Brigitte POPARD.

T. FALCONNET – Merci, Mme POPARD. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Donc je mets aux voix. Qui est contre cette répartition de l'enveloppe de subventions ? Qui s'abstient ? Ah oui, parce que vous êtes encore président, M. HABERKORN.

Propos inaudibles de M. Bruno HABERKORN, son micro n'étant pas allumé.

T. FALCONNET – M. HABERKORN, je vous propose de ne pas vous abstenir, et de ne pas prendre part au vote. Vous avez des intérêts dans un des clubs qui reçoit une subvention. M. SINGER, vous avez la parole.

P. SINGER – Pour la même raison que vous venez d'évoquer, je vais faire pareil, bien que je ne sois pas dans l'exécutif municipal, mais étant toujours président du Tennis Club, j'aime autant ne pas prendre part au vote même si le Tennis Club n'avait pas fait de demande de subvention dans le cadre de la subvention PPS.

T. FALCONNET – Oui, je vérifiais, le Tennis Club n'était pas concerné, mais vous avez raison, il faut être prudent. M. HABERKORN et M. SINGER ne prendront pas part au vote, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est voté à l'unanimité avec deux NPPV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

31 POUR

2 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. HABERKORN - M. SINGER

FINANCES

13 - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE – RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN 2019

La Ville de Chenôve perçoit la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), issue de la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, modifiée par la loi de finances n° 2004-1484 du 30 décembre 2004, la loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005, ainsi que la loi de finances n° 2017-1837 du 30 décembre 2017.

La DSUCS est attribuée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Elle se concentre plus particulièrement sur les communes disposant de populations résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et/ou en zone franche urbaine (ZFU).

Un classement des communes de plus de 10 000 habitants est effectué chaque année. Les critères pris en compte pour ce classement sont les suivants :

- le potentiel financier,
- le nombre de logements sociaux,
- le nombre de personnes bénéficiant des allocations logement,
- le revenu par habitant.

La loi de finances pour 2017 a modifié les conditions de répartition de la DSU. La pondération du critère « revenu par habitant » a augmenté et la pondération du critère « potentiel financier » a diminué. Cette réforme favorise le classement de la Ville de Chenôve parmi les communes éligibles, puisque la richesse potentielle de la ville est plus élevée que la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants, tandis que le niveau de vie moyen des habitants est plus faible que la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants.

En 2019, les données de la commune, comparées aux moyennes nationales, ont positionné la Ville de Chenôve au **136ème rang sur 688 communes éligibles**.

L'attribution de la DSUCS, en 2019, s'élevait à 3 962 533€, en progression de 3.30 % par rapport à 2018, soit une augmentation de 126 739 €. Le taux de progressivité aurait, toutefois, tendance à diminuer, puisque la progression était supérieure à 7 % de 2015 à 2017 puis est descendue à 4% en 2018.

Conformément à l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville doit présenter, chaque année, un rapport sur les actions de développement social urbain et les conditions de leur financement.

La loi précise que la dotation doit contribuer à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines, notamment par le développement de « services collectifs de proximité » et par des aides ciblées. Dans un contexte de contraction de recettes, cette dotation constitue un levier financier significatif sans lequel la commune ne pourrait poursuivre, développer ou accompagner des actions destinées à apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de sa population la plus fragilisée et d'atténuer les inégalités.

L'intervention de la commune se décline selon plusieurs axes :

- actions de coordination,
- développement de la citoyenneté et prévention de la délinquance,
- soutien à la scolarité et développement des activités en faveur de la jeunesse,
- promotion de l'insertion sociale et professionnelle,
- sensibilisation à la culture et à l'éducation artistique,
- adaptation de l'accueil ou des services au public,



- soutien apporté à des organismes sociaux et à des associations accompagnant les publics fragilisés ou contribuant à leur faciliter l'accès à des activités de loisirs,
- amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants avec des travaux d'aménagement et des travaux importants réalisés dans le cadre de l'opération de centralité qui contribuent au renouvellement urbain du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Le détail et le coût de ces actions, organisées par la Ville ou en partenariat, sont présentés dans l'annexe jointe.

Vu l'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau annexé,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte du rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2019 et les conditions de leur financement.

T. FALCONNET – Je vais donner la présidence quelques instants à Mme POPARD.

M. le Maire quitte la séance du Conseil municipal.

Lecture de la délibération par Patrick AUDARD.

P. AUDARD – Il s'agit de prendre acte du rapport donc il n'y aura pas de vote.

B. POPARD – Y a-t-il des interventions, des demandes de précision sur ce rapport ? Non, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.

COHESION SOCIALE ET URBAINE

14 - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2020

Par courrier en date du 25 février 2020, le Préfet de la Côte-d'Or a informé le Maire de Chenôve que la commune est éligible, en 2020, à la dotation politique de la ville (DPV) dont le montant de l'enveloppe s'élève, cette année, à **191 406 €**.

Il est rappelé que la DPV, ancienne dotation de développement urbain, a été créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009 n° 2008-1425 du 27 décembre 2008. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine par un soutien renforcé aux communes en vue de la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement correspondant aux objectifs fixés dans le contrat de ville. Le périmètre d'intervention des équipements ou des actions financés par l'État au titre de la DPV doit s'inscrire dans celui du quartier politique de la ville (QPV) ou sa périphérie, dès lors que les équipements ou les actions bénéficient aux habitants du QPV.

Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire les opérations suivantes au titre de la dotation politique de la ville 2020 :

- en investissement, le projet de restructuration du gymnase du Mail qui participe au renouvellement urbain du quartier du Mail et permettra de renforcer les actions de promotion de la pratique du sport, notamment auprès des jeunes du QPV, comme vecteur de réussite éducative et d'insertion sociale ou professionnelle.

Le coût de cette opération (travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre) est estimé, au stade de l'avant-projet sommaire, à **4 596 307, 30 € HT**.

- en fonctionnement, une aide au démarrage du tiers-lieu "Mail'Up" né de la réflexion engagée dans le cadre du dispositif "Générateur Bourgogne Franche-Comté" et dont le coût est estimé à **59 865 €** pour la première année de fonctionnement.

La subvention sollicitée auprès de l'État, au titre de la dotation politique de la ville 2020, s'élève à 191 406 € dont :

- **183 906 € au titre du projet de restructuration du gymnase du Mail,**
- **7 500 € au titre de l'aide au démarrage du tiers-lieu "Mail'Up".**

Vu les articles L. 2334-40 et L. 2334-41 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la dotation politique de la ville,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver les opérations inscrites au titre de la dotation politique de la ville pour l'année 2020 et leurs modalités de financement, tels qu'énoncées dans la présente délibération,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas donc je mets aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité. C'est encore de l'argent, c'est une aide de l'État, dotation politique de la ville, mais qui ne vient pas par hasard, car comme son nom l'indique, c'est parce que nous sommes concernés par la politique de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

15 - OPÉRATION "CENTRALITÉ" – APPROBATION DE LA CINQUIÈME CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE ENTRE LA VILLE DE CHENÔVE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE" (SPLAAD)

Le 28 septembre 2009, le Conseil municipal de la Ville de Chenôve a autorisé la signature d'une convention de prestations intégrées (CPI) fixant les conditions d'intervention de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) dans le cadre de l'opération d'aménagement ZAC « Centre Ville ».

Il est rappelé que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 6 novembre 2017, l'avenant n°6 à la CPI qui avait pour objet l'extension du périmètre et le changement de dénomination de l'opération, devenant l'opération « Centralité ».

Cette convention de prestations intégrées prévoit dans son article 16.5 que « lorsque les prévisions budgétaires actualisées feront apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, l'Aménageur pourra solliciter le versement par la Collectivité concédante d'une avance, éventuellement renouvelable ».

Afin de couvrir le besoin de trésorerie et diminuer le recours à l'emprunt, la SPLAAD sollicite le versement par la Ville de Chenôve d'une cinquième avance au titre de l'opération « Centralité » à hauteur d'un montant de **1 500 000 € (un million cinq cent mille euros)**.

Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de cette avance sont inscrits au budget primitif 2020.

Le montant et les modalités de versement de cette avance sont fixés par la convention d'avance de trésorerie, annexée à la présente délibération.

Vu l'article L.1523-2-4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'avance de trésorerie annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la cinquième convention d'avance de trésorerie au titre de l'opération « Centralité », conformément aux conditions exposées ci-dessus,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'intervention sur l'opération « Centralité » ?
M. MICHEL, vous avez la parole.



D. MICHEL – Merci, M. le Maire, chers collègues. Je vais être cohérent avec mon propos lors du débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas à cet endroit-là que j'aurais fléché ces 500 000 €, donc je m'abstiendrai sur cette délibération.

T. FALCONNET – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce point ? Rien à dire sur l'opération « Centralité » ? Nous allons pouvoir voter cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 ABSTENTION :

M. MICHEL

16 - OPÉRATION "KENNEDY" – APPROBATION DE LA DEUXIÈME CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE ENTRE LA VILLE DE CHENÔVE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE" (SPLAAD)

Le 28 septembre 2009, le Conseil municipal de la Ville de Chenôve a confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) la réalisation de l'opération d'aménagement et de restructuration du secteur Kennedy par voie de Convention de Prestations Intégrées (CPI) portant concession d'aménagement.

Cette convention prévoit dans son article 16.5 que « lorsque les prévisions budgétaires actualisées feront apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, l'Aménageur pourra solliciter le versement par la Collectivité concédante d'une avance, éventuellement renouvelable ».

Il est rappelé que le Conseil municipal de la Ville de Chenôve a approuvé, par délibération du 8 avril 2019, le versement d'une première avance de trésorerie au titre de l'opération « Kennedy » dans la perspective du lancement de la mission de maîtrise d'œuvre chargée de la conception du projet d'aménagement et du suivi des travaux.

Afin de couvrir le besoin de trésorerie et diminuer le recours à l'emprunt, la SPLAAD sollicite le versement par la Ville de Chenôve d'une deuxième avance au titre de l'opération « Kennedy » à hauteur d'un montant de **500 000 € (cinq cent mille euros)**.

Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de cette avance sont inscrits au budget primitif 2020.

Le montant et les modalités de versement de cette avance sont fixés par la convention d'avance de trésorerie annexée à la présente délibération.

Vu l'article L.1523-2-4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'avance de trésorerie annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la deuxième convention d'avance de trésorerie au titre de l'opération « Kennedy », conformément aux conditions exposées ci-dessus,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Je vous en prie, M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Mon propos tout à l'heure n'était pas de remettre en question les opérations « Centralité » et « Kennedy », c'étaient les 500 000 € supplémentaires relatifs à la centralité. Pour Kennedy, j'y suis favorable.

T. FALCONNET – Très bien, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. NEYRAUD

17 - OPÉRATION "KENNEDY" – MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

Le 3 février 2020, le Conseil municipal de la Ville de Chenôve a approuvé les objectifs poursuivis par la requalification du secteur Kennedy ainsi que les modalités de concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Il est rappelé que, dans la perspective de la création d'une ZAC, les modalités de concertation préalable qui ont été approuvées par le Conseil Municipal sont les suivantes :

- moyens mis à disposition du public pour s'informer :

- envoi d'un courrier à l'ensemble des habitants de la commune,
- affichage en Mairie,
- articles dans la presse locale et les supports de communication municipaux (magazine, site internet, réseaux sociaux...),
- exposition publique présentant les enjeux et les principes d'aménagement sur site et à la Maison du Projet,

- moyens mis à disposition du public pour formuler des observations et propositions :

- organisation d'une réunion publique,
- ouverture d'un registre destiné au recueil des observations du public à la Maison du Projet, aux heures et jours habituels d'ouverture,
- possibilité d'adresser des observations par voie postale ou par courriel.

La crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement instaurées en mars dernier ont nécessité de reporter cette concertation préalable, qui devait initialement se dérouler pendant une période de deux mois entre début mai 2020 et mi-juillet 2020.

Dans ce contexte, la concertation préalable à la création d'une ZAC dans la perspective de la requalification du secteur Kennedy pourrait se dérouler, pendant une période de deux mois, **au cours du quatrième trimestre de l'année 2020.**

Il est précisé que les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et les modalités de la concertation préalable précédemment approuvés restent inchangés.

Vu l'article L.311-1 du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L.1.03-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération DEL_2020_05 du Conseil municipal de la Ville de Chenôve du 3 février 2020,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver, dans la perspective de la requalification du secteur Kennedy, le déroulement de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté pendant la période de deux mois entre début octobre et fin novembre 2020,



ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette concertation préalable à la ZAC, dite « KENNEDY » ? On est encore à la recherche du nom. Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

18 - OPÉRATION "VERGERS DU SUD" – AVENANT N°1 AU MANDAT D'ÉTUDES PRÉALABLES CONFIE PAR LA VILLE DE CHENÔVE À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE" (SPLAAD)

Le 23 septembre 2019, le Conseil municipal de la Ville de Chenôve a décidé de confier à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) la réalisation des études préalables relatives à la faisabilité de l'opération d'aménagement "Vergers du Sud" par voie de Convention de Prestations Intégrées (CPI) portant mandat d'études préalables.

Dans le cadre de cette convention entrée en vigueur le 4 octobre 2019, il est rappelé que le mandataire est tenu de présenter à la collectivité les études réalisées dans un délai de 12 mois maximum, soit avant le 3 octobre 2020.

La crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19 et les mesures de confinement instaurées en mars dernier ont nécessité de reporter le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation de l'étude de programmation urbaine. En conséquence, les conclusions de cette étude de programmation ne pourront être connues avant la fin du premier semestre 2021.

Dans ce contexte, il convient de prolonger la durée de la CPI de 12 mois, par voie d'avenant, afin de permettre la réalisation du programme d'études prévu au titre du mandat confié à la SPLAAD.

Vu le projet d'avenant à la Convention de Prestations Intégrées portant mandat d'études préalables annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le premier avenant à la convention de prestation intégrées portant mandat d'études préalables sur la faisabilité de l'opération d'aménagement "Vergers du Sud",

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR



19 - RENOUVELLEMENT URBAIN – DÉCONSTRUCTION PARTIELLE DE L'IMMEUBLE MATISSE RUE FRANÇOISE DOLTO APPARTENANT À HABELLIS : ACCORD DE LA VILLE DE CHENÔVE

Le 23 octobre 2019, le Conseil d'administration d'Habellis, Entreprise Sociale pour l'Habitat, a émis un avis favorable à la déconstruction partielle de l'immeuble Matisse sis 1 à 13 rue Française Dolto à Chenôve. Sur les 70 logements que compte l'immeuble, la déconstruction concernerait 30 logements, sis 5, 7 et 13 rue François Dolto à Chenôve. Les 40 logements restants sis 1, 3, 9 et 11 rue Française Dolto feront, quant à eux, l'objet d'une réhabilitation.

Le Code de la construction et de l'habitation stipule que la démolition d'un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'Etat nécessite, au préalable, l'obtention d'une autorisation préfectorale avec l'accord de la commune d'implantation.

L'opération de déconstruction partielle de l'immeuble Matisse s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dont les enjeux, les orientations et le programme pour le quartier du Mail ont été validés le 9 octobre 2019 par le comité d'engagement de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

La stratégie de renouvellement urbain du quartier du Mail s'inscrit dans une approche intégrée de développement territorial du sud dijonnais qui trouve sa traduction dans le PLUi-HD. Complémentaire et cohérente avec la mutation urbaine le long de l'axe Dijon / Beaune, la poursuite du renouvellement urbain du quartier du Mail participe :

- au changement d'image et au renforcement de l'attractivité de Chenôve,
- à l'affirmation de Chenôve comme pôle urbain structurant à l'échelle du sud dijonnais.

Cette opération de déconstruction partielle, accompagnée d'une réhabilitation et d'une résidentialisation des abords du bâtiment, contribue à la requalification du secteur Renan en confortant l'attractivité résidentielle du parc de logements à loyers modérés.

Considérant le présent exposé,

Vu l'article L443-15-1 du Code la construction et de l'habitation,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De donner son accord à la déconstruction partielle de l'immeuble Matisse sis 1 à 13 rue Française Dolto à Chenôve,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'intervention ? C'est la première intervention du PNRU 2. Et on aimerait bien que l'ANRU soit plus agile, parce que ça ne fait jamais que trois

ans et demi que nous instruisons le dossier de renouvellement urbain dans sa deuxième phase. Trois ans et demi, c'est long, même au rythme administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

ADMINISTRATION GENERALE**20 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE" (SPLAAD) – RAPPORT ANNUEL DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CHENÔVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2019**

La Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) a pour objet de procéder exclusivement pour le compte de ses actionnaires, à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de convention de prestations intégrées « *in house* ».

Par délibération du 29 juin 2009, la Ville de Chenôve a décidé de participer au capital de la société et détient, à ce jour, 300 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros.

Les représentants permanents de la Ville de Chenôve au Conseil d'Administration de la SPLAAD lors de l'exercice clos au 30 juin 2019 étaient :

- M. Thierry FALCONNET,
- M. Jean-Jacques BERNARD.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants permanents de la Ville de Chenôve doivent rendre compte de leurs missions à l'assemblée délibérante, au moins une fois par an.

Dans ce cadre, il est soumis à l'appréciation du Conseil municipal un rapport synthétique sur l'exercice de la SPLAAD du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et approuvé par son Assemblée Générale Ordinaire le 19 décembre 2019.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2019, le rapport annuel des élus mandataires, annexé à la présente délibération, retrace notamment les événements majeurs suivants :

- transfert des 30 actions détenues par la commune de Neuilly-les-Dijon au profit de la commune nouvelle de Neuilly-Crimolois,
- présidence de l'Assemblée Spéciale assurée par la ville de Magny-sur-Tille, représentée par M. Nicolas BOURNY.

Durant l'exercice 2018-2019, le Comité de Contrôle et Stratégique s'est réuni onze fois. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie trois fois.

Concernant la Ville de Chenôve :

- présentation des CRAC : ZAC Centre Ville – Centralité, Centre commercial Saint-Exupéry et Kennedy le 19 novembre 2018 au Comité de Contrôle et Stratégique,
- deux Commissions d'Appel d'Offres se sont réunies le 7 décembre 2018 et le 1^{er} avril 2019 concernant le marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur esquisse pour la requalification du centre commercial Saint-Exupéry et ses abords.

Pour l'exercice 2018-2019, les comptes annuels font apparaître un résultat net s'élevant à 181 617,88 €. Le total des capitaux propres de la structure et des programmes s'élèvent à 3 340 364 €, dont :

- 2 078 418 € de capitaux nets après prise en compte du résultat de l'exercice,
- 1 261 946 € de subventions d'investissement des programmes.

Vu l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales et plus précisément son alinéa 14,

Vu le rapport joint en annexe sur l'exercice de la SPLAAD clos au 30 juin 2019,



Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'adopter le rapport annuel des élus mandataires à la Ville de Chenôve portant sur l'exercice de la SPLAAD clos au 30 juin 2019,

ARTICLE 2 : De donner quitus de leurs missions aux élus mandataires qui siégeaient lors de l'exercice clos au 30 juin 2019 au Conseil d'administration de la société : M. Thierry FALCONNET et M. Jean-Jacques BERNARD.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

FINANCES

21 - TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Le développement durable fait partie des enjeux prioritaires de la Ville de Chenôve. Cela passe notamment par la rénovation de ses bâtiments publics, dont fait partie l'Hôtel de Ville, cœur de la vie citoyenne.

Les abords de l'Hôtel de Ville ont fait récemment l'objet de travaux d'aménagement et de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

L'objectif est aujourd'hui de continuer sur cette voie et de renforcer, entre autres, de manière significative les performances énergétiques de l'Hôtel de Ville :

- isolation des combles,
- réfection de la toiture du bâtiment de la Police municipale,
- rénovation de la toiture en zinc existante,
- intervention sur le réseau de chauffage,
- rénovation totale des sanitaires du hall d'entrée.

Le coût de ces travaux est évalué à 331 616 € HT.

L'État, dans le cadre de son plan de soutien à l'investissement local, ainsi que le Conseil départemental de la Côte-d'Or, dans le cadre de son accompagnement aux projets d'investissement portant sur le patrimoine communal, peuvent contribuer au financement de ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De solliciter l'aide financière de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et du Conseil départemental, au titre de l'appel à projet patrimoine communal,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Mme BOILEAU, vous avez la parole.

J. BOILEAU – Merci, M. le Maire.

Lecture de la délibération par Joëlle BOILEAU.

T. FALCONNET – Merci, Mme BOILEAU. Je ne reviendrai pas sur les attendus de cette délibération. M. AUDARD les a présentés lors de l'examen du budget. Y aurait-il des demandes d'intervention sur ce point ? M. MICHEL, pour, j'imagine, saluer la démarche auprès du Conseil départemental pour obtenir de l'argent ?

D. MICHEL – Non, vous avez tout dit. Je n'ai plus rien à dire.

T. FALCONNET – Allez-y quand même M. MICHEL.

D. MICHEL – Tout simplement, effectivement, je salue la démarche, comme vous le dites, et je suis heureux que les relations avec le Département soient plus apaisées et plus

productives en terme de projets et de réponses à l'appel à projets. Je ne vais pas vous réitérer le soutien que je peux apporter et la facilitation que je peux apporter aussi dans ce type de dossier, mais je vous invite à ne pas hésiter.

T. FALCONNET – Merci, M. MICHEL. Écoutez, j'espère effectivement que les relations entre le Département et la ville de Chenôve vont s'améliorer. Je le souhaite, et pas seulement parce que l'on sollicite des subventions, mais parce que c'est bien que l'on travaille ensemble. On travaille aussi sur la question scolaire, on travaille pour la Cité Éducative ensemble. Sachez que je fais des démarches actuellement pour rencontrer le président du Conseil départemental de manière à apaiser les choses. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. MOURTADA

COHESION SOCIALE ET URBAINE

22 - SOLLICITATION D'UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR

Au titre de sa participation à l'aménagement et à l'animation des territoires, le département de la Côte-d'Or a adopté, par délibération du 14 octobre 2019, le cadre général des accords de partenariat pouvant être conclus avec les pôles urbains de la métropole dijonnaise, dont la commune de Chenôve.

Ce dispositif contractuel spécifique d'accompagnement repose sur un partenariat, technique et financier, dans les domaines de compétences respectifs du Département et de la Commune. Une convention déclinera, par axes d'interventions, les actions menées ou à développer conjointement ou non au titre :

- des solidarités humaines (action sociale, culture, jeunesse...),
- des solidarités territoriales (développement durable, aménagement du territoire, préservation des espaces naturels sensibles...).

Au titre des solidarités territoriales, l'accord de partenariat comprend un axe « attractivité et aménagement du territoire » qui permet d'intégrer le soutien financier du Département de la Côte-d'Or pour des projets structurants relatifs au bâti ou à l'aménagement d'espaces publics au moins au stade d'Avant-Projet Sommaire (APS) au moment de la sollicitation de l'accord de partenariat.

Les critères d'intervention définis par le Département sont les suivants :

- la dépense éligible, par projet, doit être comprise entre 150 000 € HT et 1 000 000 € HT,
- le taux d'intervention du soutien départemental varie de 20% à 50% en fonction de l'opportunité des projets, leur rayonnement et leur qualité environnementale tout en tenant compte des cofinancements et ressources mobilisables,
- la contractualisation doit intervenir avant le 31 décembre 2020,
- le contrat a une validité de trois ans à compter de la date de signature de l'accord de partenariat.

Considérant le précédent exposé, la Commune de Chenôve pourrait s'inscrire dans ce dispositif contractuel d'accompagnement et solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre de l'opération de restructuration du gymnase du Mail.

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans la perspective de la conclusion d'un accord de partenariat,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Je sollicite M. le président du Conseil départemental pour signer cet accord de partenariat dans les mêmes conditions que j'ai évoquées dans la délibération précédente. M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – M. le Maire, une nouvelle fois, je ne peux que me féliciter et rappeler que cet accord de partenariat est aussi en lien avec le PLUi-HD et la reconnaissance des pôles urbains, dont Chenôve, et effectivement l'intervention sur la métropole, si l'on était à douter, existe au Département. Je rappelle aussi que cet accord de partenariat peut rassembler plusieurs projets, donc de bien prendre le temps aussi de regarder les différents projets qui pourrait y avoir. Malheureusement, le centre de loisirs dont vous parliez est peut-être un peu lointain par rapport à l'échéance du 31 décembre 2020, mais c'est un accord de partenariat qui peut évoluer aussi dans les années qui viennent, donc je voterai favorablement.

T. FALCONNET – Merci, M. MICHEL. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je mets aux voix l'accord de cette sollicitation auprès du Conseil départemental. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous solliciterons donc le Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. MOURTADA

RESSOURCES HUMAINES

23 - DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-12 et suivants,

Considérant que les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Considérant qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation,

Considérant la volonté de la collectivité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat,

Considérant la volonté de la collectivité de répondre de manière optimale aux problématiques qui se posent dans le cadre de la gestion de la ville.

Dans le respect des règles édictées par le Code général des collectivités territoriales, les élus locaux ont le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à leurs fonctions afin de pouvoir exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues et de garantir le bon exercice de leurs fonctions.

Le Conseil municipal doit, à ce titre, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Afin de garantir la qualité et le pluralisme des organismes de formation concernés, ces derniers doivent obtenir un agrément délivré par le ministre de l'Intérieur, après avis du Conseil national de la formation des élus locaux (C.N.F.E.L.).

Concernant les formations, sont pris en charge, à la condition que l'organisme dispensateur soit agréé par le ministre de l'Intérieur, les frais d'enseignement, les frais de déplacement, ainsi que la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus (dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure).

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune.

Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Dans le cadre des politiques publiques engagées et envisagées, les orientations suivantes ont été retenues en matière de formation :

- Formation des membres élus désignés pour siéger en tant que représentant de la collectivité au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) ;
- L'élaboration et le vote du budget ;
- Le rôle de l'élu local ;
- La communication et la prise de parole en public ;
- Le fonctionnement de l'institution municipale et de l'action publique locale.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donner lieu à un débat annuel.

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité et Culture du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver les orientations données à la formation des élus de la



collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice,

ARTICLE 2 : D'indiquer que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65,

ARTICLE 3 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Alors là, on parle bien évidemment du droit à la formation des élus qui reçoivent une délégation. Mais sachez, messieurs, dames, que vous bénéficiez aussi du droit à la formation quand vous n'êtes pas dans la majorité... Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

24 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Pour satisfaire aux besoins des services, il est nécessaire de créer 4 postes et d'en transformer 3 autres :

- Créations de postes :

- Un poste de catégorie C de gardien brigadier, à temps complet, à la Police Municipale. Cet agent sera principalement chargé de mettre en œuvre les pouvoirs de police du maire (urbanisme, environnement, circulation), les actions de prévention et de proximité (surveillance de la voie publique et des bâtiments communaux) et d'assurer la sécurité aux abords des bâtiments publics lors des manifestations locales.
- Un poste de catégorie B d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), à temps complet, à la direction sport-loisirs-jeunesse. Cette création de poste permettra de palier le départ en retraite du responsable du patrimoine sportif dans le cadre d'une réorganisation du service des sports.
- Un poste de catégorie C d'agent de maîtrise, à temps complet, à la direction de l'éducation. Suite à une promotion interne, cet agent sera principalement chargé d'assurer la coordination périscolaire de l'école maternelle Gambetta.
- Un poste de catégorie B, à temps complet, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, susceptible d'être pourvu par l'un des grades du cadre d'emploi. Cet agent sera principalement chargé d'assurer le remplacement de l'actuel référent technique gestion espaces publics au sein des services techniques administratifs, suite à son futur départ en retraite prévu le 01/10/2020.

- Transformations de postes :

- Afin d'assurer la continuité du service pendant la durée de la crise sanitaire qui a empêché de procéder à un recrutement dans des conditions normales, il est proposé la transformation d'un poste à posteriori de catégorie B de technicien, à temps complet, à la direction des services techniques. Suite à un recrutement infructueux, le poste avait été pourvu par un agent contractuel recruté en tant qu'assistant technique du bâtiment, dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Compte tenu des missions spécifiques du poste, il convient de transformer le motif du contrat pour que les fonctions puissent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- Un poste de catégorie C d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires) en un poste à temps non complet (26 heures et 30 minutes hebdomadaires). Cet agent assure actuellement le poste de gardien du cimetière.
- Un poste de catégorie A d'ingénieur, à temps complet en un poste d'ingénieur principal à temps complet. Cet agent remplacera l'actuel directeur du Centre



Technique Municipal (CTM) suite à la retraite de ce dernier prévue le 01/12/2020.

À l'issue de la création du poste, le tableau des effectifs, tel qu'adopté lors du Conseil municipal du 3 février 2020, sera modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Vu l'avis de la Commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 16 juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la création de 4 postes et la transformation de 3 autres à savoir :

- un poste de gardien-brigadier (catégorie C) à temps complet,
- un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (catégorie B) à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps complet,
- un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B) à temps complet,
- un poste de technicien (catégorie B) à temps complet statutaire, en un poste de technicien (catégorie B) à temps complet contractuel, basé sur l'article 3-3 2^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet (20 heures hebdomadaires) en un poste à temps non complet (26 heures et 30 minutes hebdomadaires),
- un poste d'ingénieur (catégorie A) à temps complet en un poste d'ingénieur principal (catégorie A) à temps complet,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? M. NEYRAUD, vous avez la parole. Il est 23h41.

P. NEYRAUD – M. le Maire, nous vous félicitons pour la création d'un poste de gardien-brigadier sur notre commune, qui viendra renforcer la police municipale. À ce sujet, ce qu'il se passe actuellement au niveau du Clos du Roy n'est pas admissible, à savoir des nuisances nocturnes dues à des jeunes adultes de ce quartier qui se mêlent à des dealers locaux et nuisent à la vie des habitants. Vous avez été interpellé à plusieurs reprises sur ce sujet, et des habitants du quartier m'ont demandé d'être le relais au Conseil municipal, ce que je fais.

T. FALCONNET – D'abord, ce n'est pas le sujet, donc je vous remercie de vos félicitations, mais c'est toujours des félicitations un peu amères. Quand vous m'adressez des félicitations, il faut plutôt que je me méfie et j'ai raison de me méfier. M. NEYRAUD, au-delà de la victoire remportée le 15 mars, dans les conditions qu'a rappelées M. SINGER, vous savez, je ne suis pas prétentieux, mais si nous avons obtenu finalement peu de participation, vous en avez obtenu encore moins que nous, beaucoup moins, cinq fois moins, je le rappelle. Parce que vous relativisez toujours.

Je suis content que vous ne soyez pas maire, pour une simple et bonne raison, vous mélangez tout. Les habitants du Clos du Roy et des Grands crus, figurez-vous qu'ils m'ont

interpellé et que j'ai répondu à leurs sollicitations. On l'a fait, on a même interpellé le directeur départemental de la sécurité publique sur ces questions parce qu'à 4 heures du matin, M. NEYRAUD, vous avez beau m'interpeller, à 4 heures du matin, on n'a pas d'employés municipaux, pas de policiers municipaux, à moins de proposer que la police municipale travaille 7j/7 et 24H/24. Mais là, ce n'est pas un poste qu'il va falloir créer, c'est plusieurs. Et puis la nuit, il va falloir les armer, M. NEYRAUD, parce que l'on ne va pas les laisser aller au contact des dealers comme ça, les mains dans les poches.

Propos inaudibles de Philippe NEYRAUD.

T. FALCONNET – M. NEYRAUD, les nuisances dont vous parlez sont des nuisances comme vous l'avez dit, qui sont provoquées par des jeunes du quartier. Ces jeunes ont des parents qui devraient exercer leur autorité parentale. Ces jeunes se mélangent à des dealers. Les dealers, on s'en occupe, M. NEYRAUD, la police nationale s'en occupe. Actuellement, il y a des enquêtes qui sont menées.

Pour ce qui concerne le quartier du Clos du Roy et le quartier des Grands Crus, juste une petite remarque, ça aurait manqué finir mal, ça s'est fini quand même avec un gamin dans un coffre, jusqu'à Langres. Il avait fait des bêtises, mais ceux qu'ils l'ont enlevé avaient fait plus de bêtises que lui. Donc toutes ces affaires-là, c'est bien de m'interpeller, M. NEYRAUD, mais je les connais. Vous voyez, c'est le quotidien d'un maire, ça. Toutes ces affaires dont vous parlez, c'est le quotidien du maire, de la même manière que quand il y a 20 voitures brûlées, ce n'est pas vous qui êtes réveillé la nuit, et ce n'est pas vous qui êtes en contact avec le Préfet, le directeur de cabinet du Préfet et le Ministre pour plaider la cause de Chenôve.

Le maire ne fait pas de miracles en matière de sécurité publique et je peux vous dire que l'on va avoir une réunion prochainement avec les services techniques pour voir comment, physiquement, on peut réduire les nuisances sur ce secteur. Mme BOILEAU est invitée, on va rencontrer les habitants, parce que vous, vous avez vos raisons, mais nous, on a les nôtres. Ce n'est pas les mêmes. On a des amis dans le secteur du Clos du Roy, on a 59 % d'amis, je rappelle. Donc on va faire le travail, mais ne laissez pas penser, M. NEYRAUD que le maire fait des miracles en matière de sécurité publique, ce n'est pas sa compétence. Voilà ce que je pouvais vous dire, merci de vos félicitations, toujours sympathiques à prendre, je vous remercie moins pour ce que vous avez dit par la suite.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette dernière délibération d'une soirée qui fut fort longue ? Je mets aux voix, qui est contre, qui s'abstient. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

ADMINISTRATION GENERALE**25 - DÉLÉGATIONS DE POUVOIR À MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° DEL_2020_018 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégations de pouvoir au Maire,

Vu le tableau joint en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des décisions présentées dans le tableau ci-après annexé.

Présentation de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Y a-t-il des remarques sur les délégations de pouvoir que vous avez bien voulu que donner ?

Je vais faire une remarque, M. NEYRAUD, qui s'adresse à vous. Dans cette délibération, je vois l'association « le Bon Sens » qui a réservé une salle municipale, la salle Mesguis, le 15 mars 2020, vraisemblablement pour fêter la victoire, puisque vous aviez aussi réservé cette salle le 22 mars. Alors, on a un problème M. NEYRAUD. J'ai sur la liste juste ici, l'association « le Bon Sens » qui demande une salle, j'imagine, dans le cadre de la campagne électorale. Ce n'est pas une erreur, M. NEYRAUD, vous allez savoir pourquoi. Vous avez voulu jouer avec le recours en annulation d'élection, je serais en droit, et ça, c'est grave ce que vous avez fait, quand on donne des leçons, il faut savoir en prendre.

J'ai un courrier sous les yeux de M. Philippe NEYRAUD, liste « le Bon Sens à Chenôve », 10 rue Fructidor à Chenôve, et donc vous sollicitez de ma part le prêt des salles suivantes dans le cadre des élections municipales du 15 et 22 mars 2020. Eh bien ça, ce n'est pas possible, M. NEYRAUD, vous n'avez pas respecté la loi, c'est votre mandataire financier qui aurait dû le faire. Donc ça, je le garde bien précieusement, parce qu'on ne sait jamais, on peut s'en servir. Mais c'est grave, ce que vous avez fait. Et quand on donne des leçons aux autres sur le respect de la loi, on respecte la loi soi-même.

Je vous demande de prendre acte que je vous ai donné communication des pouvoirs que vous avez bien voulu me confier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.



T. FALCONNET – Je vous souhaite une très belle soirée, bonne nuit à toutes et à tous et je salue également les spectateurs devant *Facebook*, nombreux, de haute qualité, qui ont suivi cette soirée de Conseil municipal. Je remercie les techniciens qui ont retransmis cette séance en direct. Je vous libère et nous nous retrouverons le 10 juillet pour notamment la désignation des grands électeurs aux élections sénatoriales. Merci à vous.

La séance est levée à 23 h 48.



Le secrétaire de séance,
Patrick AUDARD